Manuel de Référence
12 - GESTION BUDGETAIRE ET PILOTAGE (V1.6.3)

VAL Informatique - 2011
Tous droits réservés

VAL Informatique – 16 avenue Salvador DALI – BP 80040 - 31702 BLAGNAC Cedex - FRANCE

Tél.: (33) 05 61 00 92 00 Fax : (33) 05 61 39 22 23
e-mail : courrier@valinformatique.fr

PROGRé est basé sur le progiciel STROGOF. STROGOF est une marque commerciale de VAL Informatique. Les autres marques ou noms de produit cités dans le présent ouvrage sont des marques commerciales ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs.

TABLE DES MATIERES

1 PRINCIPES GENERAUX DE LA GESTION BUDGETAIRE D'UN GRETA 8
1.1 QUELQUES MOTS CLES 8
1.2 ORGANISATION DU BUDGET DANS UN GRETA 9
1.3 LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ANALYSE 12
1.4 IDENTIFICATION DES FLUX BUDGETAIRES 12
1.5 ORDONNANCEMENT DES OPERATIONS 14
2 PARAMETRAGE DU BUDGET 15
2.1 LES RUBRIQUES BUDGETAIRES 15
2.2 LES CLES DE VENTILATION 17
2.3 LES MATRICES DE COUTS 23
2.3.1 Définition 23
2.3.2 Saisie 25
3 LE MODULE DE GESTION BUDGETAIRE 27
3.1 PRINCIPES DE NAVIGATION 27
3.2 DEUX AXES DE PRESENTATION DE L'ARBRE BUDGETAIRE 32
3.2.1 L'AXE DE PRESENTATION PAR LES AFFECTATIONS 32
3.2.2 L'AXE DE PRESENTATION PAR LES RUBRIQUES 34
4 ELABORATION D'UN BUDGET ANNUEL 37
4.1 SAISIE DES CHARGES INDIRECTES 37
4.1.1 REPARTITION PRIMAIRE 37
4.1.2 REPARTITION SECONDAIRE 40
4.2 SAISIE DES CHARGES DIRECTES ET DES PRODUITS PREVISIONNELS 42
4.3 CALCUL DU REALISABLE 45
Le résultat (ou marge) sur réalisable, donne donc pour cette section : 53
4.4 CALCUL DU PREVISIONNEL 54
4.5 VALIDATION ET SUIVI DU BUDGET 63
4.6 CALCUL DU REALISE, CORRECTIONS ET SUIVI BUDGETAIRE 66
4.6.1 CALCUL DU REALISE 66
4.6.2 CORRECTIONS BUDGETAIRES EN COURS D'EXERCICE 71
4.6.3 SUIVI BUDGETAIRE ET EXPLOITATION 72
5 PILOTAGE 75
5.1 Principes généraux 75
5.2 Liste des indicateurs 75
5.3 Calcul des indicateurs 77
5.4 Indicateurs RH 79
5.4.1 Taux de couverture des personnels permanents 80
5.4.2 Ratio vacataires et permanents 80
5.4.3 Suivi des contrats 80
5.5 Indicateurs Financiers 81
5.5.1 Suivi des recettes et des dépenses 81
5.5.2 Ratio charges / Chiffre d'affaires 81
5.5.3 Tableau d'avancement d'activité 82
5.5.4 Etat des factures non réglées 82

5.6 Indicateurs Production 83
5.6.1 Suivi d'activité en heures stagiaires 83
5.6.2 Taux d'utilisation des plages 83
5.6.3 Taux d'encadrement pédagogique 84
5.6.4 Taux d'absentéisme stagiaire 84
5.6.5 Suivi des parcours de l'action 84
5.7 Indicateurs Commerciaux 85
5.7.1 Nombre de prospects et de clients contactés 85
5.7.2 Nombre de nouvelles conventions 85
5.7.3 Suivi des actions commerciales 86
5.7.4 Liste des demandes non satisfaites 86
5.8 Tableaux de bord 87
5.9 Consultation des indicateurs au niveau académique 88

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont sujettes à révision sans préavis et ne sauraient constituer d'engagement de la part de VAL Informatique.

Les droits d'utilisation du logiciel décrit dans ce document sont cédés dans le cadre d'un contrat de licence et le logiciel ne peut être utilisé que selon les termes de ce contrat.

Toute reproduction ou transmission sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique ou mécanique, photocopie et enregistrement compris) et à toute autres fins que l'usage personnel de l'acheteur sans l'autorisation écrite de VAL Informatique est strictement interdite.

VAL Informatique 2010. Tout droit réservé.

PRELIMINAIRES

Ce guide d'utilisation est destiné à vous aider à apprendre et exploiter PROGRÉ avec le maximum d'efficacité et d'autonomie.

Vous y trouverez la présentation générale des différentes fonctions qui vous sont offertes et quelques conseils d'utilisation.

Ce document fait partie d'un ensemble de livrets qui constitue le manuel de référence de PROGRÉ
Le Manuel de référence est composé des livrets suivants :

- **0 - Introduction**
- **1 - Gestion des Paramètres**
- **2 - Ressources (Personnel et Moyens Pédagogiques)**
- **3 - Interlocuteurs et personnes physiques**
- **4 - Clients et personnes morales**
- **5 - Production et Planification**
- **6 - Gestion des Produits commerciaux et des Actions**
- **7 - Inscriptions et Parcours**
- **8 - Conventionnement et Facturation**
- **9 - Gestion Documentaire RM**
- **10 - Publipostages**
- **11 - Boite à outils**
- **12 - Gestion budgétaire et indicateurs de Pilotage**
- **13 - PROGRé en Ligne**
- **14 - Export**
- **15 - Import**
- **16 - Habilitations**
- **17 – Gestion des Classifications**

PRELIMINAIRE

Ce Manuel fait partie d'un ensemble de documents qui constitue le manuel de référence de PROGRÉ.

Il est destiné à vous aider à gérer les paramètres fonctionnels de PROGRÉ pour votre installation, avec le maximum d'efficacité et d'autonomie.

1 PRINCIPES GENERAUX DE LA GESTION BUDGETAIRE D'UN GRETA

Le budget constitue le premier outil de pilotage du GRETA. Il représente :

- Un moyen pour **Prévoir** pour **Suivre** et pour **Décider**
- La capacité pour chaque GRETA de **piloter la rentabilité** de l'activité aux trois niveaux fondamentaux :
  - La section de production
  - Le service gestionnaire (centre de production ou centre coût)
  - Le Greta
- La possibilité **d'affiner la gestion** au quotidien par la prise en compte d'hypothèses multiples :
  - Impacts liés à la simulation de nouveaux produits,
  - Impacts liés au nombre des stagiaires,
  - Impacts liés au taux d'encadrement pédagogique,
  - Impacts liés aux types d'intervenants,
  - …

1.1 QUELQUES MOTS CLES

L'outil budgétaire de PROGRE utilise une terminologie qui lui est propre. Les mots clés indispensables à connaître sont précisés ici :

- **Recettes** : produits liés à l'activité de formation généralement exprimés en euros
- **Dépenses** : charges liées à la mise en œuvre des activités (Charges directes : ex : salaire des intervenants) ou liées à la structure des centres de formation (Charges indirectes : ex : frais d'électricité)
- **UOA** : Unité d'œuvre d'Activité pour les stagiaires (heures stagiaires) (toujours exprimée en heure)
- **UOP** : Unité d'œuvre Pédagogique pour les intervenants (heures de production intervenant) (toujours exprimée en heure)
- **DBM** : Décision Budgétaire Modificative
- **Rubrique budgétaire** : Élément d'analyse supportant les données financières et horaires associées, de nature Produit ou Charge
- **Règle de ventilation** : clé de répartition utilisée pour ventiler automatiquement les charges de structure à divers niveaux

1.2 ORGANISATION DU BUDGET DANS UN GRETA

L'élaboration du budget du GRETA au titre de l'année N+1 est une opération ANNUELLE qui s'effectue en principe au cours du dernier trimestre de l'année N.

La définition du budget est exprimée par des montants monétaires exprimés en euros pour leur montant global annuel.

Ces montants sont définis au **croisement** :

- d'une **rubrique de gestion** (paramètre SRB)

Et

- d'un **niveau analytique**. Il existe **3 niveaux analytiques hiérarchiques** en gestion budgétaire :

  - Niveau **GRETA**
  - Niveau **SERVICE** (Centre de Production ou Centre de Coût)
  - Niveau **SECTION DE PRODUCTION**

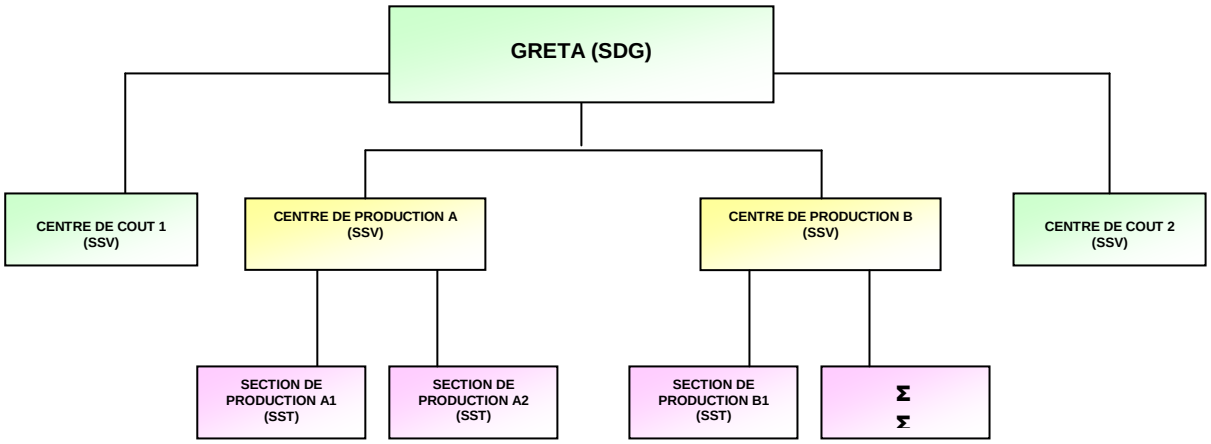

Sur chacun de ces 3 niveaux analytiques, les montants monétaires sont gérés par **RUBRIQUE de GESTION** (paramètre SRB) selon l'organisation ci-après :

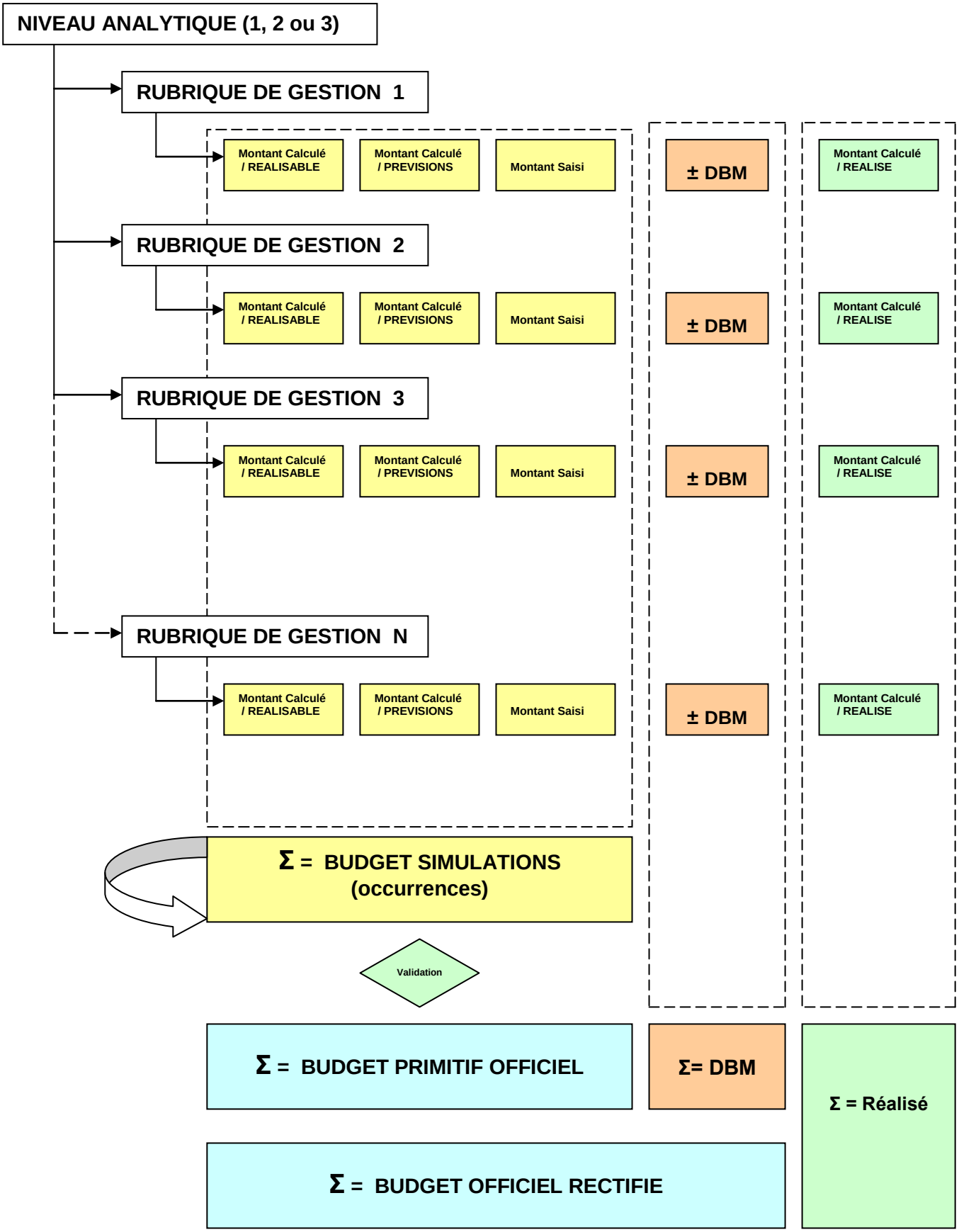
NIVEAU ANALYTIQUE (1, 2 ou 3)
RUBRIQUE DE GESTION 1
Montant Calculé / REALISABLE
Montant Calculé / PREVISIONS
Montant Saisi
± DBM
Montant Calculé / REALISE
RUBRIQUE DE GESTION 2
Montant Calculé / REALISABLE
Montant Calculé / PREVISIONS
Montant Saisi
± DBM
Montant Calculé / REALISE
RUBRIQUE DE GESTION 3
Montant Calculé / REALISABLE
Montant Calculé / PREVISIONS
Montant Saisi
± DBM
Montant Calculé / REALISE
RUBRIQUE DE GESTION N
Montant Calculé / REALISABLE
Montant Calculé / PREVISIONS
Montant Saisi
± DBM
Montant Calculé / REALISE
Σ = BUDGET SIMULATIONS (occurrences)
Validation
Σ = BUDGET PRIMITIF OFFICIEL
Σ= DBM
Σ = Réalisé
Σ = BUDGET OFFICIEL RECTIFIE

Au croisement d'une **RUBRIQUE DE GESTION** et d'un **NIVEAU ANALYTIQUE** les compteurs monétaires suivants sont gérés :

Montant Calculé / REALISABLE

Ce compteur est calculé automatiquement par le module de calcul budgétaire lors de la première phase « Calcul du budget réalisable de N+1 ». Il est donc non saisissable par l'utilisateur.

Montant Calculé / PREVISIONS

Ce compteur est calculé automatiquement par le module de calcul budgétaire lors de la seconde phase « Calcul du budget prévisionnel ». Il est donc non saisissable par l'utilisateur.

Montant Saisi

Ce compteur est saisi par l'utilisateur depuis l'interface de gestion budgétaire. Il peut être modifié jusqu'à la validation du Budget Primitif.

LA SOMME DE CES 3 COMPTEURS DONNE LE BUDGET

Montant Calculé / REALISABLE + **Montant Calculé / PREVISIONS** + **Montant Saisi** = **BUDGET**

Le système permet pour un GRETA et pour une ANNEE BUDGETAIRE DONNEE de créer plusieurs occurrences de BUDGET. Les occurrences sont indépendantes les unes des autres.

Une occurrence de budget est ouverte jusqu'à la validation du budget primitif annuel.

La validation du budget consiste à valider l'une des occurrences de l'année budgétaire qui devient alors le budget officiel. A compter de ce traitement, l'ensemble des occurrences sont fermées par le système.

Les simulations peuvent être effectuées en toute indépendance sur chacune des occurrences ouvertes. L'action de simulation devient impossible sur une occurrence fermée.

Une simulation budgétaire peut être lancée à tout moment sur une occurrence ouverte. La simulation consiste au lancement du programme de calcul budgétaire à partir des données paramétriques et des valeurs saisies.

1.3 LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ANALYSE

- **Niveau de regroupement budgétaire** : 3 niveaux sur lesquels sont effectués les calculs du budget (N1 : Greta, N2 : Service, N3 : Section de production)
- **Niveaux de base de l'analyse budgétaire** : ce sont les niveaux sur lesquels portent les divers calculs et analyses :

Niveaux d'analyse	Recettes	Dépenses
Niveau Prévisionnel (ou budgété) toujours annualisé	Produits	Charges
Niveau réalisable	Correspond à l'activité planifiée	Correspond aux charges planifiées
Niveau réalisé	Correspond à l'activité réalisée et valorisée	Correspond aux charges constatées

1.4 IDENTIFICATION DES FLUX BUDGETAIRES

Les flux budgétaires sont de deux ordres :

- d'une part, les **CHARGES DE STRUCTURE** (ou charges fixes) : ce flux est un flux dit **descendant**. Il permet de **répartir (ou ventiler)** les charges de structures des niveaux N1 (GRETA) et N2 (CENTRE DE PRODUCTION) vers les niveaux N2 (CENTRE DE PRODUCTION) et N3 (SECTION DE PRODUCTION), selon le schéma ci-après :

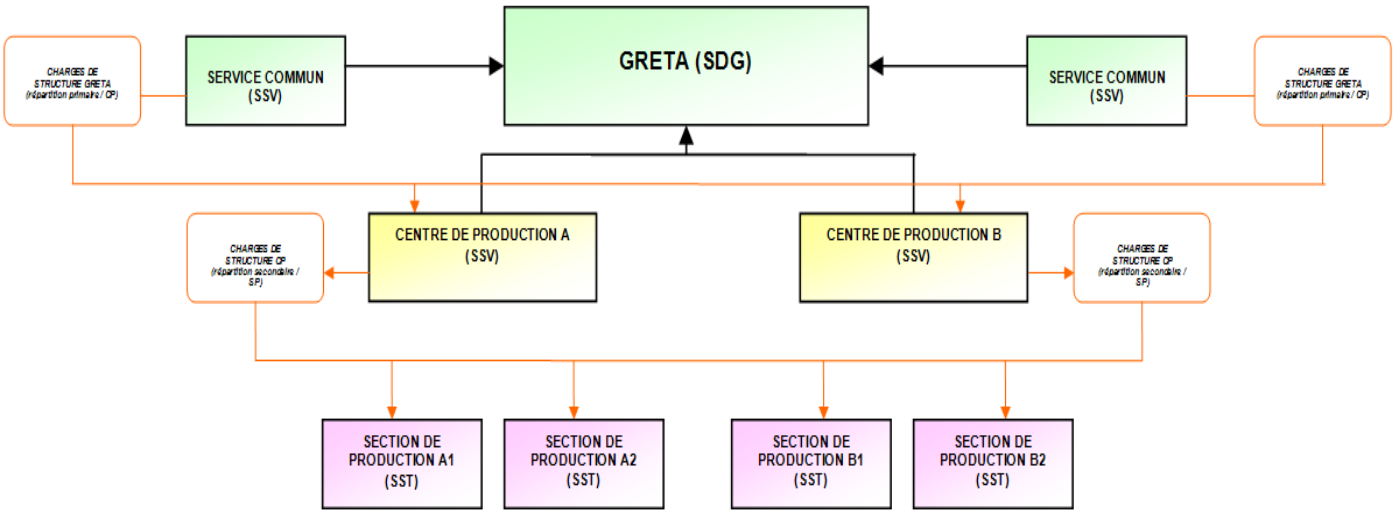

- d'autre part, les **CHARGES DIRECTES et les PRODUITS** (recettes) : ce flux est un flux dit **ascendant**. Il permet de **consolider** les charges directes et les produits du niveau N3 (SECTION DE PRODUCTION) vers les niveaux N1 (GRETA) et N2 (CENTRE DE PRODUCTION) selon le schéma ci-après :

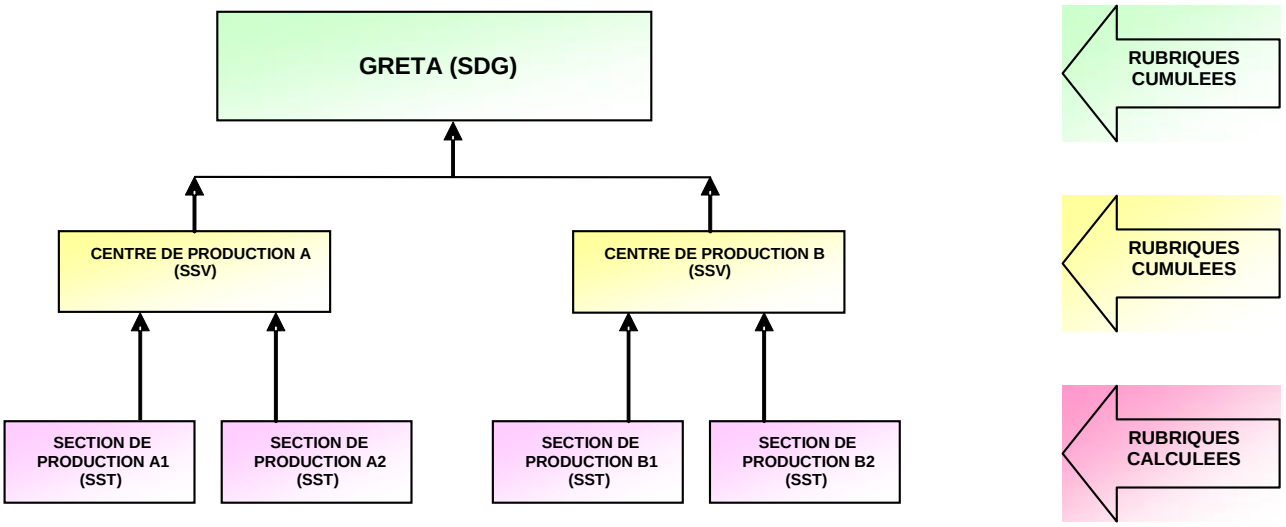

1.5 ORDONNANCEMENT DES OPERATIONS

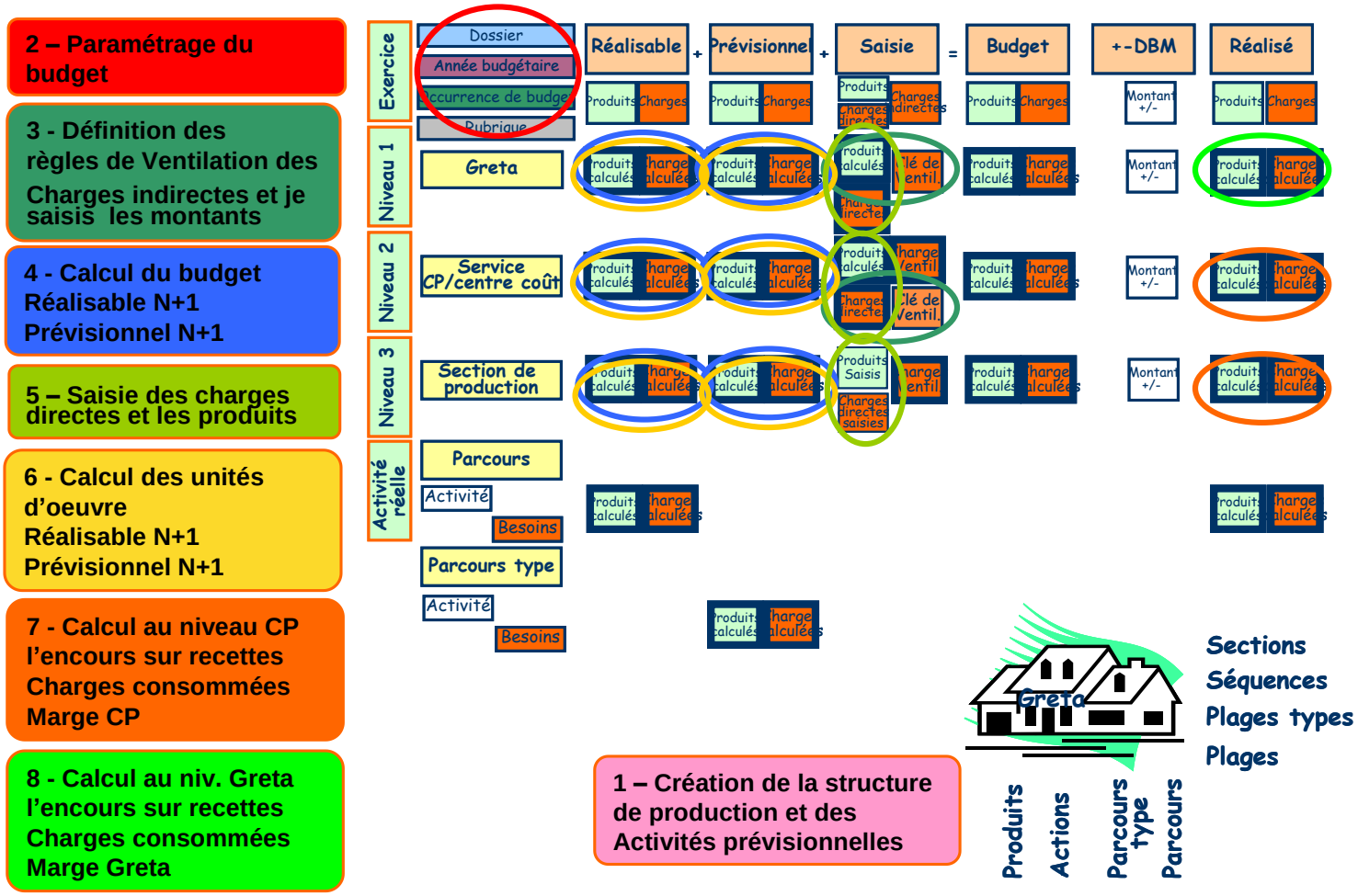

2 PARAMETRAGE DU BUDGET

2.1 LES RUBRIQUES BUDGETAIRES

L'accès aux rubriques budgétaires s'effectue par le module de Gestion des Paramètres Généraux

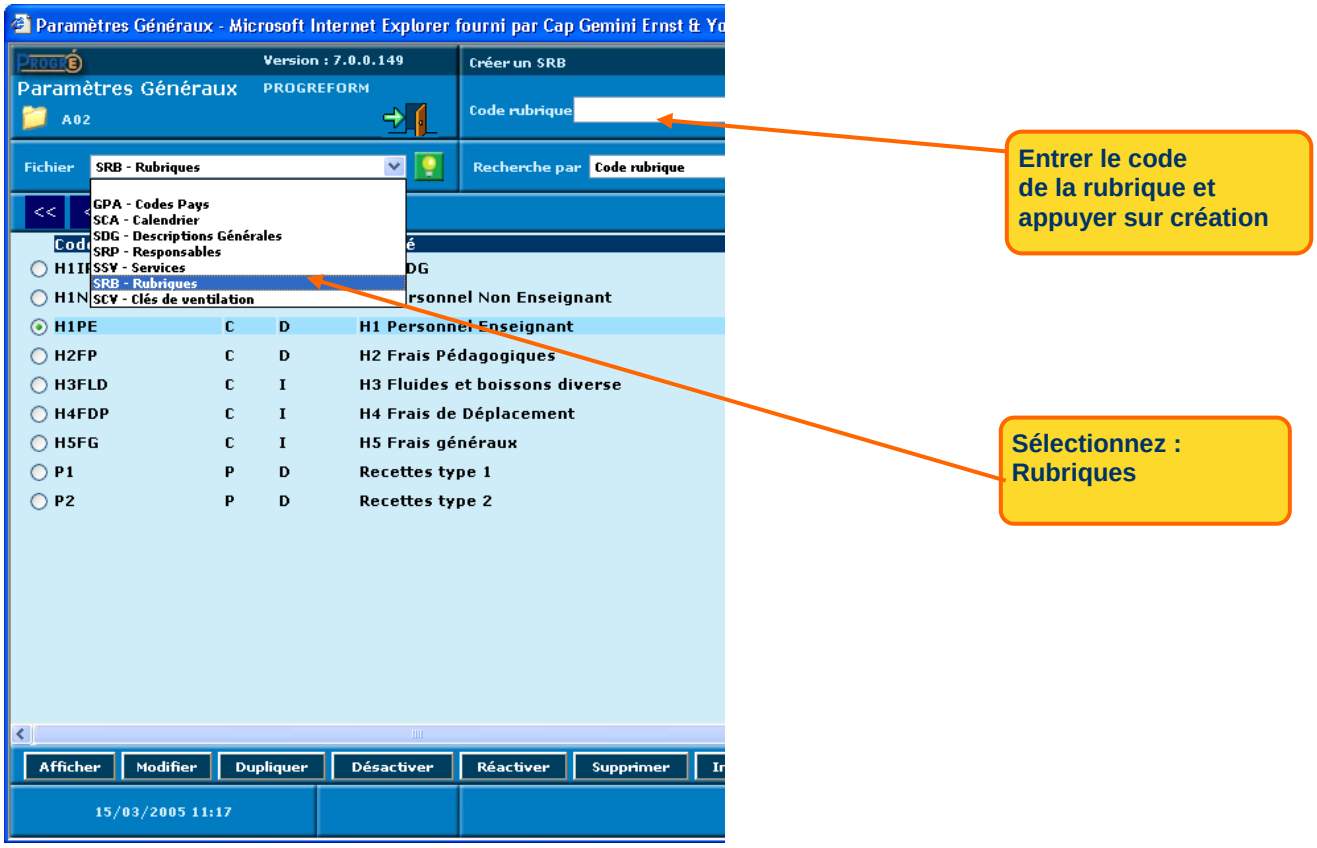

Description de la fiche Rubrique :

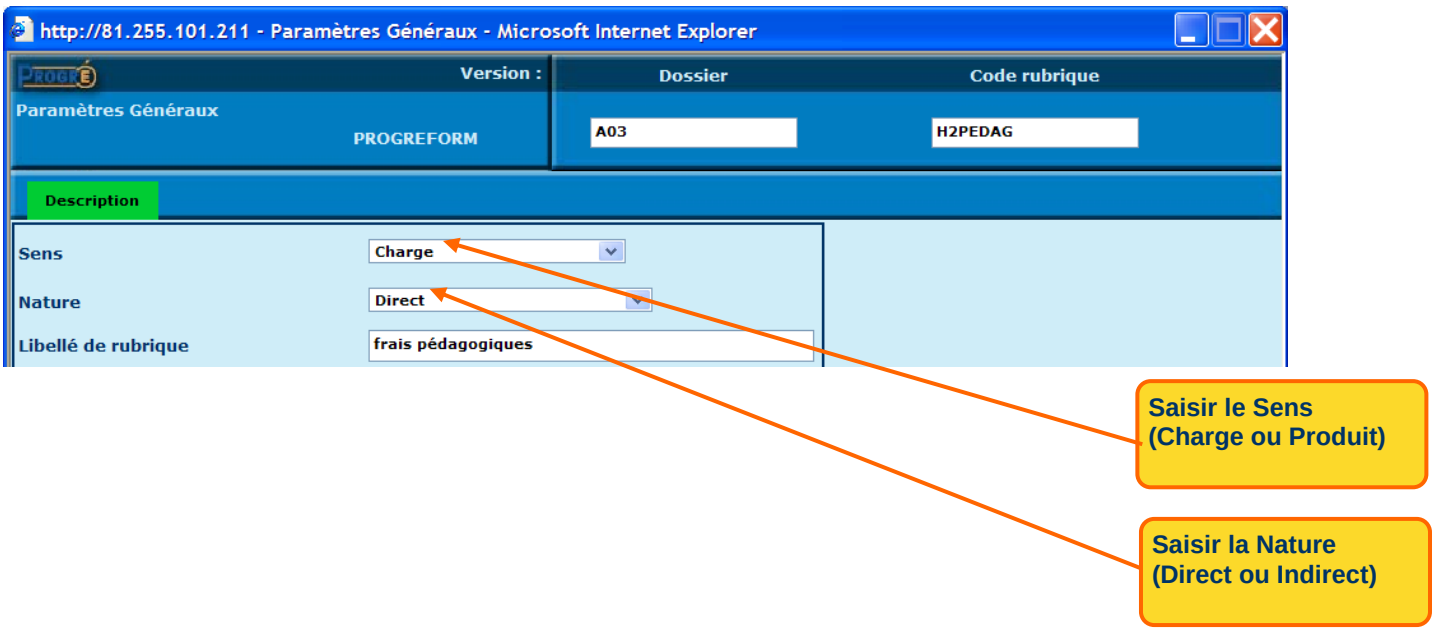

Les rubriques de gestion constituent la **nomenclature de l'analyse des charges et des produits par nature**.

Les rubriques constituent les premières informations à créer exhaustivement pour pouvoir utiliser le module de gestion budgétaire.

Le code la rubrique doit être saisi sur 10 caractères maximum

Les informations à saisir sont :

- **Le sens**
  - Charge
  - Produit
- **La nature**
  - Direct
  - Indirect
- **Le libellé**

2.2 LES CLES DE VENTILATION

Les clés de ventilations sont des informations paramétriques permettant d'assurer la ventilation des charges indirectes du GRETA et ce, à deux niveaux :

- Ventilation primaire des charges indirectes :

Il s'agit de ventiler les charges indirectes définies au niveau du GRETA sur les Centres de Production.

- Ventilation secondaire des charges indirectes :

Il s'agit de ventiler les charges indirectes définies au niveau du Centre de Production sur ses Sections de Production.

Le schéma ci-dessous rappelle le principe de répartition des charges de structure

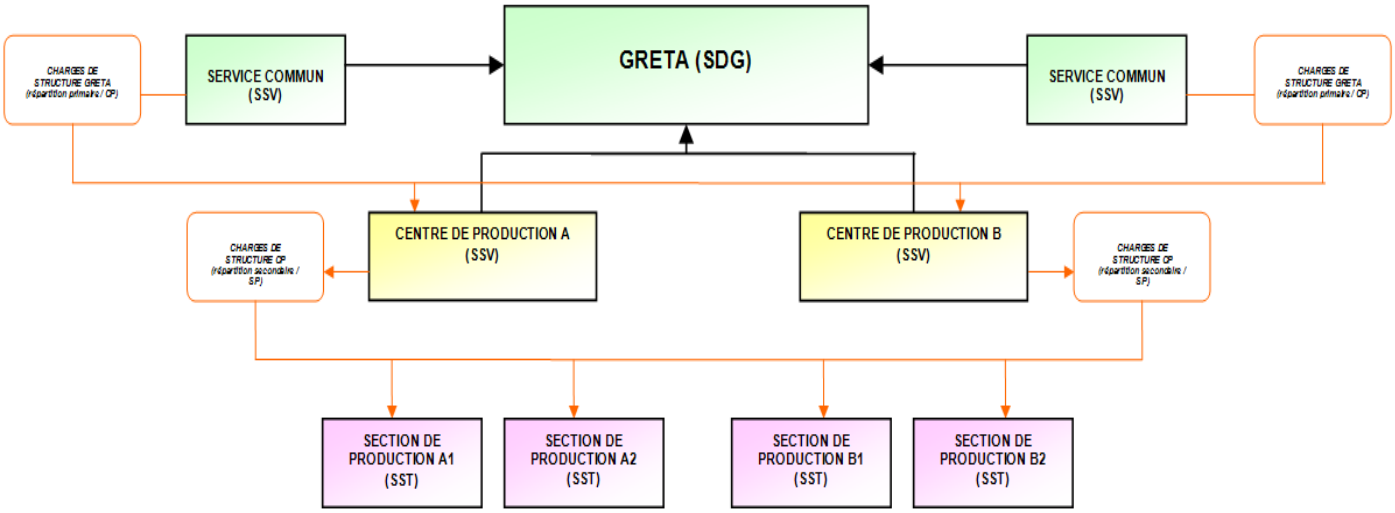

L'accès aux clés de ventilation s'effectue par le module de Gestion des Paramètres Généraux.

Création d'une Clé de ventilation :

Dans l'exemple qui suit, il s'agit de créer une clé de ventilation secondaire (Centre de production vers sections) permettant de ventiler des charges de structure selon un règle de répartition fondée sur les surfaces occupées par les deux sections du centre de production « TERARG », à savoir :

- SEXCEL : Section occupant 250 m²
- SWORD : Section occupant 750 m²

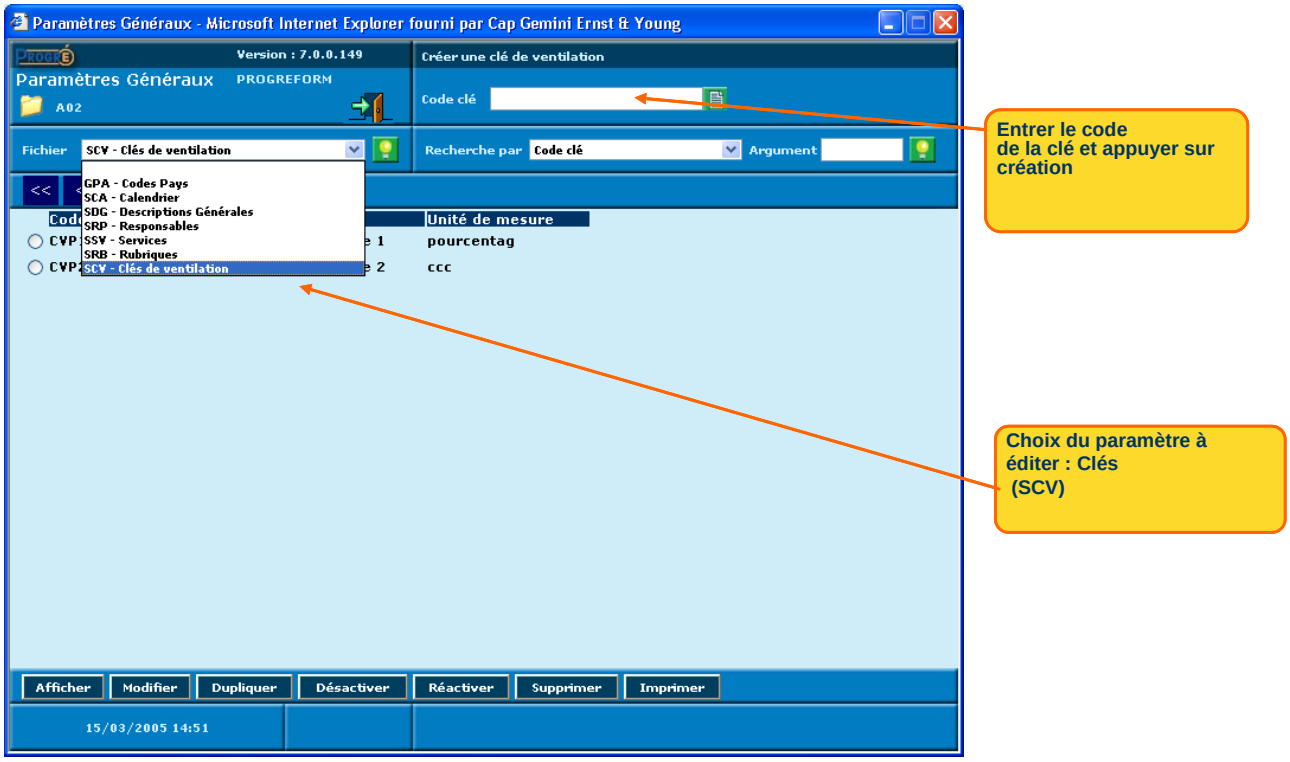

<u>Onglet Description :</u>
Cet onglet permet de caractériser la clé de ventilation. Vous devez saisir les champs demandés :

Départ
Il s'agit de définir ici le point de départ de la ventilation. Ce point de départ peut être :
- ⇨ soit, le GRETA s'il s'agit d'une clé opérant sur la <u>ventilation primaire</u> (GRETA vers CP)
- ⇨ soit, le CENTRE DE PRODUCTION s'il s'agit d'une clé opérant sur la <u>ventilation secondaire</u> (CP vers sections)

Libellé de la Clé
Vous devez saisir ici le libellé de la clé de ventilation

Unité de mesure
Il s'agit de la désignation de l'unité dans laquelle s'exprime la clé de ventilation. Cette unité selon les cas peut être un pourcentage, des unités d'œuvres (m², euros, kilowatts, heures, etc.) ou des quantités quelconques.

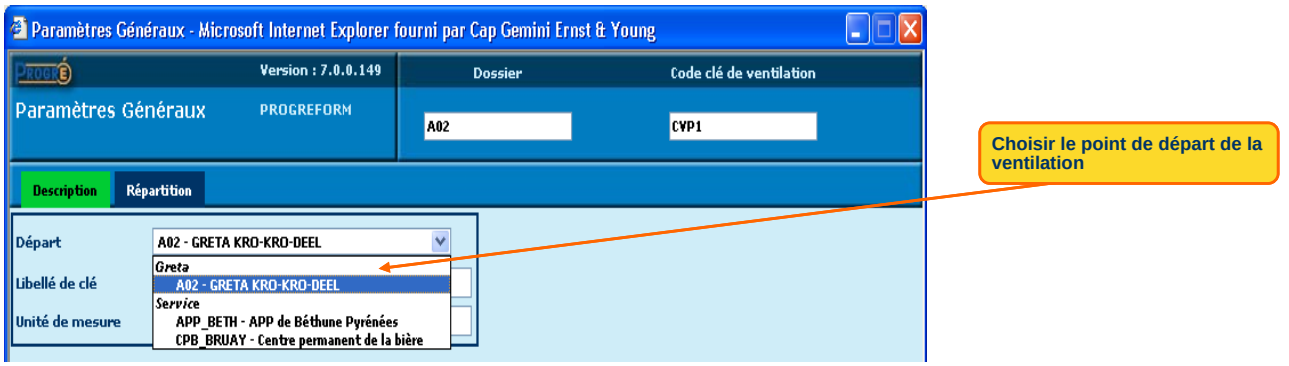

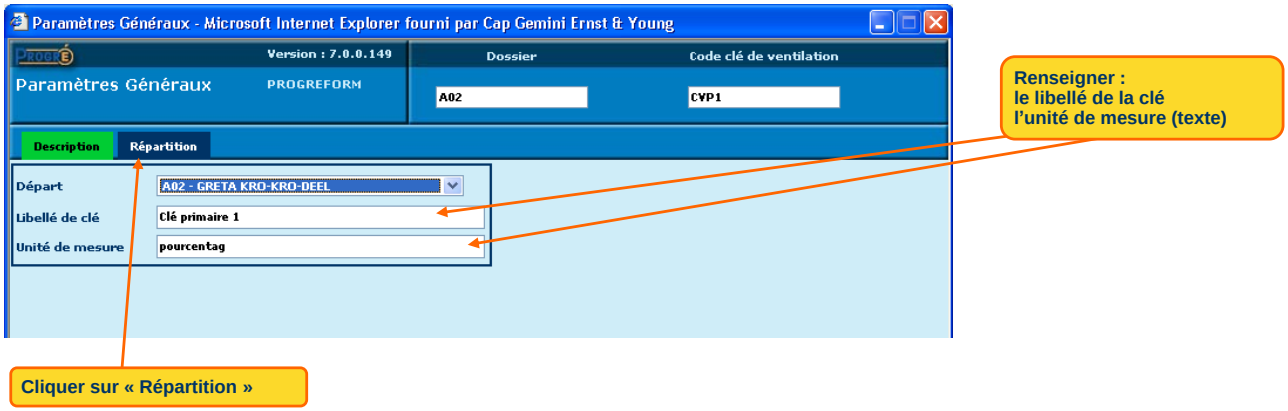

Onglet Répartition :

Cet onglet permet de décrire de façon détaillée les règles de répartition de la clé de ventilation.

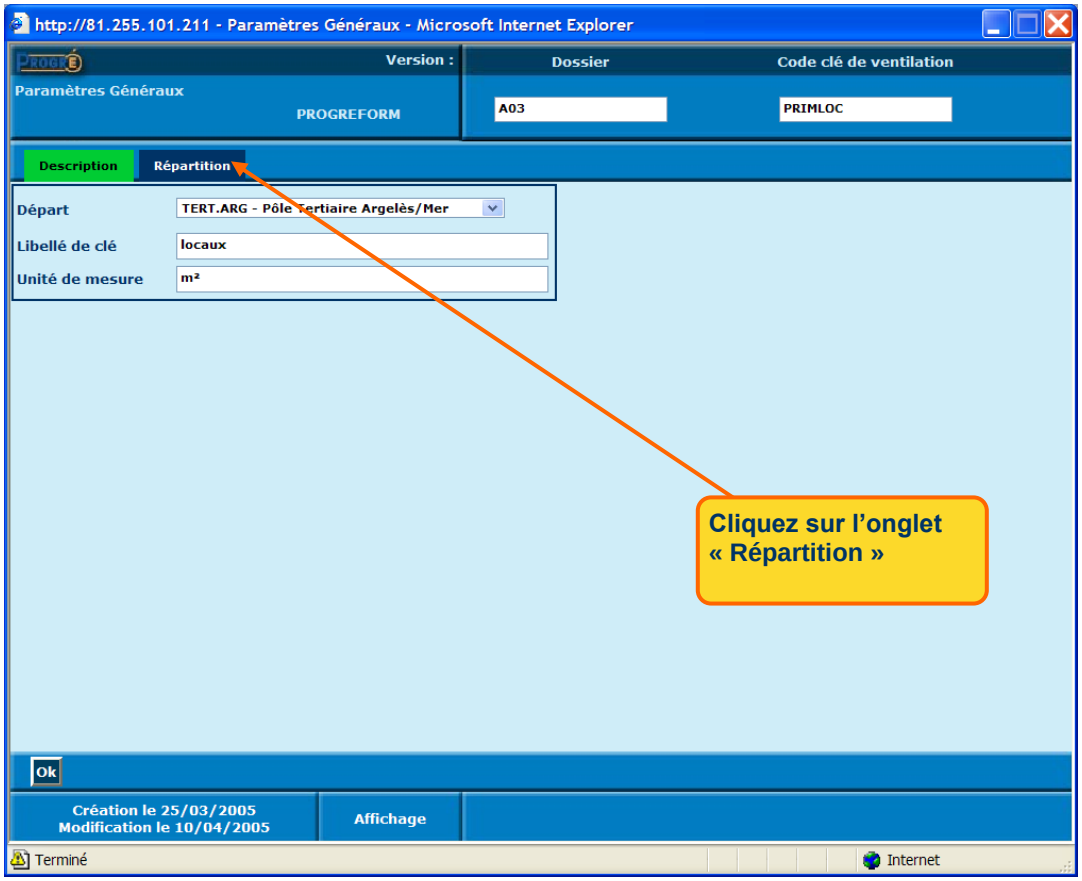

L'écran suivant s'affiche :

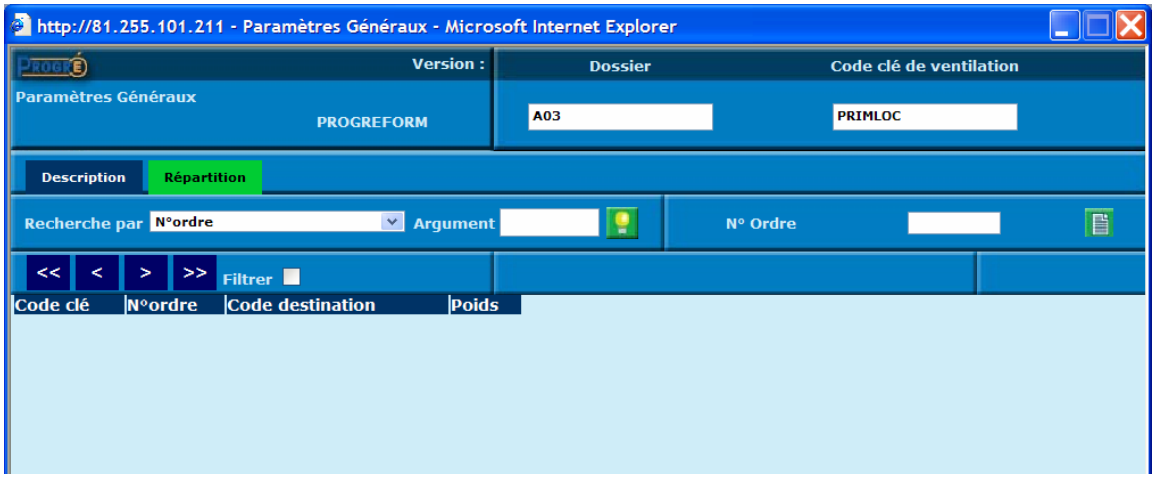

L'onglet de répartition vous permet de créer, pour une clé de ventilation donnée, l'ensemble des postes de répartition souhaités.

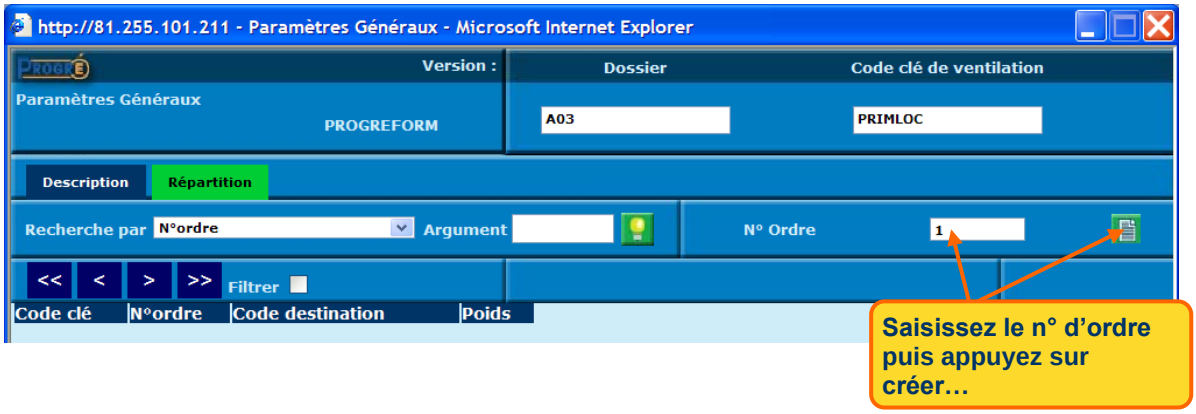

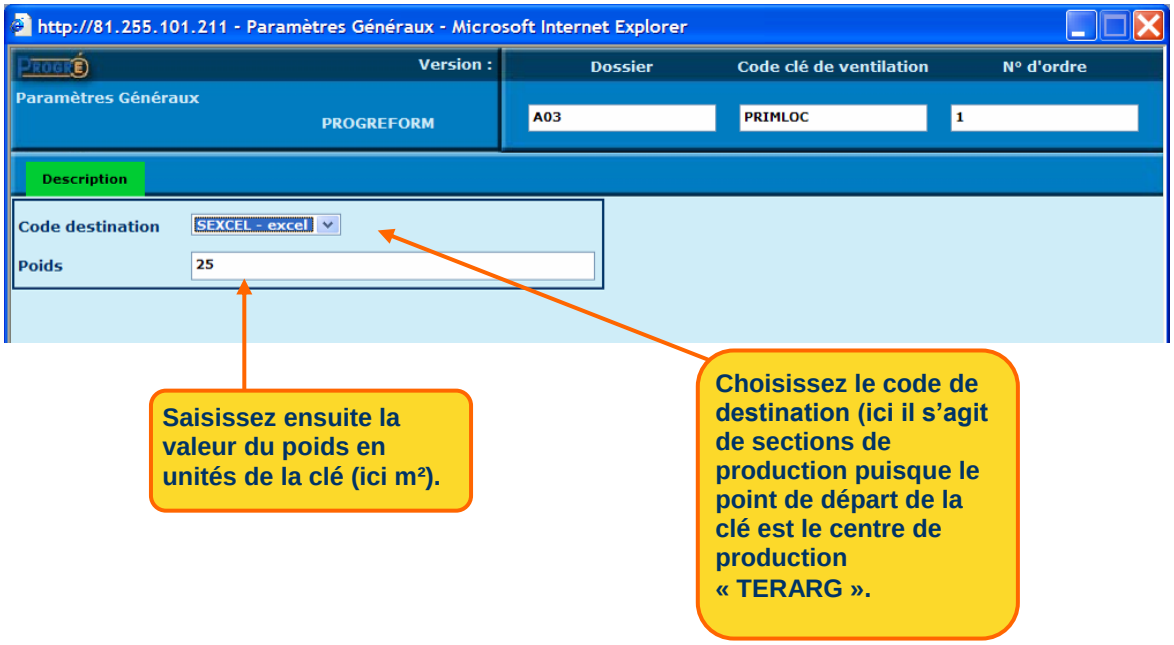

Passez ensuite à la création des autres lignes de répartition de la clé de ventilation. A la fin, nous obtenons le résultat suivant :

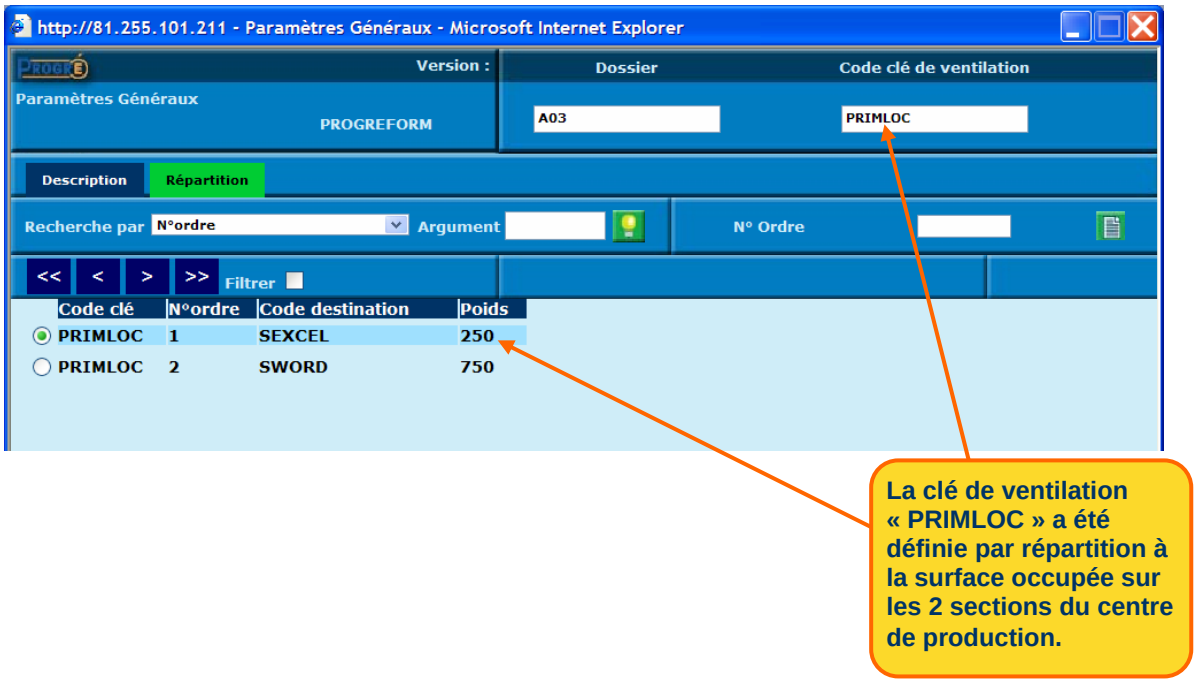

Cette clé pourra dès lors être utilisée dans la ventilation des charges de structure (cf. infra Module de Gestion Budgétaire). Le calcul de la ventilation sera le suivant :

Soit M le montant à répartir sur la section SEXCEL (montant M1) et sur la section SWORD (montant M2),

M1 = M (250/1000)

M2 = M (750/1000)

Remarque :

On voit donc que la saisie de la pondération de répartition n'est pas obligatoirement effectuée en pourcentage, mais bien en quantités d'unité à répartir.

2.3 LES MATRICES DE COUTS

2.3.1 DEFINITION

Les matrices de coûts sont des informations paramétriques permettant de créer deux « grilles de coûts unitaires » par année budgétaire, une applicable à l'heure d'intervention et l'autre applicable à l'heure stagiaire.

- Les charges indirectes liées à l'heure d'intervention sont imputées à partir des plages de production en fonction de la grille de taux unitaires correspondante.
- Les charges indirectes liées à l'heure stagiaire sont imputées automatiquement à partir des plages de production auxquelles sont rattachés les stagiaires en fonction de la grille de taux unitaires correspondante.

Exemples :

A l'heure d'intervention

Le taux détaillé dans chaque ligne s'appliquera à chaque heure d'intervention concernée par le niveau d'application (Centre de production / GRETA),

1) Cette grille est dynamique (en nombre de lignes)

2) Les rubriques budgétaires sont celles de l'exercice en cours

3) Le niveau d'application permet se saisir GRETA / Centre de production xxx

Le niveau GRETA implique l'application du taux à l'ensemble des heures d'intervention

Le niveau Centre de production implique l'application du taux à chaque heure d'intervention "rattachée" au centre de production

Libelle	Taux en € par heure intervention	Rubrique budgétaire attachée	Niveau d'application	
coordonnateur structure A	0,1500 €	H1COE	99C	(GRETA)
coordonnateur structure B	0,1500 €	H1TIE	TER	centre prod
commision communication	0,0030 €	H5IND	99C	GRETA
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	0,0070 €	H3IND	BTP	centre prod
yyyyyyyyyyyyyyyyyyyy	0,1500 €	H5IND	BTP	centre prod
zzzzzzzzzzzzzzzzzzzz	0,0120 €	H2IND	BTP	centre prod

Le mois m, l'activité en heures d'intervention est :

	Réalisable	Réalisée
Centre BTP	800	450
Centre TER	300	120
GRETA	15000	3000

Application de la matrice :

pour le centre de prod BTP — Réalisable :
(0,15+0,003+0,007+0,15+0,012)*800 — *257,60 €*
Réalisé :
(0,15+0,003+0,007+0,15+0,012)*450 — *144,90 €*

Pour le centre tertiaire : — Réalisable : (0,15+0,15+0,003)*300 — *90,90 €*

	Réalisé : (0,15+0,15+0,003)*120	*36,36 €*
Pour le GRETA	somme des réalisables des centres	348,50 €
	somme des réalisés des centres	181,26 €

A l'heure stagiaire

le taux détaillé dans chaque ligne s'appliquera à chaque heure stagiaire (plages de production) concernée par le niveau d'application (Centre de production / GRETA),

1) Cette grille est dynamique (en nombre de lignes)

2) Les rubriques budgétaires sont celles de l'exercice en cours

3) Le niveau d'application permet se saisir GRETA / Centre de production xxx

Le niveau GRETA implique l'application du taux à l'ensemble des heures stagiaires des plages
Le niveau Centre de production implique l'application du taux à chaque heure stagiaire

"rattachée" au centre de production (plage de la séquence de la section du centre)

Libelle	Taux en € par heure stagiaire	Rubrique budgétaire attachée	Niveau d'application	
aaaaa	0,0010 €	H2IND	99C	(GRETA)
bbbbb	0,0020 €	H2CDA	TER	centre prod
ccccc	0,0030 €	H3IND	99C	GRETA
ddddd	0,0070 €	H4IND	BTP	centre prod
eeeee	0,0250 €	H5IND	BTP	centre prod
fffff	0,0520 €	H2IND	BTP	centre prod

Le mois m, l'activité en heures stagiaires est :

	Réalisable	Réalisée
Centre BTP	9000	5000
Centre TER	3200	1650
GRETA	12200	6650

Application de la matrice :

pour le centre de prod BTP	Réalisable :	
	(0,001+0,003+0,007+0,025+0,052)*9000	*792,00 €*
	Réalisé :	
	(0,001+0,003+0,007+0,025+0,052)*5000	*440,00 €*
Pour le centre tertiaire :	Réalisable :	
	(0,001+0,002+0,003)*3200	*19,20 €*
	Réalisé :	
	(0,001+0,002+0,003)*1650	*9,90 €*
Pour le GRETA	somme des réalisables des centres	811,20 €
	somme des réalisés des centres	449,90 €

2.3.2 SAISIE

Pour créer une grille de matrice de coûts, il faut sélectionner la table paramétrique SGC dans la module « Paramètres généraux ».

Saisir l'année voulue, cocher le bouton radio Heures « Intervention » ou « Stagiaires », et appuyer sur le bouton . L'écran suivant apparaît :

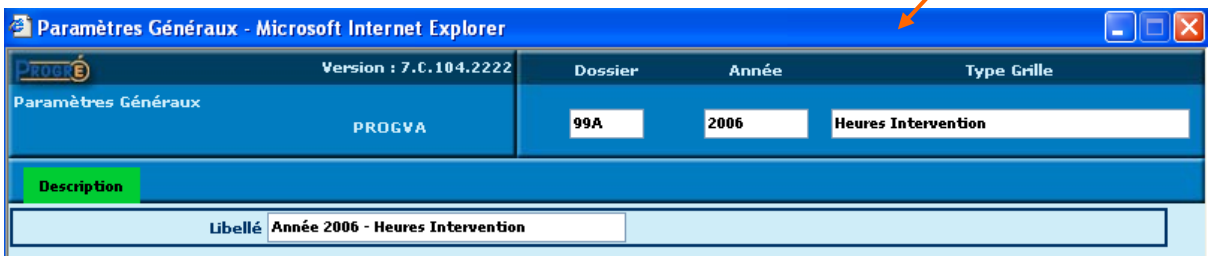

Le libellé est obligatoire, mais il est automatiquement composé par le système. L'utilisateur peut néanmoins le modifier. Appuyer ensuite sur le bouton **Mise à jour** ; l'écran suivant apparaît :

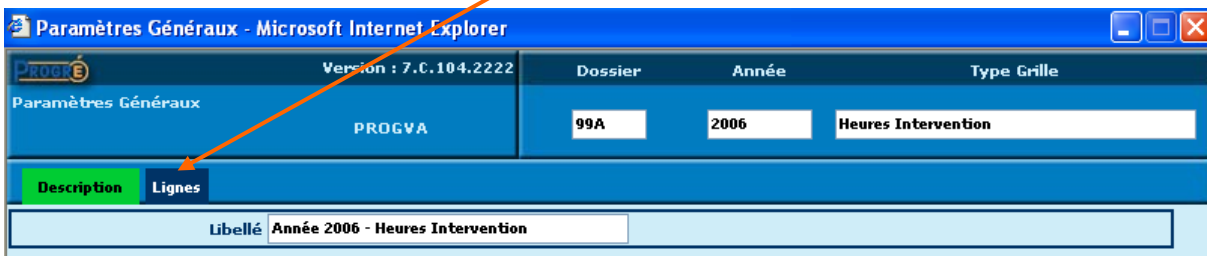

Appuyer sur l'onglet **Lignes** ; sur l'écran qui apparaît alors, on peut créer les lignes de la matrice :

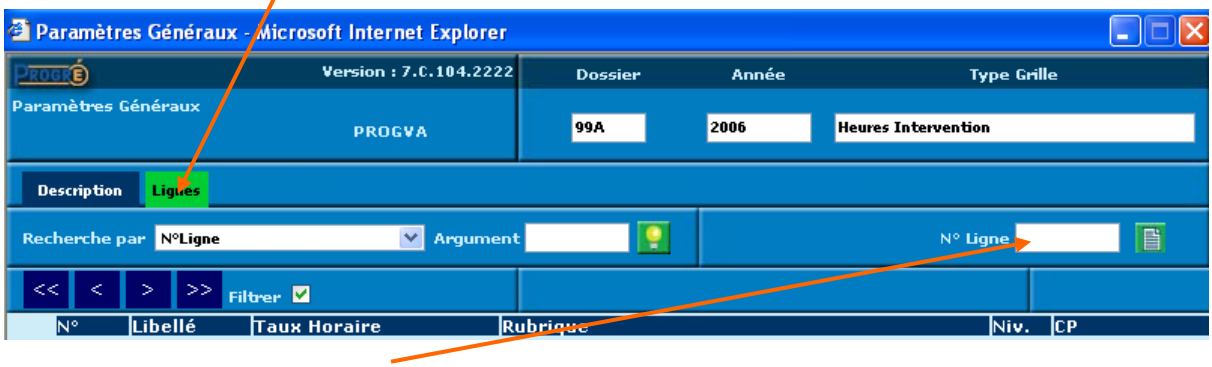

Saisir un numéro de ligne à créer ; c'est l'utilisateur qui décide de l'attribution des numéros de ligne. Conseil : numéroter de 10 en 10, afin d'être en mesure d'insérer des lignes ultérieurement. Appuyer sur le bouton .

L'écran qui se présente alors permet de saisir le détail de la ligne :

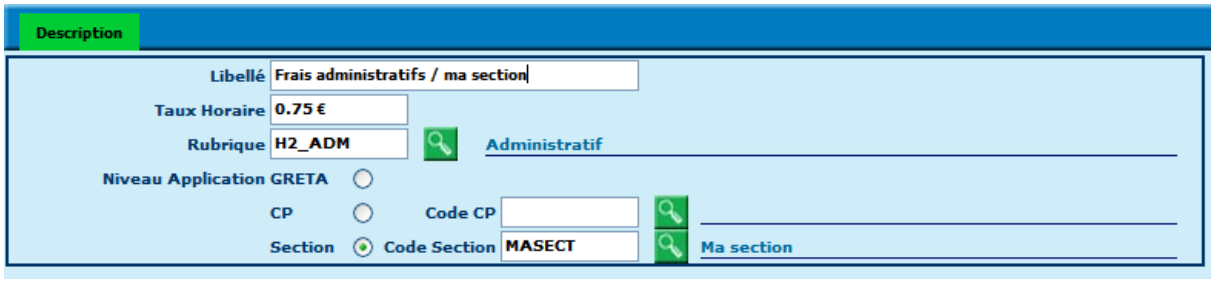

Libellé :
Libellé associé à la ligne ; il est purement indicatif.

Taux horaire :
C'est le taux horaire qui sera appliqué aux heures retenues (stagiaires, intervenants) pour les plages sélectionnées..

Rubrique :
Rubrique budgétaire sur laquelle sera imputé le montant calculé. Cette rubrique doit exister dans la table paramétrique SRB (voir §2.1).

Niveau d'application :

- GRETA (niveau 1) : Cocher cette case si la ligne doit s'appliquer au niveau du GRETA dans son ensemble.
- CP (niveau 2) : Cocher cette case si la ligne ne dois s'appliquer qu'aux plages de séquences rattachées à un Centre de Production précis. Il faut dans ce cas fournir le code de ce CP, qui doit exister dans la table paramétrique SSV (voir le manuel « Gestion des Paramètres ».
- Section (niveau 3) : Cocher cette case si la ligne ne doit s'appliquer qu'aux plages de séquences rattachées à une Section de Production précise. Il faut dans ce cas fournir le code de cette Section, qui doit exister dans la table des Sections (Menu « Production »).

Valider ensuite la saisie par la touche Ok.

On peut ainsi enchaîner les créations de lignes pour cette grille. L'écran suivant présente l'ensemble des lignes de la grille :

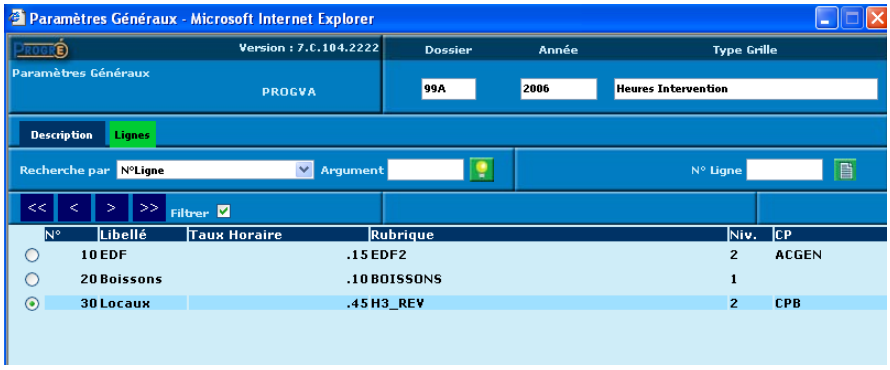

3 LE MODULE DE GESTION BUDGETAIRE

3.1 PRINCIPES DE NAVIGATION

Le module de gestion budgétaire de PROGRE est un composant unique permettant l'ensemble des opérations attachées à la préparation budgétaire et aux différentes simulations.

Ce chapitre est destiné à vous présenter l'interface de ce module polyvalent.

Présentation de l'Interface du Module Budgétaire

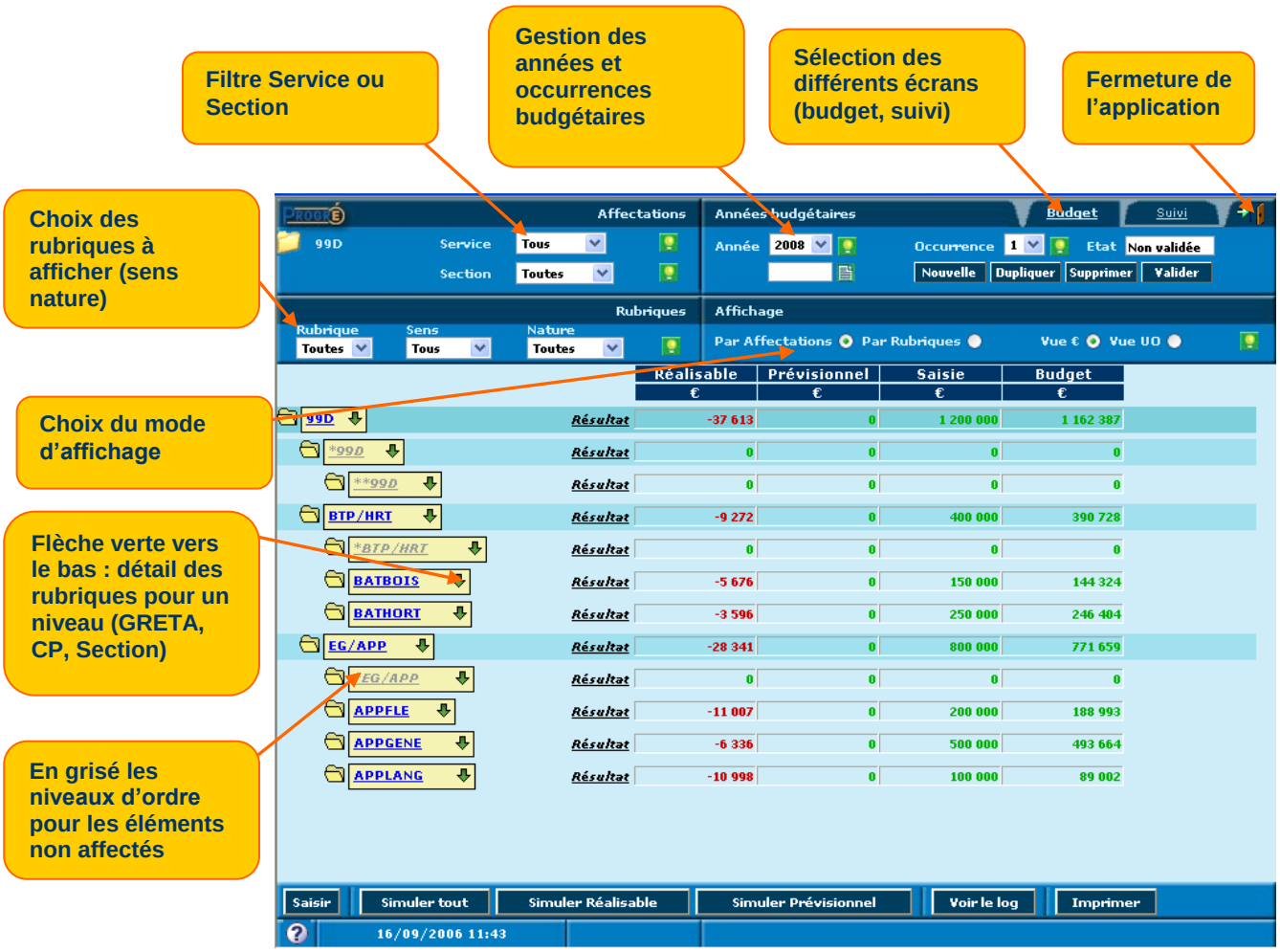

Nous allons à présent détailler chaque partie de l'interface.

Affectations :

Service

Il s'agit d'un filtre d'affichage. Vous pouvez limiter la vue à un service ou l'étendre à l'ensemble des services du GRETA

Section

Il s'agit d'un filtre d'affichage. Vous pouvez limiter la vue à un service ou l'étendre à l'ensemble des services du GRETA

Années Budgétaires :

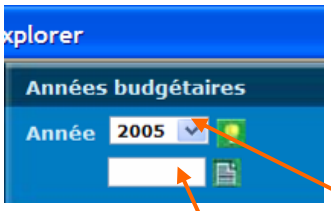

Année

Il s'agit d'un sélecteur (liste à choix) permettant de choisir une année budgétaire historique.

Ce champ permet de saisir la nouvelle année budgétaire à créer

Budget / Occurrence :

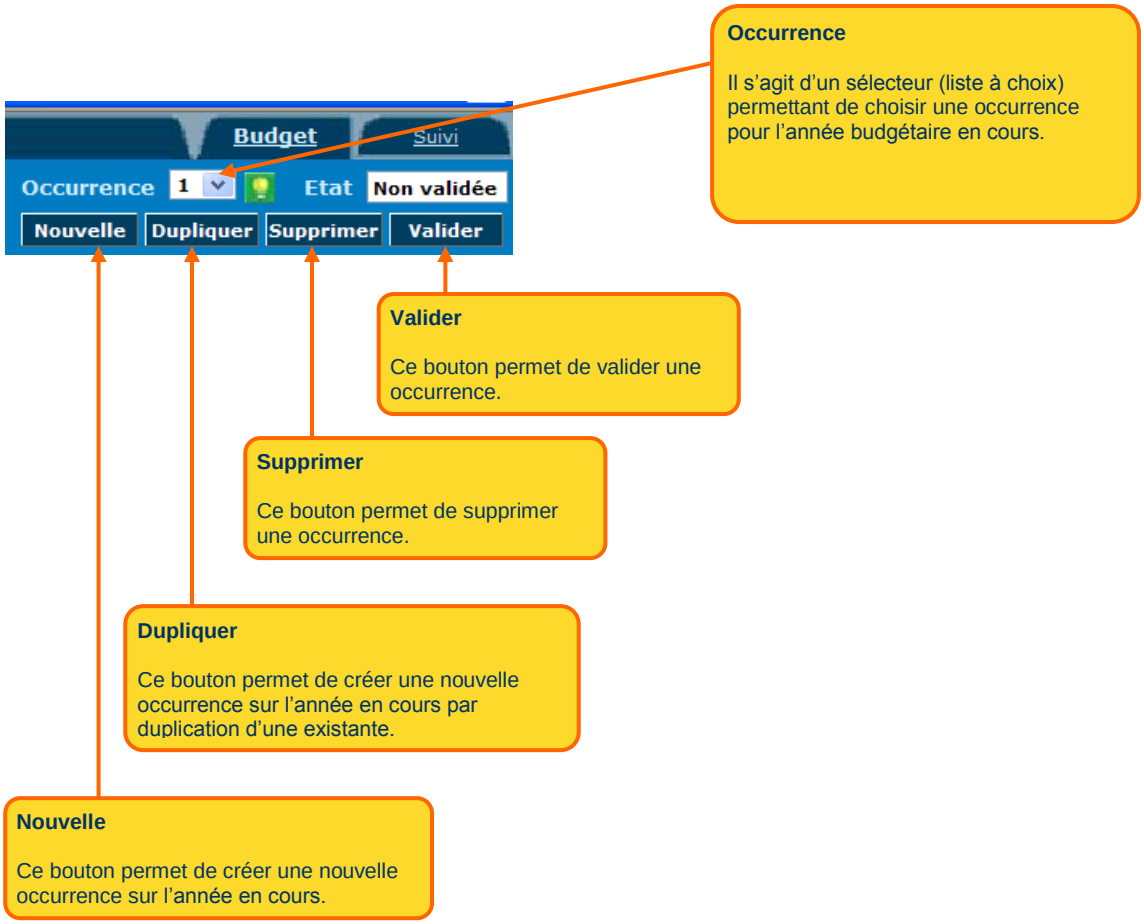

PROGRÉ permet pour un GRETA et pour une ANNEE BUDGETAIRE DONNEE de créer plusieurs occurrences de BUDGET. Les occurrences sont indépendantes les unes des autres.

Une occurrence de budget est ouverte jusqu'à la validation du budget primitif annuel.

La validation du budget consiste à valider l'une des occurrences de l'année budgétaire qui devient alors le budget officiel. A compter de ce traitement, l'ensemble des occurrences sont fermées par le système.

Les simulations peuvent être effectuées en toute indépendance sur chacune des occurrences ouvertes. L'action de simulation devient impossible sur une occurrence fermée.

Une simulation budgétaire peut être lancée à tout moment sur une occurrence ouverte. La simulation consiste au lancement du programme de calcul budgétaire à partir des données paramétriques et des valeurs saisies.

Rubriques :

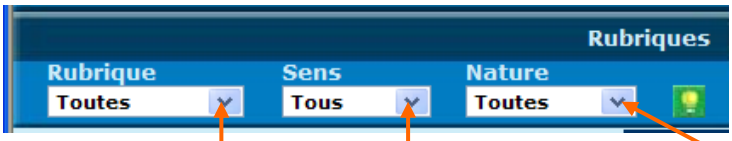

Nature

Il s'agit d'un sélecteur (liste à choix) permettant de filtrer l'affichage sur la nature des rubriques (directes ou indirectes) ou les deux.

Sens

Il s'agit d'un sélecteur (liste à choix) permettant de filtrer l'affichage sur le sens des rubriques (charges ou produits) ou les deux.

Rubriques

Il s'agit d'un sélecteur (liste à choix) permettant de filtrer l'affichage sur une rubrique, un ensemble de rubriques ou toutes les rubriques.

Options d'Affichage :

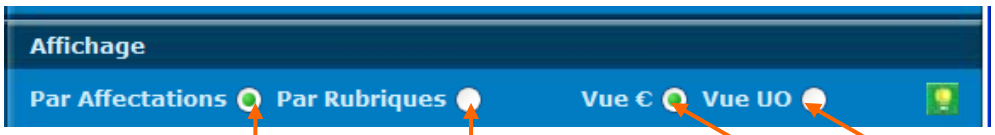

Vue € - Vue UO

Cette option permet d'afficher les résultats budgétaires selon en euros ou en unités d'œuvre de production (heures).

Par Rubriques

Cette option permet d'afficher l'arbre budgétaire du GRETA selon la hiérarchie des Rubriques Budgétaires

Par affectation

Cette option permet d'afficher l'arbre budgétaire du GRETA selon la hiérarchie des affectations (GRETA, Centre de Production. Section)

Budget / Suivi :

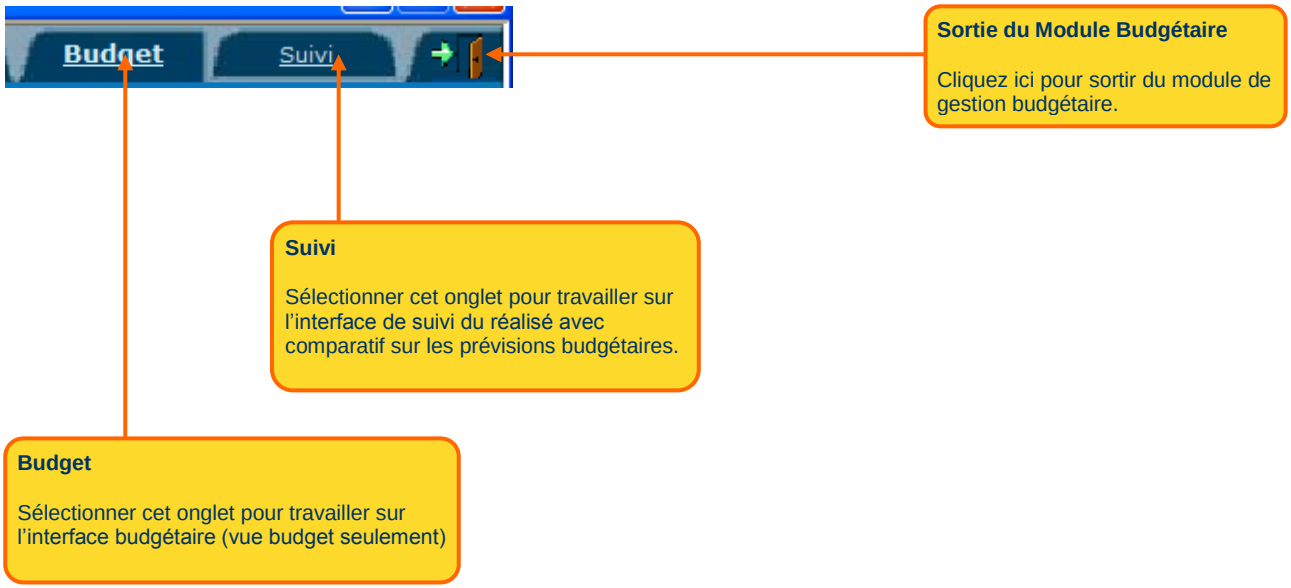

3.2 DEUX AXES DE PRESENTATION DE L'ARBRE BUDGETAIRE

3.2.1 L'AXE DE PRESENTATION PAR LES AFFECTATIONS

Pour accéder à cette vue, il vous suffit de sélectionner « Par Affectations » dans les options d'affichage :

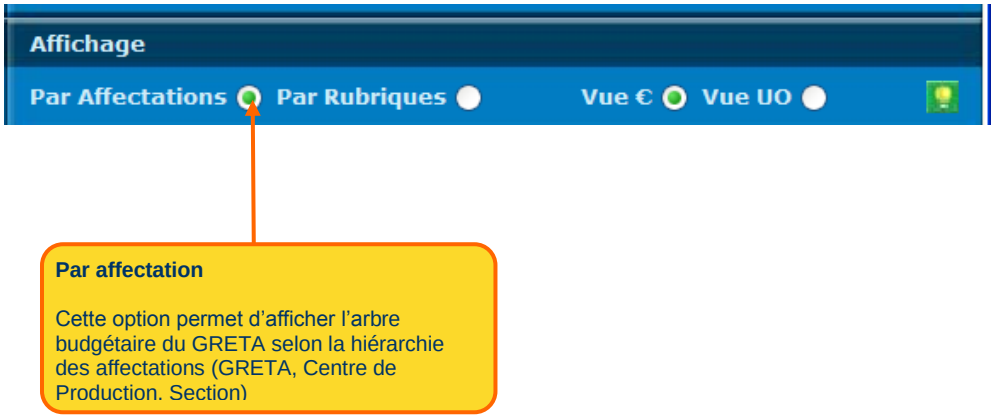

L'écran suivant s'affiche :

L'arbre des affectations du GRETA s'affiche. Chaque niveau de l'arbre (GRETA, CENTRE DE PRODUCTION, SECTION DE PRODUCTION) est ainsi identifié. En cliquant sur l'un quelconque des niveaux de l'arbre, on ouvre ou on ferme le détail de ses ramifications.

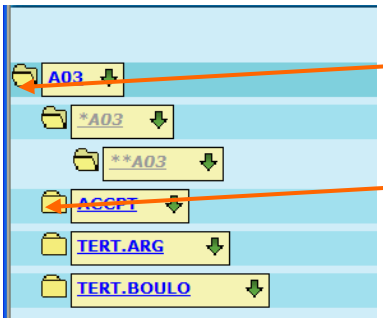

Dossier ouvert (ici le GRETA) : le détail des niveaux inférieurs apparaît.

Dossier fermé (ici le Centre de Production ACCPT) : le détail des niveaux inférieurs est masqué.

Un clic sur la flèche verte permet, au niveau où l'on se trouve, d'accéder au détail des rubriques budgétaires (charges et produits)

	Réalisable €	Prévisionnel €	Saisie €	Budget €
A03 — *Résultat*	-6596	26760	47200	67364
CHARGES	9162	240	16800	26202
DIRECTES	6462	90	16650	23202
H1PERSO	6462	90	15050	21602
H2PEDAG	0	0	1600	1600
INDIRECTES	2700	150	150	3000
H3LOC	2700	150	100	2950
H4DEPLACTS	0	0	50	50
PRODUITS	2566	27000	64000	93566
DIRECTS	2566	27000	64000	93566
661ETAT	0	0	35000	35000
665ENTSE	0	27000	29000	56000
701000	2566	0	0	2566
709000	0	0	0	0

Un clic sur la flèche rouge permet de revenir sur l'arbre des affectations

3.2.2 L'AXE DE PRESENTATION PAR LES RUBRIQUES

Pour accéder à cette vue, il vous suffit de sélectionner « Par Rubriques » dans les options d'affichage :

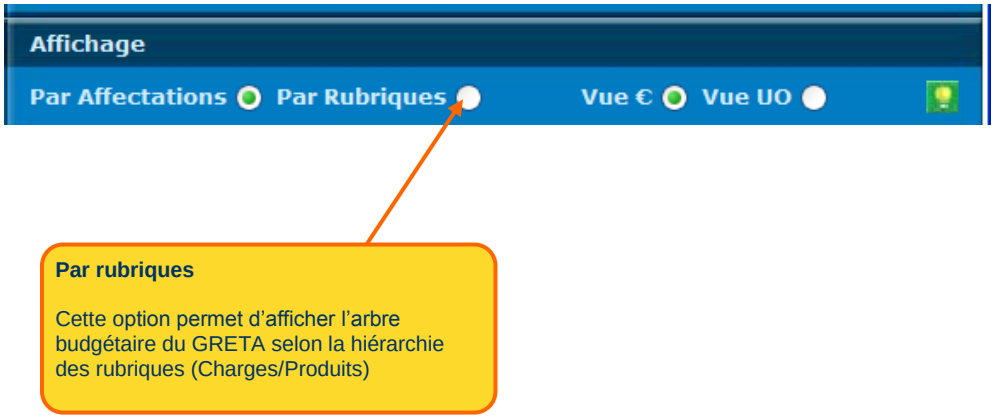

L'écran suivant s'affiche :

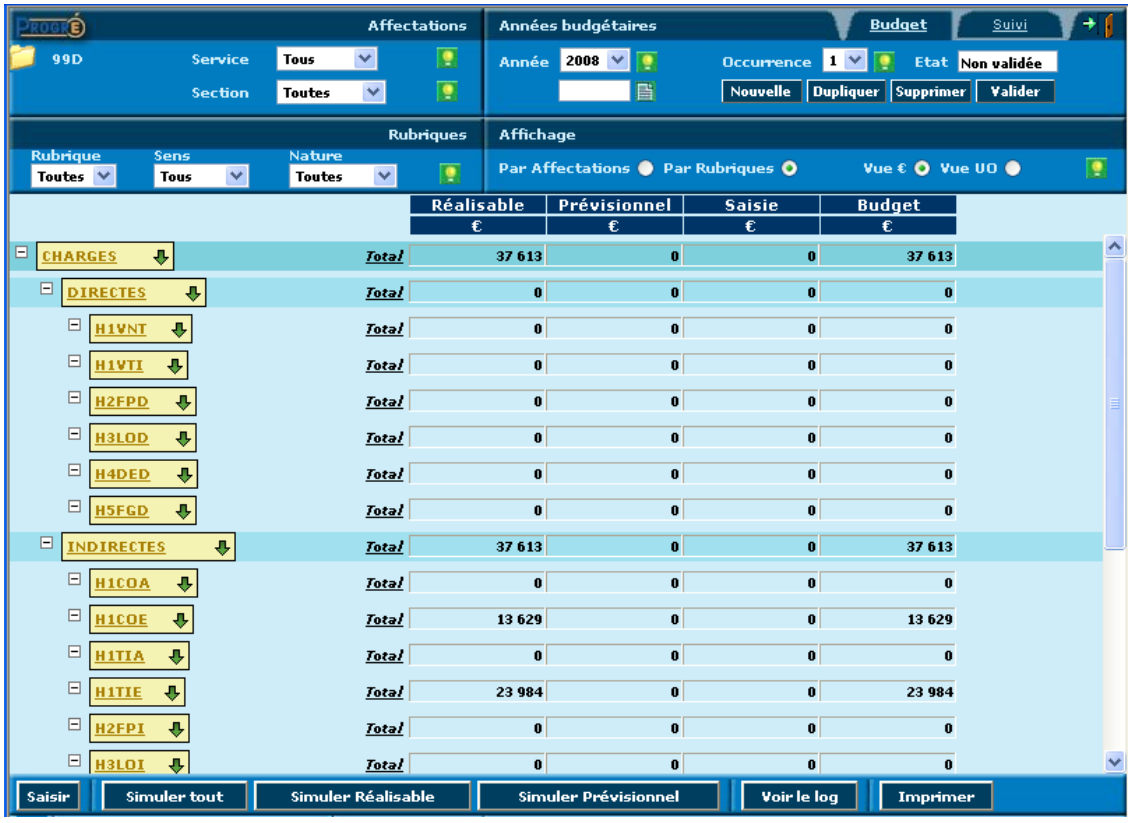

L'arbre des rubriques budgétaires s'affiche. Chaque niveau de l'arbre (CHARGES et PRODUITS) est ainsi identifié. Les charges sont présentées en distinguant les charges Directes et les charges Indirectes. Les produits sont présentés en second lieu. En cliquant sur l'un quelconque des niveaux de l'arbre, on ouvre ou on ferme le détail de ses ramifications.

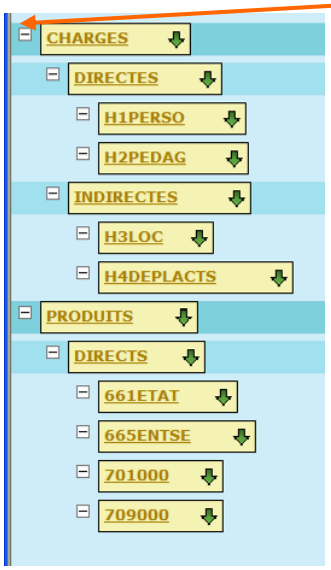

En cliquant sur les symboles « + » ou «-» de l'arbre, on ouvre ou on ferme les niveaux inférieurs.

Un clic sur la flèche verte permet, au niveau où l'on se trouve (charges, charges indirectes, charges directes, produit ou rubrique, d'accéder au détail des affectations budgétaires (GRETA, Centres de Production, Section) pour ce même niveau.

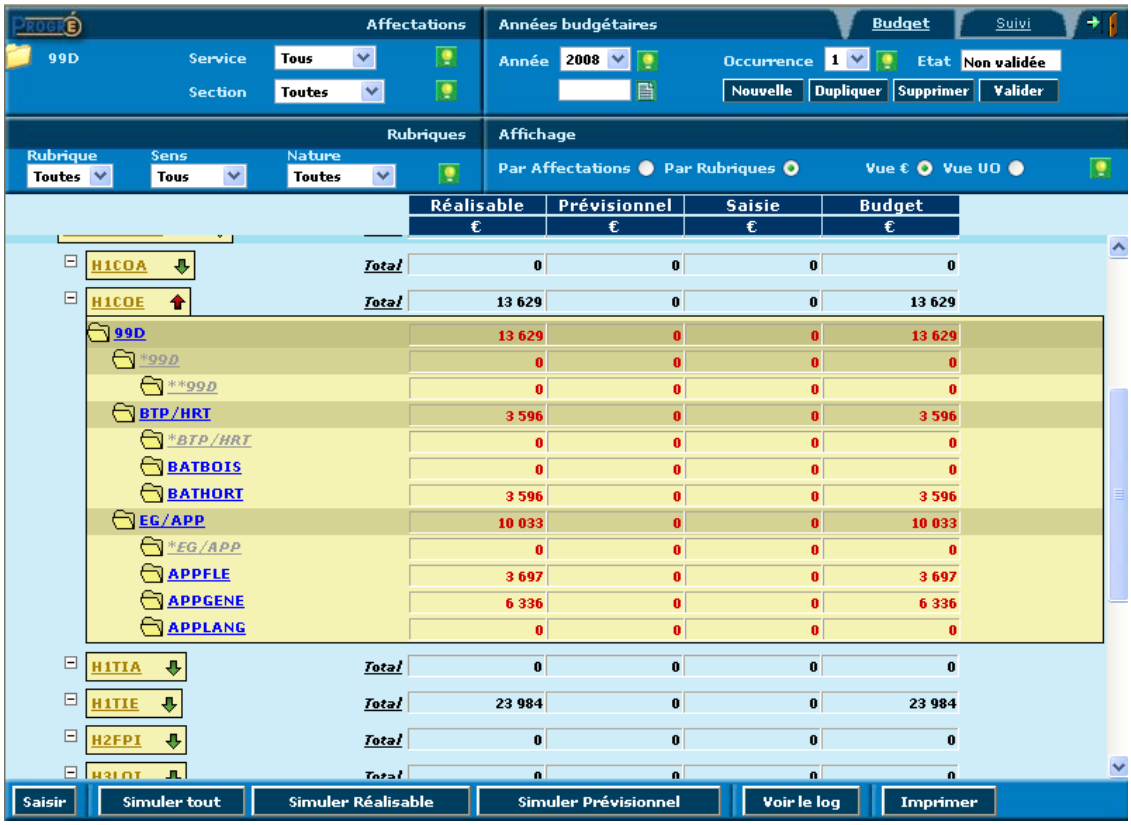
Affectations
Années budgétaires
Budget
Suivi
99D
Service
Tous
Section
Toutes
Année
2008
Occurrence
1
Etat
Non validée
Nouvelle
Dupliquer
Supprimer
Valider
Rubriques
Affichage
Rubrique
Toutes
Sens
Tous
Nature
Toutes
Par Affectations
Par Rubriques
Vue €
Vue UO
Réalisable
Prévisionnel
Saisie
Budget
H1COA
H1COE
99D
*99D
**99D
BTP/HRT
*BTP/HRT
BATBOIS
BATHORT
EG/APP
*EG/APP
APPFLE
APPGENE
APPLANG
H1TIA
H1TIE
H2FPI
Total
Saisir
Simuler tout
Simuler Réalisable
Simuler Prévisionnel
Voir le log
Imprimer

Un clic sur la flèche rouge permet de revenir sur l'arbre des Rubriques

4 ELABORATION D'UN BUDGET ANNUEL

En tout premier lieu, il faut créer, si elle n'existe pas, l'année budgétaire sur laquelle on souhaite travailler.

Puis on crée au sein de cette année budgétaire une occurrence. Une occurrence peut être créée ex-nihilo ou bien par duplication d'une occurrence existante.

4.1 SAISIE DES CHARGES INDIRECTES

Il s'agit ici de saisir les montants de rubriques de charges indirectes à répartir :

- d'abord, du GRETA vers les Centres de Production : il s'agit de la répartition primaire ;

- puis, des Centres de Production vers leurs sections composantes.

4.1.1 REPARTITION PRIMAIRE

Il suffit de sélectionner le GRETA au niveau de l'arbre des affectations, puis d'accéder au niveau des rubriques de charges indirectes et de cliquer sur « Saisir » : les rubriques de charges indirectes saisissables proposent la saisie des montants et passent en couleur blanche :

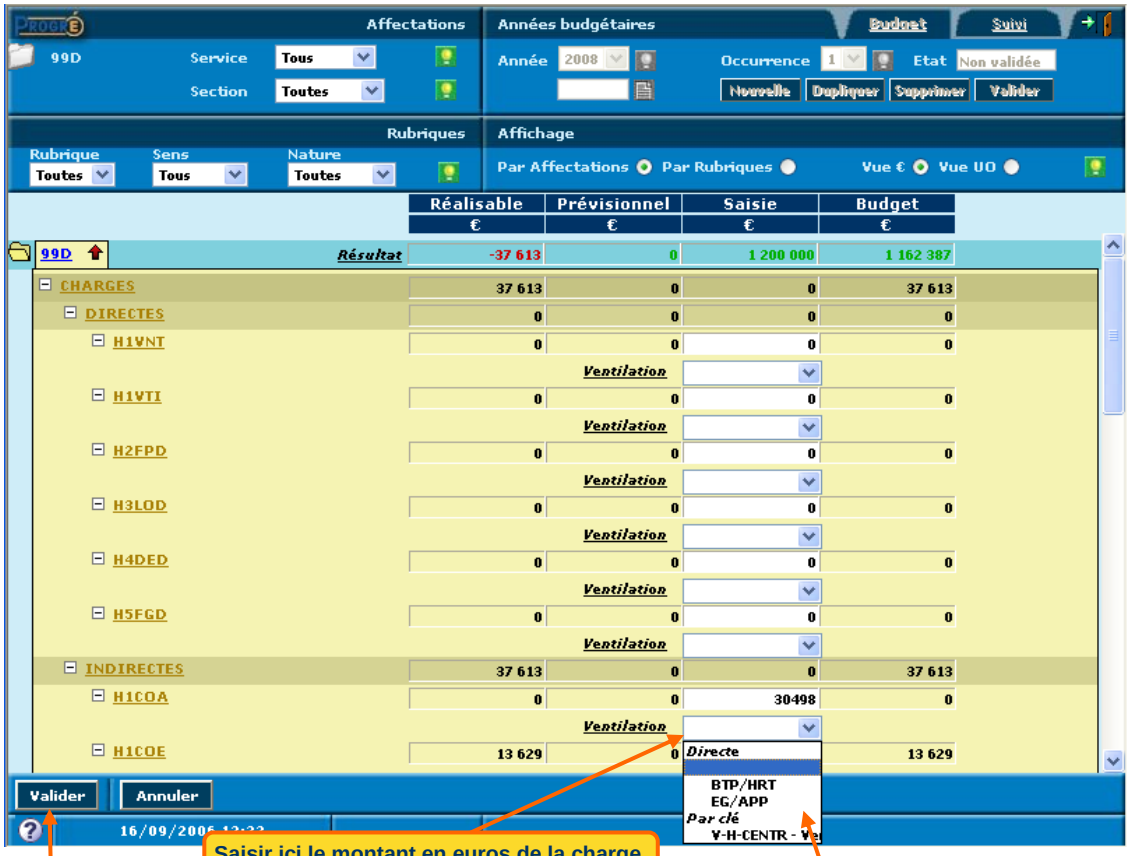

Saisir ici le montant en euros de la charge à répartir…

Choisir ensuite le mode de répartition à appliquer. Ici, 3 modes sont possibles :
- soit l'imputation directe de la charge concernée sur un Centre de Production choisi dans la liste proposée ;
- soit l'imputation dur une clé de ventilation choisie dans la liste proposée.
- soit laisser la zone de saisie vide : Attention ! dans ce cas le montant sera affecté en totalité sur le centre de production d'ordre codifié * + code dossier (en grisé)

Cliquer ensuite sur le bouton « Valider » pour enregistrer votre saisie et son imputation.

Exemple :

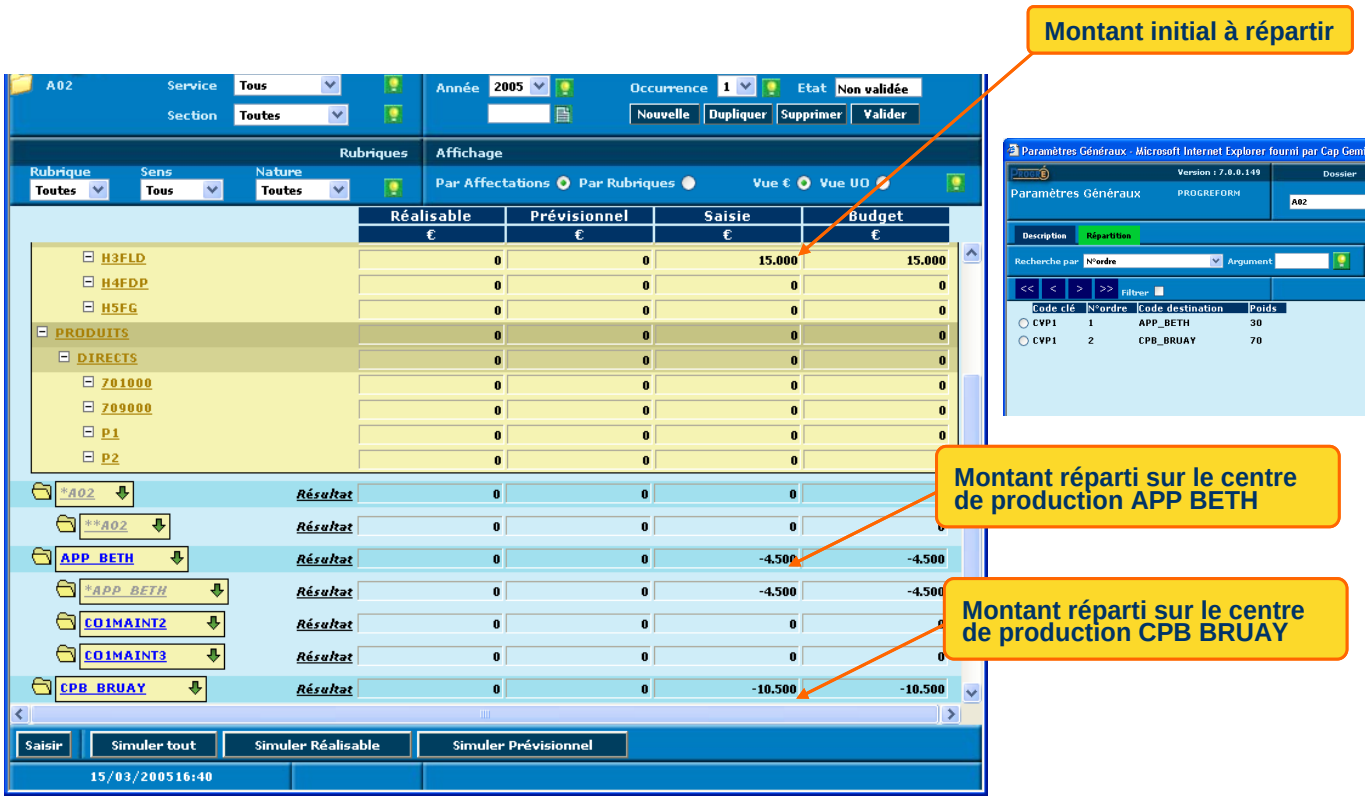
Montant initial à répartir
Montant réparti sur le centre de production APP BETH
Montant réparti sur le centre de production CPB BRUAY
A02
Service
Tous
Section
Toutes
Année
2005
Occurrence
1
Etat
Non validée
Nouvelle
Dupliquer
Supprimer
Valider
Rubriques
Affichage
Rubrique
Toutes
Sens
Tous
Nature
Toutes
Par Affectations
Par Rubriques
Vue €
Vue UO
Réalisable
Prévisionnel
Saisie
Budget
H3FLD
H4FDP
H5FG
PRODUITS
DIRECTS
701000
709000
P1
P2
APP_BETH
CO1MAINT2
CO1MAINT3
CPB_BRUAY
Résultat
Saisir
Simuler tout
Simuler Réalisable
Simuler Prévisionnel
15/03/200516:40
Paramètres Généraux
Description
Répartition
Code clé
N°ordre
Code destination
Poids
CVP1
APP_BETH
CPB_BRUAY

4.1.2 REPARTITION SECONDAIRE

Il suffit de sélectionner le CENTRE DE PRODUCTION au niveau de l'arbre des affectations, puis d'accéder au niveau des rubriques de charges indirectes et de cliquer sur « Saisir » : les rubriques de charges indirectes saisissables proposent la saisie des montants et passent en couleur blanche :

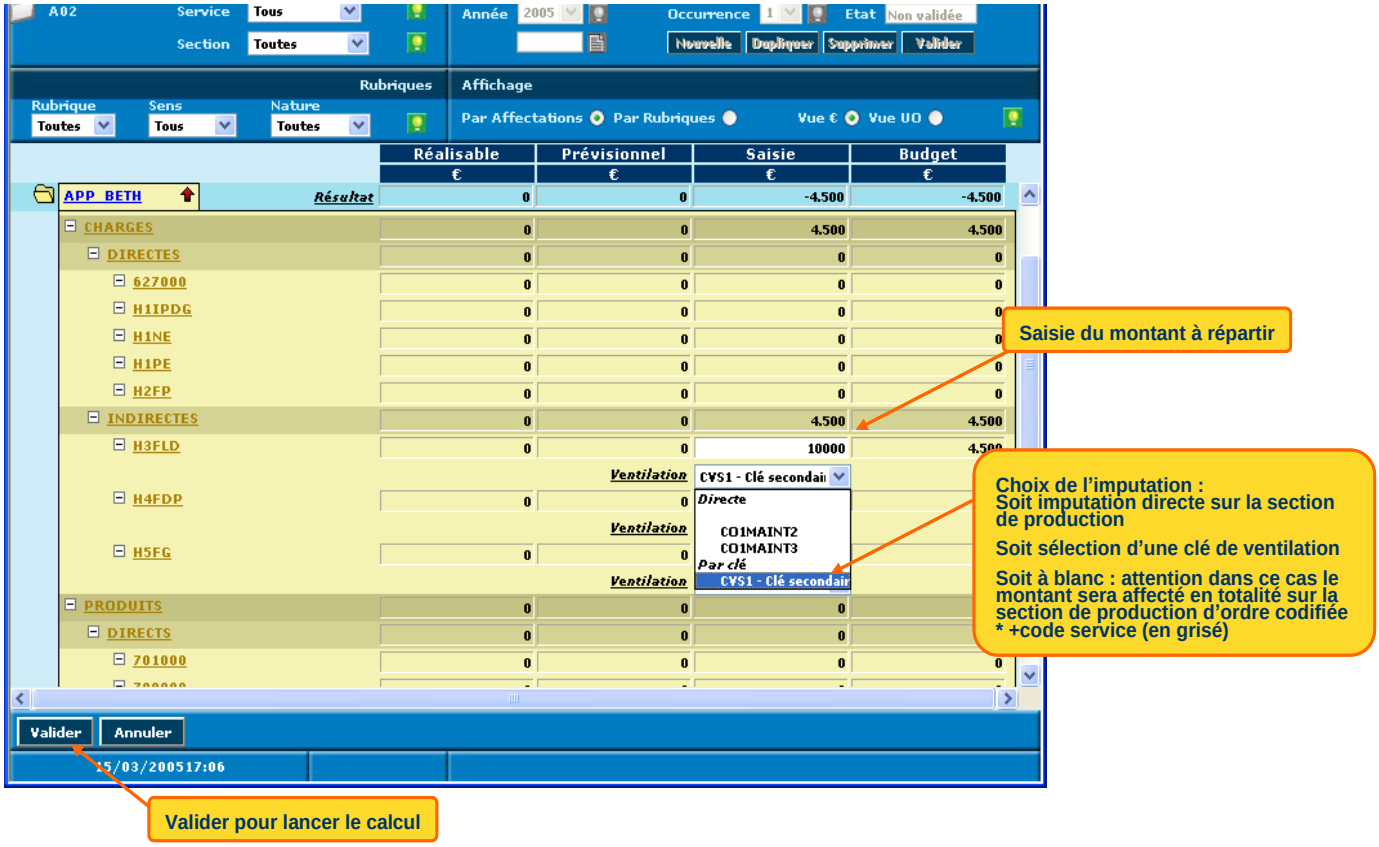

Exemple :

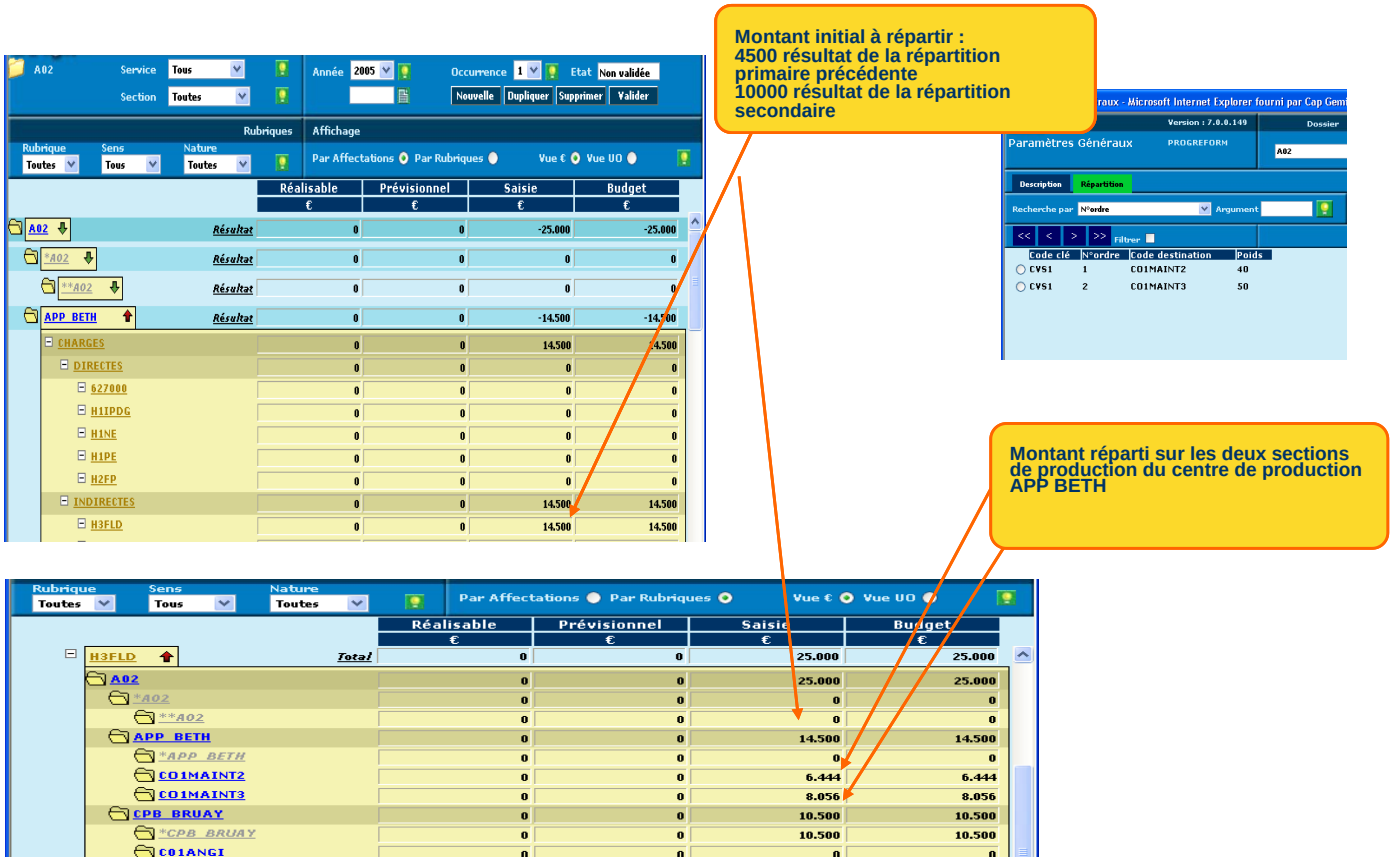
Montant initial à répartir :
4500 résultat de la répartition primaire précédente
10000 résultat de la répartition secondaire
Montant réparti sur les deux sections de production du centre de production APP BETH

4.2 SAISIE DES CHARGES DIRECTES ET DES PRODUITS PREVISIONNELS

La composante prévisionnelle du BUDGET (charges directes et les produits prévisionnels) est constituée :

- d'une part, de la partie prévisionnelle **calculée automatiquement** par le module de calcul budgétaire à partir des données définies au niveau des **actions prévisionnelles et/ou des parcours types associés. Pour chaque rubrique, le module de calcul met à jour les compteurs « Montant calculé / Prévisions » au niveau de CHAQUE SECTION DE PRODUCTION CONCERNEE.**

- d'autre part, de la partie prévisionnelle **saisie manuellement** au niveau des rubriques **(compteurs de montants saisis)**

Ces deux parties de la prévision budgétaire sont **cumulatives et donc non exclusives**. Cela signifie que le budget prévisionnel pourra être établi :

- soit, **en mode automatique seulement** : dans ce cas, l'ensemble des données nécessaires au calcul des prévisions des charges et des produits devra être exhaustivement défini au niveau des **ACTIONS PREVISIONNELLES ET/OU DES PARCOURS TYPES RATTACHES.**

- soit, en **mode manuel seulement** : dans ce cas, les prévisions des charges et des produits devront être exhaustivement saisies au niveau des **compteurs « Montant Saisi / Prévisions » de CHAQUE SECTION DE PRODUCTION.**

- soit, en **mode mixte** :

- Une partie des prévisions budgétaires seront calculées en mode automatique ;
- Elles seront complétées par les montants saisis

Nous présentons ici le mode opératoire de saisie des charges directes et des produits prévisionnels.

Saisie des Charges Directes Prévisionnelles :

Il suffit de sélectionner la Section de Production au niveau de l'arbre des affectations, puis d'accéder au niveau des rubriques de charges directes et de cliquer sur « Saisir » : les rubriques saisissables proposent la saisie des montants et passent en couleur blanche :

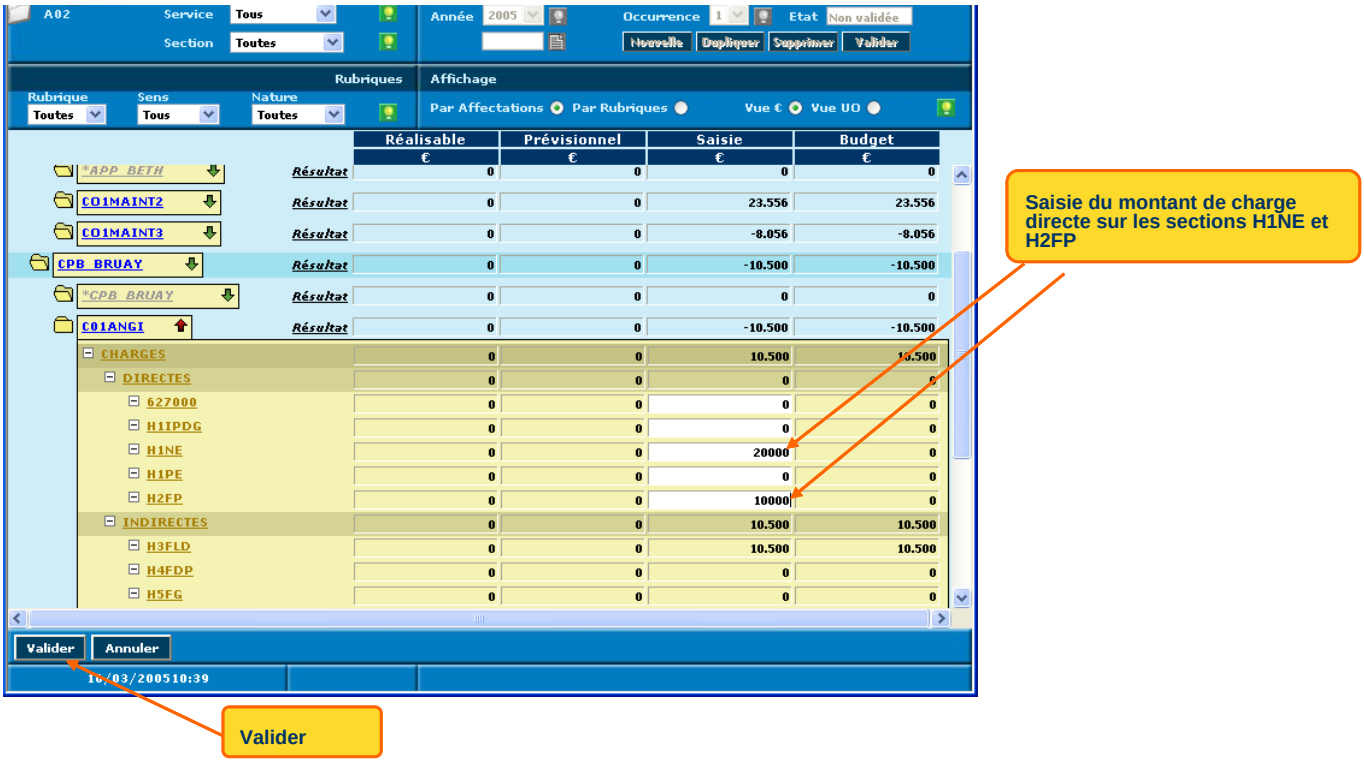

La saisie des charges directes prévisionnelles au niveau des sections de production provoque leur consolidation sur les niveaux supérieurs (Centre de Production et GRETA) :

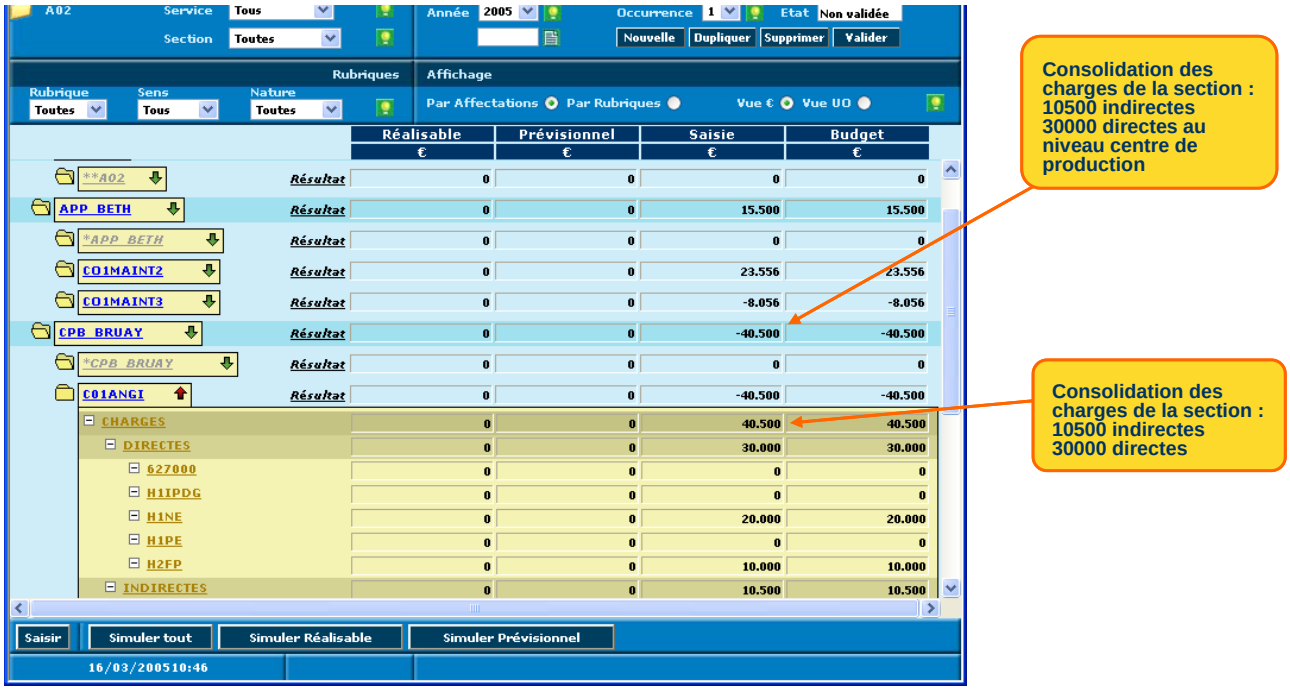

Saisie des Produits Prévisionnels :

Il suffit de sélectionner la Section de Production au niveau de l'arbre des affectations, puis d'accéder au niveau des rubriques de produits et de cliquer sur « Saisir » : les rubriques saisissables proposent la saisie des montants et passent en couleur blanche :

La saisie des produits prévisionnels au niveau des sections de production provoque leur consolidation sur

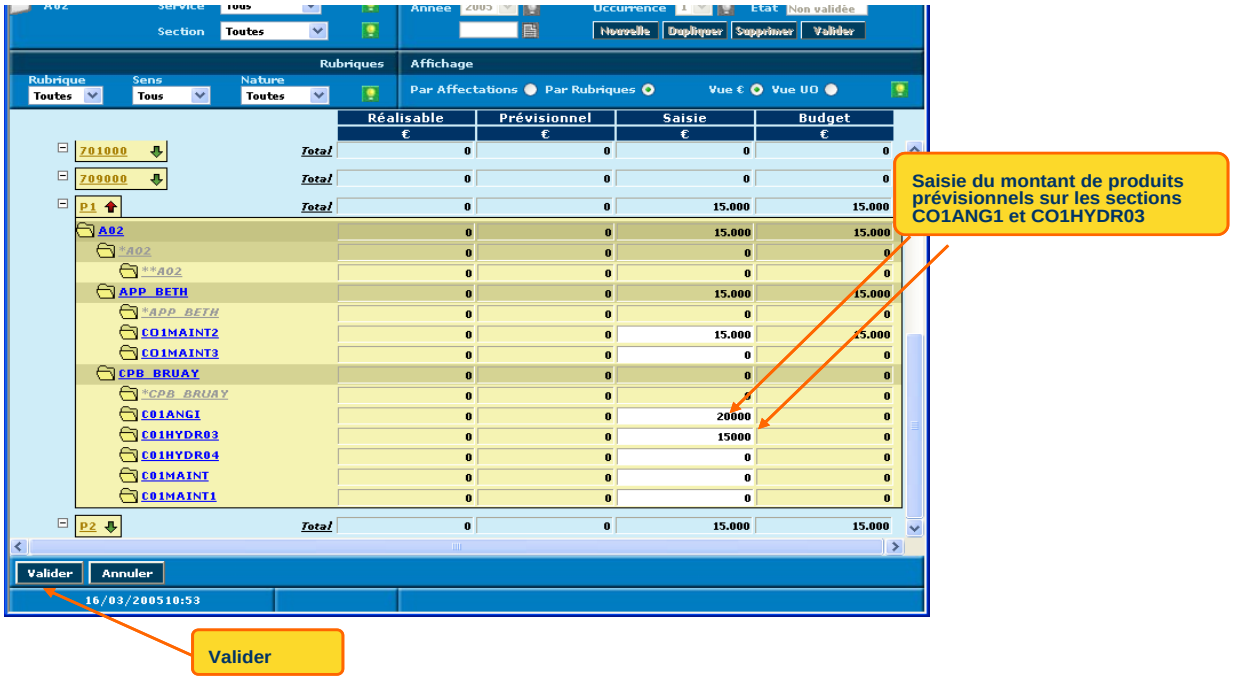

les niveaux supérieurs (Centre de Production et GRETA) :

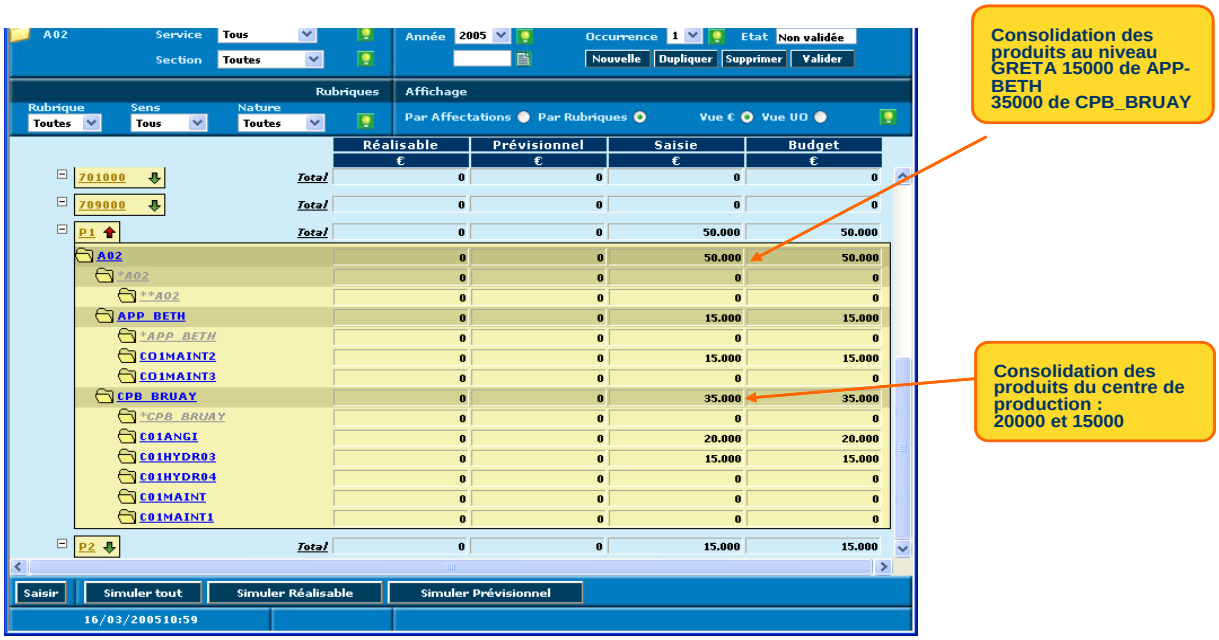

4.3 CALCUL DU REALISABLE

Le réalisable constitue une composante essentielle de la définition des montants budgétaires d'un centre de production. Ce calcul intègre dans la gestion budgétaire toutes les actions associées à des produits sur lesquels sont valorisés :

- les produits issus des conventions en cours pour la partie rattachable à l'année budgétaire N+1
- des charges directes réalisables au moyen :
  - de la définition des codes besoins valorisés associés aux sections de production
  - des moyens associés aux plages de production planifiées

Ces montants sont calculés aux différents niveaux du dispositif analytique.

Pour les Produits ou Recettes du « Réalisable » :

Le système analyse l'ensemble des éléments de parcours. On connaît le Chiffre d'affaire conventionné du parcours. On répartit le Chiffre d'affaire du parcours sur chaque **section de production au prorata des heures positionnées sur chacune d'entre elles et concernant l'exercice à budgétiser**. Un tel système nécessite de répartir les heures d'un élément de parcours donné sur chaque année budgétaire (exemple : 150 heures de dessin réparties en : 100 heures sur année N et 50 heures sur N+1).

Le système impute les **recettes budgétaires** correspondant au REALISABLE par **SECTION DE PRODUCTION** et pour **l'année budgétaire**.

Ce traitement procède à la mise à jour des compteurs de REALISABLE des RUBRIQUES de PRODUITS concernées sur les SECTIONS DE PRODUCTION.

Ce calcul intègre dans la gestion budgétaire **toutes les actions sur lesquelles sont valorisées des recettes** issues **des conventions en cours au stade « Edité » (et suivants), ou au stade « Accord ORDO »** (selon choix de l'Académie), pour la partie rattachable à l'année N+1 ; dans le cas où existent **plusieurs conventions**, on teste **la première au stade retenu par l'Académie (Edité ou AO)** (convention support).

La **valorisation** se fait au moyen des **rubriques de recettes** associées aux **parcours individuels** (imputables sur sections pour les éléments et sur les imputations par défaut pour les modules ou pour les tarifs directement saisis sur les inscriptions).

- **Le CALCUL DES UOA est effectué à partir des heures sur parcours individuels de l'année en cours.**
  - L'imputation sur **rubrique** se fait :
    - Si l'élément de parcours est valorisé : sur la rubrique de l'élément de parcours.
    - Si l'élément de parcours n'est pas valorisé :
      - » On recherche sur la première rubrique trouvée dans le tarif de l'inscription.
  - L'imputation sur **section** se fait :
    - Si l'élément de parcours dispose de la section : sur la section de l'élément de parcours.
    - Si l'élément de parcours n'a pas la section :
      - » le nombre d'UOA correspondant n'est pas récupéré (log).

- **Le CALCUL DES MONTANTS FINANCIERS** est effectué au moyen des montants figurant sur les tarifs associés à **chaque inscription** et des **rubriques de recettes associées** à ces tarifs; les montants sont **cumulés par rubrique** et **ventilés sur les sections** au **prorata des UOA** du parcours de cette inscription.
  - L'imputation sur rubrique se fait :
    - » À partir de la rubrique du tarif.
  - L'imputation sur section se fait :
    - » À partir des sections associées aux UOA des parcours individuels.

Pour les Charges du « Réalisable » :

Les **charges** sont valorisées selon le processus suivant :

- Les **besoins** (SCB) sont décrits et quantifiés sur les **séquences de production** (éventuellement hérités des sections de rattachement des séquences), au niveau de chaque **élément de parcours** rattaché à la séquence de production. **Chaque code besoin SCB est rattaché à une rubrique analytique (paramètre SRB)** : ainsi **plusieurs codes SCB** pourront être regroupés sur **une seule et même rubrique analytique.**

Ces besoins sont associés aux **plages de production planifiées ou à planifier** et valorisés sur la base :

- **Des coûts associés aux ressources (intervenants et moyens) affectées sur les plages**
- **Ou des coûts associés aux codes besoins des plages non affectées**

Rappel important : les **besoins** (SCB) sont de **deux types** possibles :

- **Planifiables** (intervenants, salles de cours, etc.) : on exprime le besoin en volume horaire et en nombre.

- **Non Planifiables** (matières d'œuvre, supports de cours, repas, etc.) : on exprime le besoin en nombre d'unités.

- **Le CALCUL DES UOP** se fait à partir des **codes besoins affectés sur les plages types** des séquences et des **durées unitaires** associées. Les UOP sont donc calculées selon la relation suivante :
  UOP = [durée unitaire de chaque besoin de type intervenant] multiplié par [nombre de plages].
  - L'imputation sur **rubrique** se fait par la recherche des codes besoins associés à la plage type :
    - Si le code besoin est associé à une rubrique, on utilise cette rubrique
    - Sinon on ne calcule pas l'UOP (log)
  - L'imputation sur **section** se fait :
    - Sur la section relative à la séquence concernée.

- **LE CALCUL DES MONTANTS FINANCIERS** est effectué selon **deux processus différents** selon que les besoins déclarés sont de nature **PLANIFIABLES** ou **NON PLANIFIABLES** :

  Pour les BESOINS PLANIFIABLES :

  - Pour les besoins planifiables, le calcul des montants financiers de charges s'effectue à partir des **coûts imputables aux codes besoins associés aux plages types des séquences.**

    - Pour la partie **non encore planifiée** : **[nombre d'heures] multiplié par [prix unitaire du code besoin].**

      - L'imputation sur **rubrique** se fait par la recherche des codes besoins associés à la plage type :
        - » Si le code besoin est associé à une rubrique, on utilise cette rubrique
        - » Sinon on ne calcule pas le montant (log)

      - L'imputation sur **section** se fait :
        - » Sur la section relative à la séquence concernée.

    - Pour la partie **déjà planifiée** :

      - S'il s'agit d'un **moyen matériel** :
        - » Sur chaque affectation de plage **[nombre d'heures plages] multiplié par [prix unitaire]** avec **prix unitaire =** prix d'utilisation du moyen matériel si défini ou, à défaut, prix standard du moyen lui-même, ou à défaut, prix unitaire du code besoin.

      - S'il s'agit d'un **intervenant** :
        - » Sur chaque affectation de plage **[nombre d'heures plages] multiplié par [prix unitaire]** avec **prix unitaire (PU) variant selon les différents cas suivants** :

          - Si le personnel est un **Permanent et s'il n'a pas de Situation d'Emploi**, alors le prix unitaire PU = Prix unitaire de la **compétence** si défini ou, à défaut, le prix standard de l'intervenant lui-même, ou, à défaut, le prix du code besoin.

          - Si le personnel est un **Vacataire**, alors le prix unitaire PU = Prix unitaire de la **grille vacataire** en fonction du niveau de formation de la séquence.

          - Si le personnel est un **Permanent et si sa Situation d'Emploi existe,** alors le prix unitaire
            PU **=[(coût chargé annuel de la Situation Administrative] divisé par [nombre d'heures annuel de la Situation Administrative) multiplié par (durée de la plage*coefficient de pondération)].**

          - Si le personnel est un **Vacataire et si sa Situation d'Emploi existe,** alors le prix unitaire PU = **Prix unitaire de la Situation d'Emploi**)

      - L'imputation sur **rubrique** se fait grâce à la rubrique associée au code besoin sur affectation de plage :
        - » S'il n'y a pas de rubrique on ne calcule pas le montant (log)

      - L'imputation sur **section** se fait :
        - » Sur la section relative à la séquence concernée.

Pour les BESOINS NON PLANIFIABLES :

- Pour les besoins non planifiables, le calcul des montants financiers de charges s'effectue à partir des **coûts imputables aux codes besoins associés déclarés sur la séquence (Prix unitaire saisi sur le besoin) multiplié par (nombre variable d'unités d'œuvre en fonction du type d'unité).**

  - L'imputation sur **rubrique** se fait :
    - » Sur la rubrique reliée au code besoin
    - » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

  - L'imputation sur **section** se fait sur la section origine de la séquence

  - Règles sur les unités :
    - » Unité = S : Montant = PU*nombre stagiaires mini
    - » Unité = U : Montant = PU
    - » Unité = J : Montant = PU* somme des durées des éléments de parcours/(nb d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)
    - » Unité = j : Montant = PU* nombre d'UOA*nombre stagiaires mini/(nb d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)*nombre stagiaires mini
    - » Unité = H : Montant = PU* somme des durées des éléments de parcours
    - » Unité = h : Montant = PU* nombre d'UOA*nombre stagiaires mini

Le traitement du calcul de REALISABLE procède à la mise à jour des <u>compteurs de REALISABLE</u> des RUBRIQUES de <u>CHARGES</u> concernées sur les SECTIONS DE PRODUCTION.

Le calcul du REALISABLE assure la consolidation des compteurs de REALISABLE de niveau SECTION DE PRODUCTION vers les niveaux supérieurs CENTRES DE PRODUCTION et GRETA :

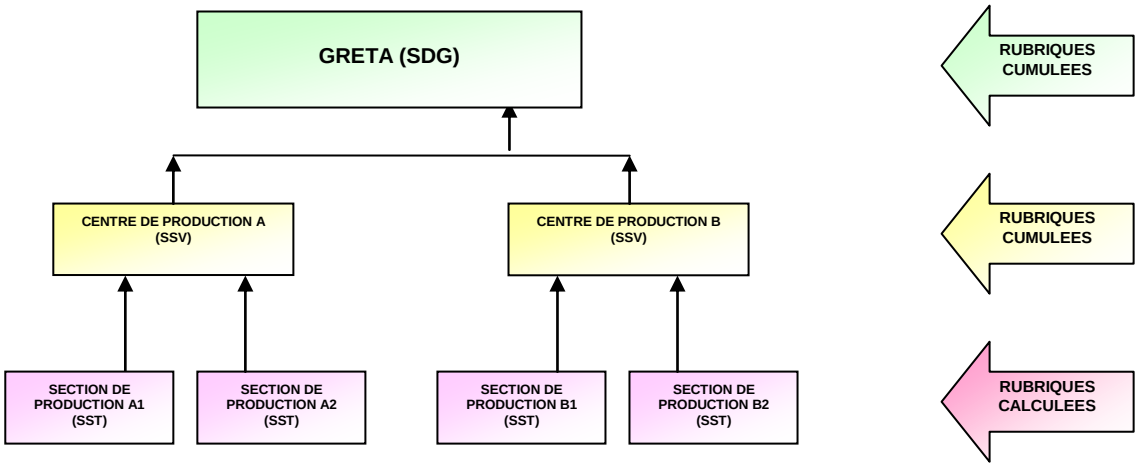

Lancement du calcul du réalisable et analyse des résultats :

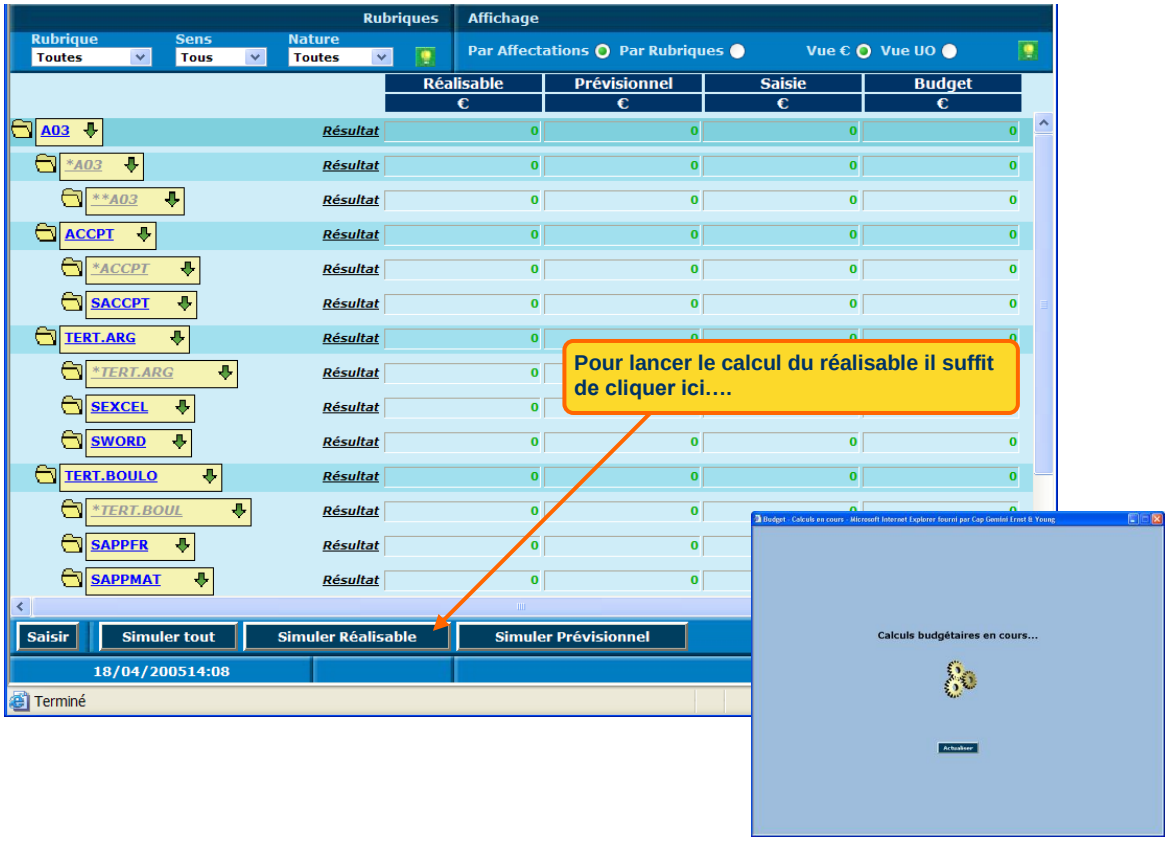

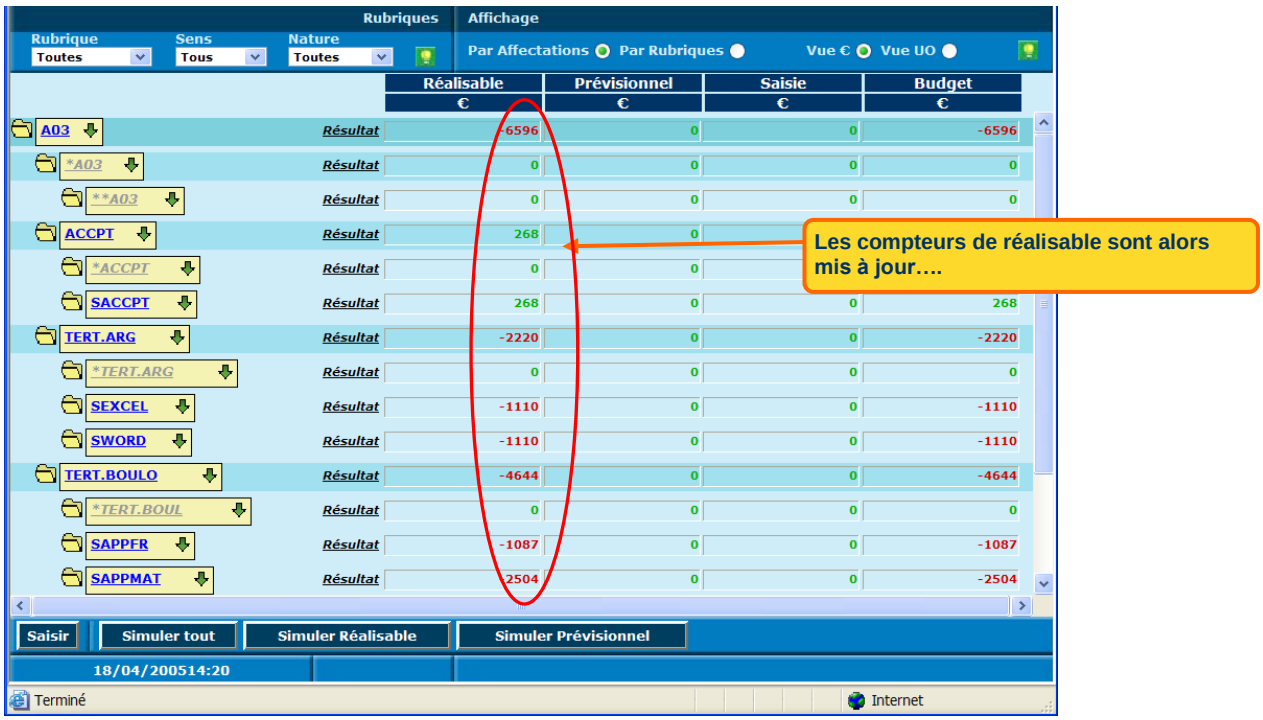

Prenons l'exemple de la section de production « SFRANCAIS » :

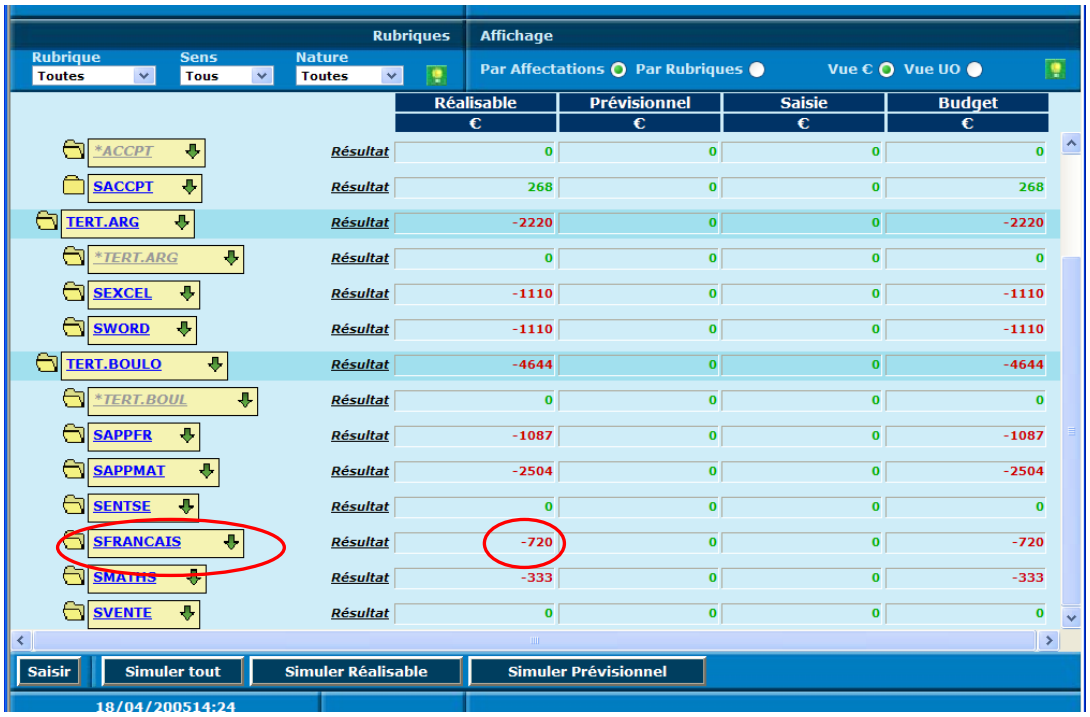

		Réalisable €	Prévisionnel €	Saisie €	Budget €
*ACCPT	Résultat	0	0	0	0
SACCPT	Résultat	268	0	0	268
TERT.ARG	Résultat	-2220	0	0	-2220
*TERT.ARG	Résultat	0	0	0	0
SEXCEL	Résultat	-1110	0	0	-1110
SWORD	Résultat	-1110	0	0	-1110
TERT.BOULO	Résultat	-4644	0	0	-4644
*TERT.BOUL	Résultat	0	0	0	0
SAPPFR	Résultat	-1087	0	0	-1087
SAPPMAT	Résultat	-2504	0	0	-2504
SENTSE	Résultat	0	0	0	0
SFRANCAIS	Résultat	-720	0	0	-720
SMATHS	Résultat	-333	0	0	-333
SVENTE	Résultat	0	0	0	0

Après calcul le résultat sur le réalisable présente un déficit de 720 €. Pour analyser ce résultat il suffit de cliquer sur la flèche verte qui ouvre l'arbre des rubriques budgétaires de cette section de production :

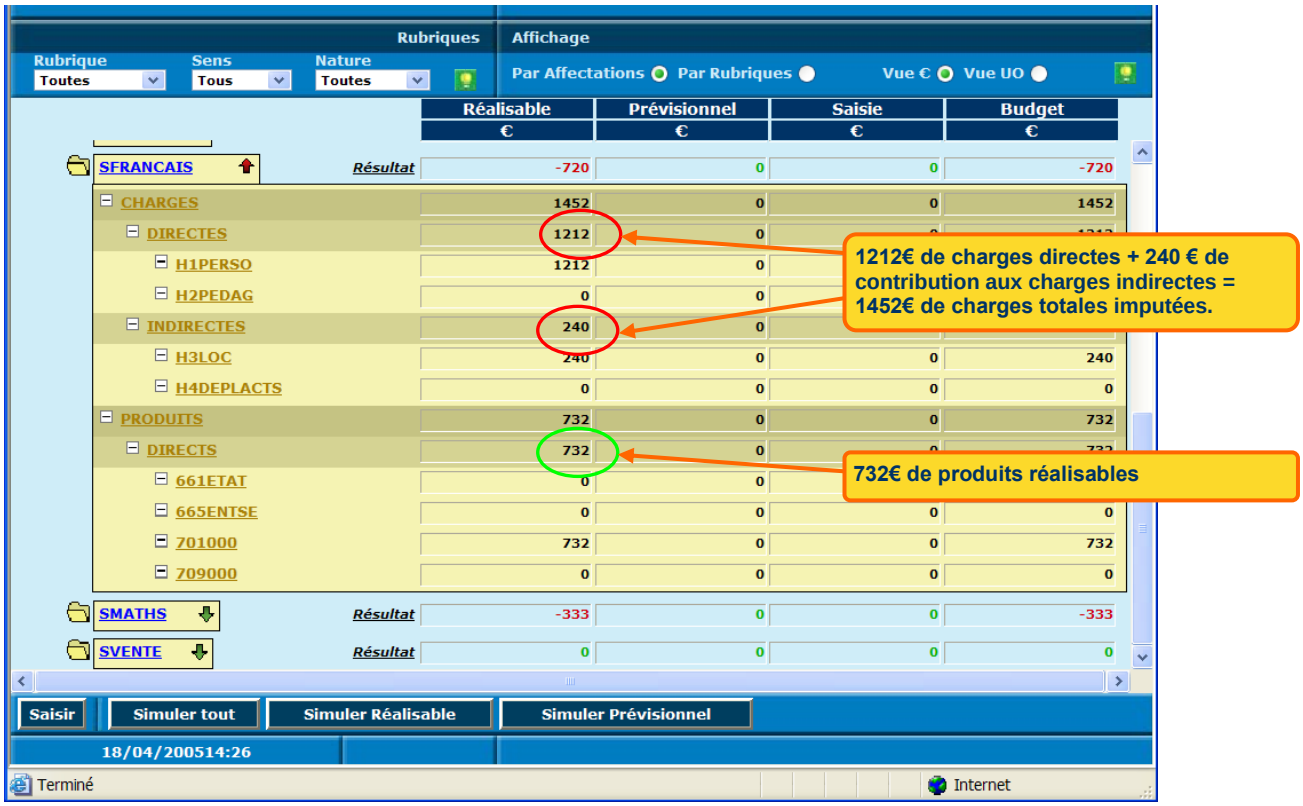

Le résultat (ou marge) sur réalisable, donne donc pour cette section :

Produits / Réalisable	=	732,00 €
- Charges Directes	=	(1212,00 €)
- Charges Indirectes	=	(240,00 €)
Déficit	**=**	**- 720,00 €**

4.4 CALCUL DU PREVISIONNEL

Comme nous l'avons vu plus haut (cf. 4.2. saisie des charges directes et des produits prévisionnels) les prévisions budgétaires prévisionnelles peuvent être introduites :

- en saisie manuelle directe ;
- par le calcul automatique présenté ici ;
- par une combinaison de ces deux modes opératoires.

Ce calcul intègre dans la gestion budgétaire toutes les actions associées à des produits prévisionnels (X) pour la partie rattachable à l'exercice budgétaire N+1 sur lesquels sont valorisés :

- des charges directes prévisionnelles à travers la définition des codes besoins
- des recettes prévisionnelles au moyen des nombres d'inscrits minima sur les actions de formation

Pour les Produits ou Recettes prévisionnels :

Le système analyse l'ensemble des **données prévisionnelles** définies au niveau de **l'axe commercial du GRETA**. Pour cela il se fonde sur les **Actions prévisionnelles** (1er caractère du code Action = **X**).

Chaque action prévisionnelle est définie en terme :

- de période budgétaire (01/01/N+1 au 31/12/N+1).
- d'effectif prévisionnel minimum
- d'unités d'œuvre prévisionnelles d'activité globales (heures stagiaires) associées à l'action
- d'un tarif horaire standard

A ce niveau de précision de l'Action prévisionnelle, les produits prévisionnels imputables selon les rubriques de produit ne pourront être imputés sur les sections de production. Le calcul budgétaire les imputera donc sur **les rubriques de Produit de la section d'ordre** (imputation par défaut).

Si l'action est définie plus finement en parcours types, l'imputation budgétaire sera de fait plus précise. En effet, le parcours type est décrit en **éléments de parcours. Chaque élément de parcours définit :**

- le nombre d'unité d'œuvre (heures stagiaire) associées
- la section de production (SST) de rattachement

Le calcul du prévisionnel intègre dans la gestion budgétaire toutes les actions issues de produits prévisionnels (1er caractère avec X), pour la partie rattachable à l'année budgétaire N+1.

- **Le CALCUL DES UOA est effectué à partir des heures sur parcours type de l'année multiplié par le nombre minimum d'inscrits.**

  - L'imputation sur **rubrique** se fait :
    - Si l'élément de parcours est valorisé : sur la rubrique de l'élément de parcours
    - Si l'élément de parcours n'est pas valorisé :
      - » Soit sur la première rubrique trouvée dans le parcours si au moins un des éléments a été valorisé
      - » Soit sur la première rubrique trouvée sur le tarif du produit si aucun des éléments n'a été valorisé
      - » Si aucune rubrique n'a été trouvée sur le tarif du produit, on ne récupère pas les UOA (log)

  - L'imputation sur **section** se fait :
    - Si l'élément de parcours dispose de la section : sur la section de l'élément de parcours
    - Si l'élément de parcours n'a pas la section :
      - » Si on dispose de la rubrique sur l'élément de parcours , on utilise l'imputation par défaut
      - » Si on ne dispose pas de la rubrique, le nombre d'UOA correspondant n'est pas récupéré (log)

- **LE CALCUL DES MONTANTS FINANCIERS est effectué au moyen de l'effectif minima saisi sur l'action et**
- **des prix sur les modules ou éléments de parcours et des rubriques de recettes associées aux parcours <u>pour les parcours valorisés.</u>**

  – L'imputation sur **<u>rubrique</u>** se fait :
    » Sur la rubrique de l'élément de parcours ou du module s'il est valorisé
    » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

  – L'imputation sur **<u>section</u>** se fait :
    » Si l'élément de parcours dispose de la section : sur la section de l'élément de parcours
    » S'il s'agit d'un module ou si l'élément de parcours n'a pas la section : sur l'imputation par défaut liée à la rubrique
    » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

- **des prix standards ou spécifiques sur les colonnes du tarif du produit et de la rubrique de recettes associée à chaque colonne du tarif <u>s'il n'y a pas de parcours valorisé</u> (le prix spécifique prime sur le prix standard).**

  – L'imputation sur **<u>rubrique</u>** se fait :
    » Sur la rubrique de chaque colonne valorisée du tarif du produit
    » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

  – L'imputation sur **<u>section</u>** se fait :
    » Sur l'imputation par défaut liée à la rubrique de chaque colonne valorisée du tarif produit
    » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

  – Règles sur les **<u>unités</u>** :

    » Unité = S : Montant = PU*nombre stagiaires mini
    » Unité = U : Montant = PU
    » Unité = J : Montant = PU*nombre d'UOA/(nb d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)
    » Unité = j : Montant = PU*nombre d'UOA/(nb d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)*nombre stagiaires mini
    » Unité = H : Montant = PU* nombre d'UOA
    » Unité = h : Montant = PU*nombre d'UOA*nombre stagiaires mini

Pour les Charges prévisionnelles :

Le système analyse l'ensemble des **données prévisionnelles** définies au niveau de **l'axe commercial du GRETA**. Pour cela il se fonde sur les **Actions prévisionnelles** (1er caractère du code Action = **X**).

Chaque action prévisionnelle est définie en terme :

- de période budgétaire (01/01/N+1 au 31/12/N+1).
- d'effectif prévisionnel minimum
- d'unités d'œuvre prévisionnelles d'activité globales (heures stagiaires) associées à l'action
- d'un tarif horaire standard
- table des besoins en ressources humaines et matérielles (SCB) :
    - Code besoin
    - Coût unitaire du besoin selon UO (heure si planifiable ; quantité si consommable)

A ce niveau de précision de l'Action prévisionnelle, les charges prévisionnelles imputables sont calculées à partir de la **table des besoins de l'action prévisionnelle**. Chaque code besoin décrit la **rubrique budgétaire** sur laquelle il « pointe ». L'imputation budgétaire de chaque rubrique de charge ne pourra alors s'effectuer qu'au niveau de la **section d'ordre.**

Si l'action est définie plus finement en parcours types, l'imputation budgétaire sera de fait plus précise. En effet, le parcours type est décrit en **éléments de parcours. Chaque élément de parcours définit :**

- le nombre d'unité d'œuvre (heures stagiaire) associées
- la section de production (SST) de rattachement

Chaque élément de parcours est rattaché à une PLAGE TYPE qui décrit :

- ✓ Le rattachement à la section de production
- ✓ Les Besoins mis en œuvre (SCB), avec, pour chaque Besoin, le Coût unitaire du besoin selon UO (heure si planifiable ; quantité si consommable)
- ✓ Le taux d'encadrement pédagogique (TEP)
- ✓ Capacité maximale d'accueil de la PLAGE

Le calcul du prévisionnel intègre dans la gestion budgétaire toutes les actions issues de produits prévisionnels (1er caractère avec X), pour la partie rattachable à l'année budgétaire N+1.

- **Le CALCUL DES UOP** se fait à partir des **heures** sur **parcours type prévisionnel** de l'année. On convertit ainsi, sur chaque élément de parcours, les **UOA en UOP** par la relation suivante : [**nombre d'heures stagiaires (UOA)] divisé par [TEP prévisionnel de l'action].**

  - L'imputation **sur rubrique** se fait par la recherche des codes besoins associés à la plage type de la section saisie sur chaque élément de parcours :
    - Si la section n'est pas saisie dans l'élément de parcours, on ne récupère pas les UOP (log)
    - Si le code besoin n'est pas associé à une rubrique, on ne récupère pas les UOP (log)
    - Si le code besoin est associé à une rubrique, on utilise cette rubrique

  - L'imputation **sur section** se fait :
    - Si l'élément de parcours dispose de la section : sur la section de l'élément de parcours
    - Si l'élément de parcours n'a pas la section, le nombre d'UOP correspondant n'est pas récupéré (log)

- **LE CALCUL DES MONTANTS FINANCIERS** est effectué à partir :

  - **Des coûts imputables aux codes besoins associés aux plages types des sections saisies sur les éléments de parcours (besoins planifiables) (UOP multiplié par taux horaire du code besoin).**

    - L'imputation **sur rubrique** se fait par la recherche des codes besoins associés à la plage type de la section saisie sur chaque élément de parcours :
      - » Si la section n'est pas saisie dans l'élément de parcours, on ne récupère pas les montants (log)
      - » Si le code besoin n'est pas associé à une rubrique, on ne récupère pas les montants (log)
      - » Si le code besoin est associé à une rubrique, on utilise cette rubrique

    - L'imputation **sur section** se fait :
      - » Si l'élément de parcours dispose de la section : sur la section de l'élément de parcours
      - » Si l'élément de parcours n'a pas la section, le montant correspondant n'est pas récupéré (log)

  - **Des coûts imputables aux codes besoins associés déclarés sur la section de chaque élément de parcours (besoins non planifiables) (Taux horaire du code besoin multiplié par nombre variable en fonction du type d'unité).**

    - L'imputation **sur rubrique** se fait :
      - » Sur la rubrique reliée au code besoin
      - » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

    - L'imputation **sur section** se fait sur la section de l'élément de parcours

    - Règles sur les **unités** :

      - » Unité = S : Montant = PU*nombre stagiaires mini
      - » Unité = U : Montant = PU
      - » Unité = J : Montant = PU* somme des durées des éléments de parcours/(nb d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)
      - » Unité = j : Montant = PU* nombre d'UOA*nombre stagiaires mini/(nb d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)*nombre stagiaires mini
      - » Unité = H : Montant = PU* somme des durées des éléments de parcours
      - » Unité = h : Montant = PU* nombre d'UOA*nombre stagiaires mini

Lancement du calcul du prévisionnel et analyse des résultats :

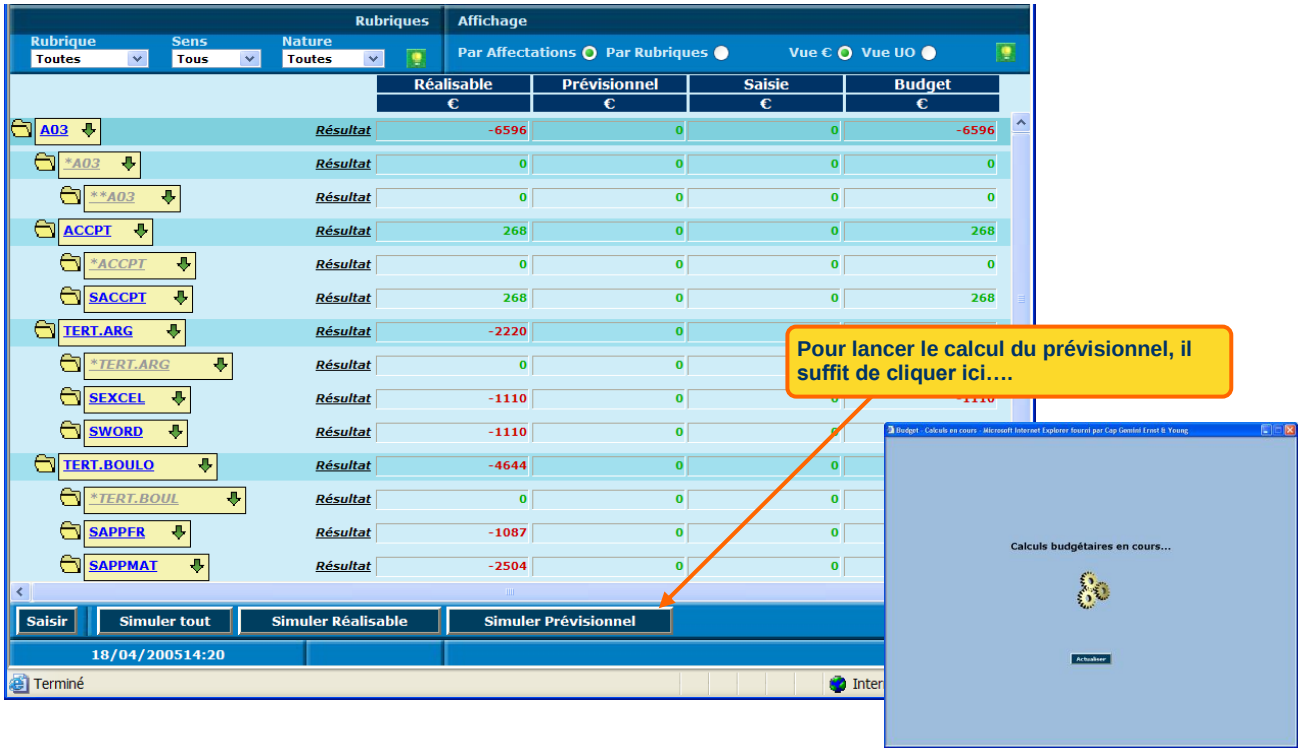

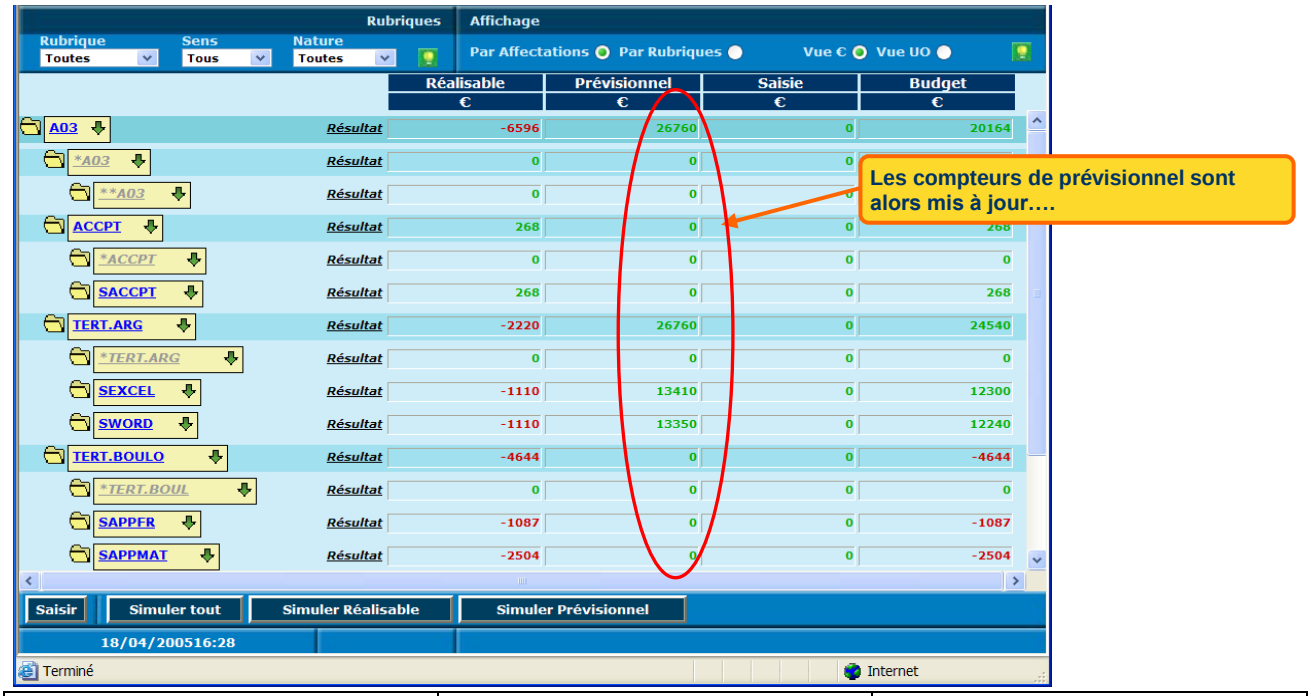

Prenons l'exemple de la section de production « SWORD » :

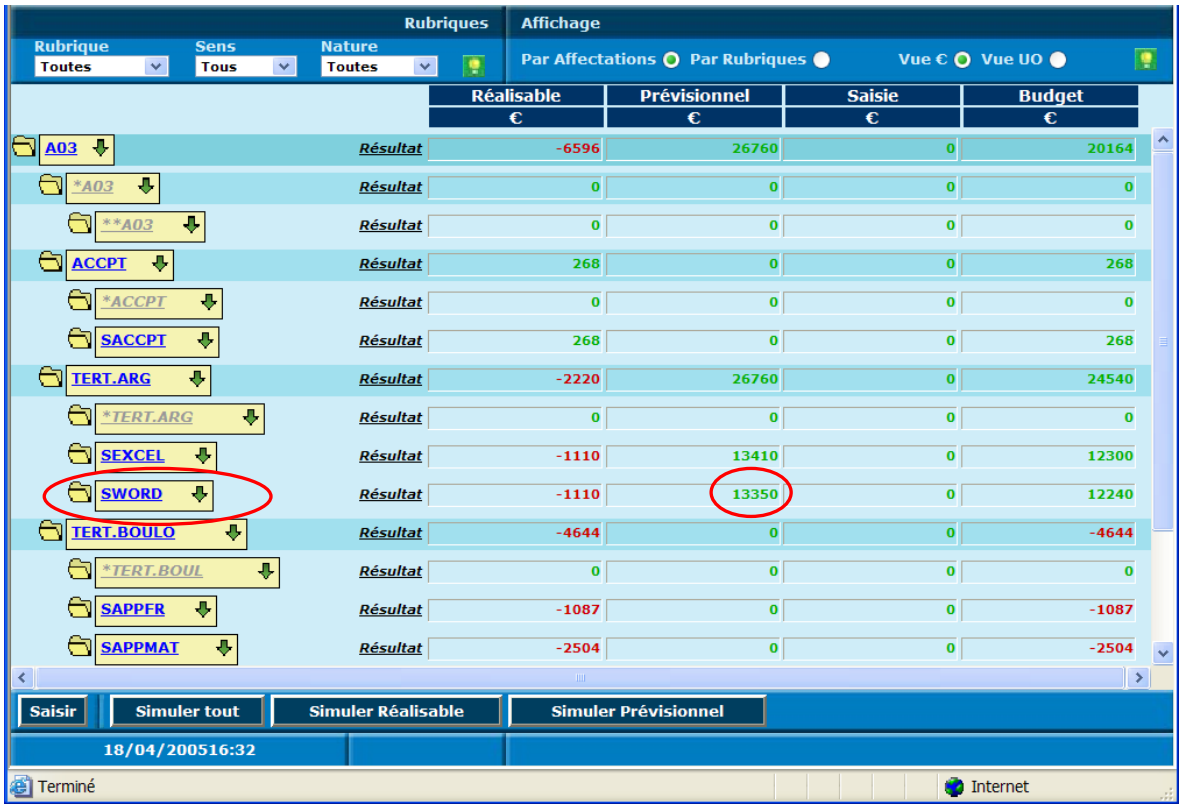

	Réalisable €	Prévisionnel €	Saisie €	Budget €
A03 Résultat	-6596	26760	0	20164
*A03 Résultat	0	0	0	0
**A03 Résultat	0	0	0	0
ACCPT Résultat	268	0	0	268
*ACCPT Résultat	0	0	0	0
SACCPT Résultat	268	0	0	268
TERT.ARG Résultat	-2220	26760	0	24540
*TERT.ARG Résultat	0	0	0	0
SEXCEL Résultat	-1110	13410	0	12300
SWORD Résultat	-1110	13350	0	12240
TERT.BOULO Résultat	-4644	0	0	-4644
*TERT.BOUL Résultat	0	0	0	0
SAPPFR Résultat	-1087	0	0	-1087
SAPPMAT Résultat	-2504	0	0	-2504

Après calcul le résultat sur le prévisionnel présente une marge bénéficiaire de 13 350 €. Pour analyser ce résultat il suffit de cliquer sur la flèche verte qui ouvre l'arbre des rubriques budgétaires de cette section de production :

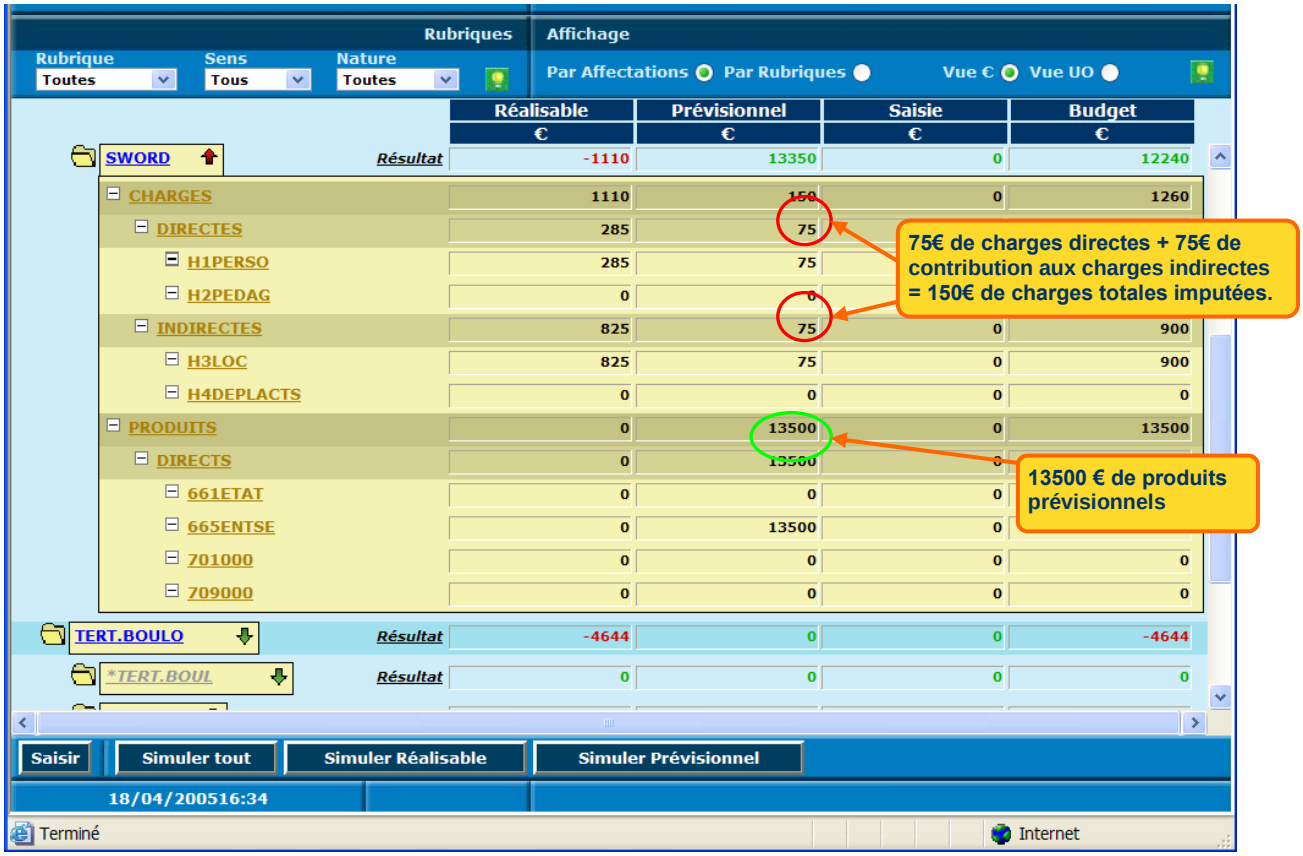

Le résultat (ou marge) sur prévisionnel, donne donc pour cette section :

Produits / Réalisable	=	13500,00 €
- Charges Directes	=	(75,00 €)
- Charges Indirectes	=	(75,00 €)
Marge bénéficiaire	**=**	**13350,00 €**

4.5 VALIDATION ET SUIVI DU BUDGET

Validation du Budget

Comme nous l'avons vu, au titre d'une année budgétaire donnée, vous pouvez créer autant d'occurrences que vous le souhaitez. La validation d'une de ces occurrences permet de générer le Budget Primitif de l'année budgétaire. Cette opération est importante car elle a pour effet :

- d'une part, de valider l'occurrence et de générer le Budget Officiel Primitif de l'année ;
- d'autre part, de supprimer les autres occurrences de cette année là.

Lorsque vous cliquez sur le bouton **VALIDER** depuis l'occurrence courante, un message d'alerte s'affiche :

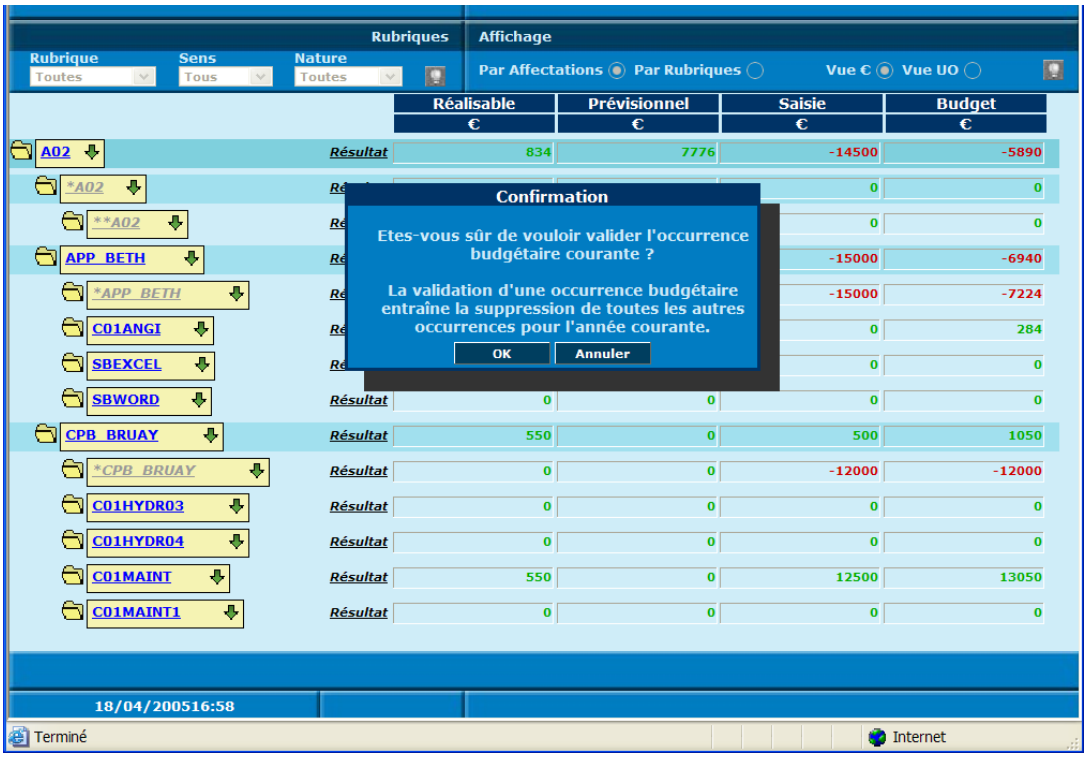

Si vous confirmez par « OK », le budget est généré et les occurrences non validées sont supprimées.

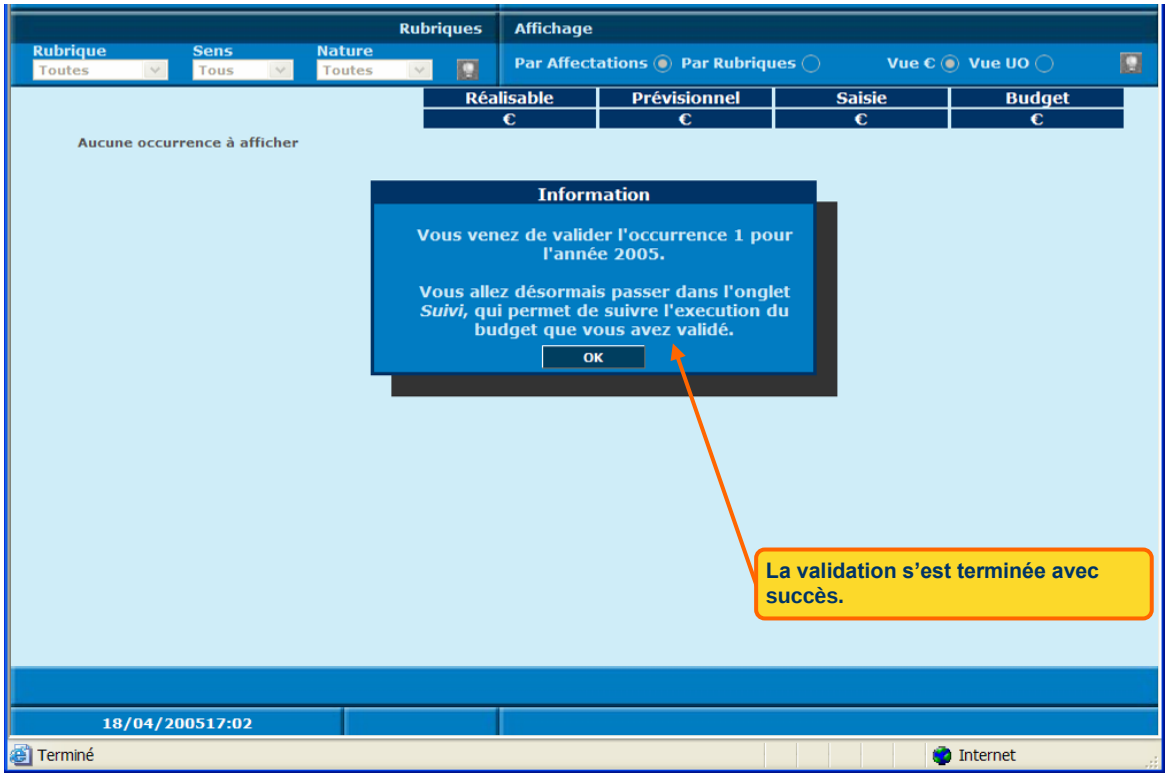

Une fois la validation effectuée, l'onglet « SUIVI » devient actif. Il vous permet alors de lancer périodiquement le calcul du réalisé et de suivre son évolution par rapport aux données budgétaires.

Suivi du Budget

Les règles de navigation du suivi budgétaire sont les mêmes que celle du budget lui-même. Quel que soit le niveau d'affectation, quelle que soit la vue choisie, le suivi du budget est organisé en 4 colonnes comme indiqué ci-dessous :

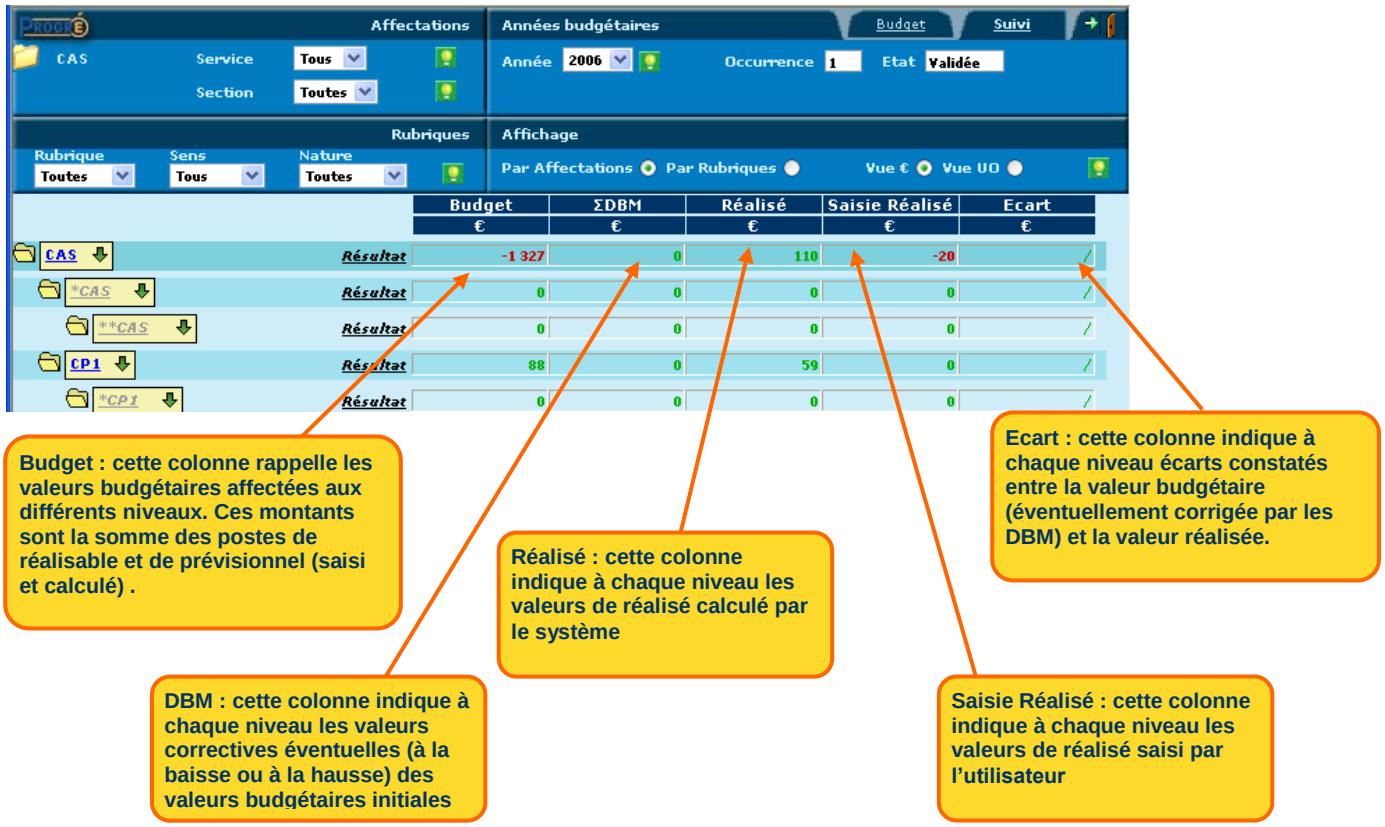

4.6 CALCUL DU REALISE, CORRECTIONS ET SUIVI BUDGETAIRE

4.6.1 CALCUL DU REALISE

Lancement du calcul du réalisé

Le lancement du calcul du réalisé peut être effectué périodiquement au titre de l'année budgétaire courante.

Ce traitement peut s'avérer plus ou moins long en fonction de la volumétrie des données du GRETA et de la complexité du plan analytique retenu.

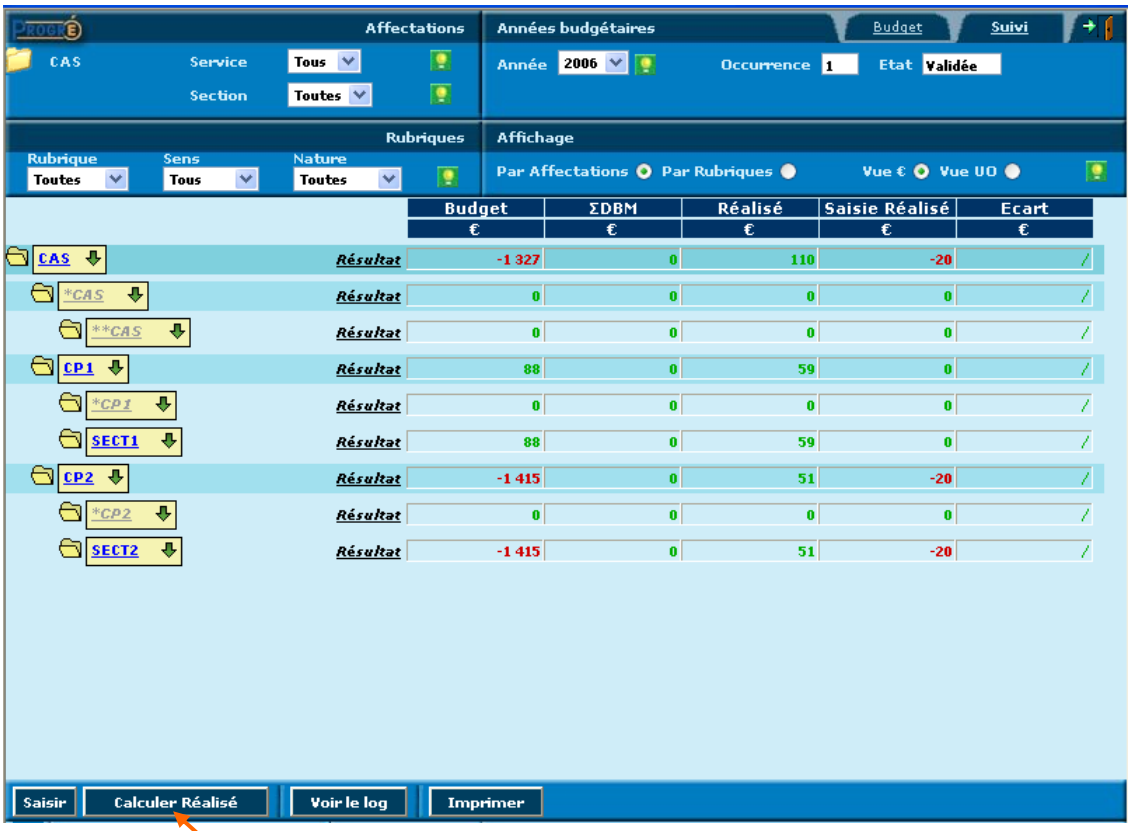

Pour lancer le calcul du réalisé, cliquez ici.

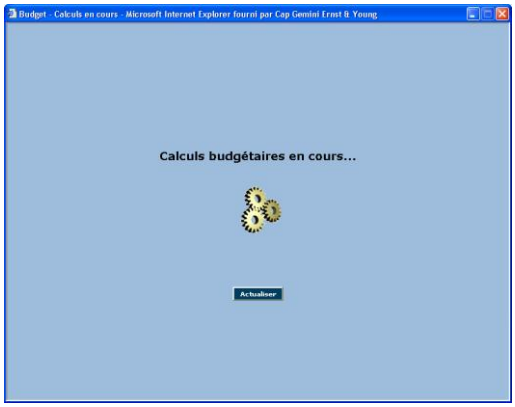

- Le Calcul du **REALISE** intègre dans la gestion budgétaire la même approche que pour le calcul du réalisable, mais pour des **mouvements allant jusqu'à la date du jour du calcul** :
  - **Les** recettes **proviennent des** parcours valorisés sur les conventions à l'état « Editée » (et suivants) ou « Accord ORDO » (selon le choix de l'Académie).
  - **Les** charges **sont constatées par** l'affectation des moyens associés aux plages de production planifiées et réalisées

Pour les Produits ou Recettes du « Réalisé » :

- Ce calcul intègre dans la gestion budgétaire toutes les actions sur lesquelles sont valorisées des **recettes issues des conventions en cours au stade « Edité » (et suivant) ou « Accord ORDO » (selon le choix de l'Académie)**, pour la partie **rattachable à l'année N+1 et jusqu'à la date du calcul**; dans le cas où existent plusieurs conventions, on teste la première au stade retenu par l'Académie (convention support).

- La valorisation s'effectue au moyen des **rubriques de recettes associées aux parcours individuels** (imputables sur sections pour les éléments et sur les imputations par défaut pour les modules ou pour les tarifs directement saisis sur les inscriptions).

- **Le CALCUL DES UOA** s'effectue à partir des **heures sur parcours individuels de l'année en cours affectées sur plages** pour lesquelles le **stagiaire a été marqué « présent ».**

  - L'imputation sur **rubrique** se fait :
    - Si l'élément de parcours est **valorisé** : sur la rubrique de l'élément de parcours.
    - Si l'élément de parcours n'est **pas valorisé** :
      - On recherche sur la première rubrique trouvée dans le tarif de l'inscription.
  - L'imputation sur **section** se fait :
    - Si l'élément de parcours **dispose de la section** : sur la section de l'élément de parcours.
    - Si l'élément de parcours **n'a pas la section** :
      - le nombre d'UOA correspondant n'est pas récupéré (log)

- **Le CALCUL DES MONTANTS FINANCIERS** s'effectue au moyen des **montants sur les tarifs associés à chaque inscription** et des **rubriques de recettes associées** à ces tarifs; les montants sont cumulés par rubrique et ventilés sur les sections **au prorata des UOA** réalisées du parcours de cette inscription, rapportées aux UOA réalisables.

  - L'imputation sur **rubrique** se fait :
    - À partir de la rubrique du tarif
  - L'imputation sur **section** se fait :
    - À partir des sections associées aux UOA des parcours individuels

Pour les Charges du « Réalisé » :

Les **charges** sont valorisées selon le processus suivant :

- Les **besoins** (SCB) sont décrits et quantifiés sur les **séquences de production** (éventuellement hérités des sections de rattachement des séquences), au niveau de chaque **élément de parcours** rattaché à la séquence de production. **Chaque code besoin SCB est rattaché à une rubrique analytique (paramètre SRB)** : ainsi **plusieurs codes SCB** pourront être regroupés sur **une seule et même rubrique analytique.**

Ces besoins sont associés aux **plages de production planifiées et réalisées,** et valorisés sur la base **des coûts associés aux ressources (intervenants et moyens) affectées sur les plages de production.**

Rappel important : les **besoins** (SCB) sont de **deux types** possibles :

- **Planifiables** (intervenants, salles de cours, etc.) : on exprime le besoin en volume horaire et en nombre.

- **Non Planifiables** (matières d'œuvre, supports de cours, repas, etc.) : on exprime le besoin en nombre d'unités.

- Le **CALCUL DES UOP** s'effectue à partir des **ressources de type « intervenants »** affectées sur les plages de production et des durées unitaires associées. **Les UOP sont la somme des durées de chaque affectation sur plage.**
  - L'imputation sur **rubrique** se fait par la recherche du code besoin associé à l'affectation (la ressource):
    - Si le code besoin est associé à une rubrique, on utilise cette rubrique
    - Sinon on ne calcule pas l'UOP (log)
  - L'imputation sur **section** se fait :
    - Sur la section relative à la séquence concernée.

- **LE CALCUL DES MONTANTS FINANCIERS** est effectué selon **deux processus différents** selon que les besoins déclarés sont de nature **PLANIFIABLES** ou **NON PLANIFIABLES** :

  Pour les BESOINS PLANIFIABLES :

  - Pour les besoins planifiables, le calcul des montants financiers de charges s'effectue à partir des **des coûts imputables aux codes besoins associés aux plages types des séquences :**

    - Pour la partie **déjà planifiée uniquement** :

      - S'il s'agit d'un **moyen matériel** :
        - » Sur chaque affectation de plage **[nombre d'heures plages] multiplié par [prix unitaire]** avec **prix unitaire =** prix d'utilisation du moyen matériel si défini ou, à défaut, prix standard du moyen lui-même, ou à défaut, prix unitaire du code besoin.

      - S'il s'agit d'un **intervenant** :
        - » Sur chaque affectation de plage **[nombre d'heures plages] multiplié par [prix unitaire]** avec **prix unitaire (PU) variant selon les différents cas suivants** :

          - Si le personnel est un **Permanent et s'il n'a pas de Situation d'Emploi**, alors le prix unitaire PU = Prix unitaire de la **compétence** si défini ou, à défaut, le prix standard de l'intervenant lui-même, ou, à défaut, le prix du code besoin.

          - Si le personnel est un **Vacataire**, alors le prix unitaire PU = Prix unitaire de la **grille vacataire** en fonction du niveau de formation de la séquence.

          - Si le personnel est un **Permanent et si sa Situation d'Emploi existe,** alors le prix unitaire
            PU **=[(coût chargé annuel de la Situation Administrative] divisé par [nombre d'heures annuel de la Situation Administrative) multiplié par (durée de la plage*coefficient de pondération)].**

          - Si le personnel est un **Vacataire et si sa Situation d'Emploi existe,** alors le prix unitaire PU = **Prix unitaire de la Situation d'Emploi**)

      - L'imputation sur **rubrique** se fait grâce à la rubrique associée au code besoin sur affectation de plage :
        - » S'il n'y a pas de rubrique on ne calcule pas le montant (log)

      - L'imputation sur **section** se fait :
        - » Sur la section relative à la séquence concernée.

Pour les BESOINS NON PLANIFIABLES :

- Pour les besoins non planifiables, le calcul des montants financiers de charges s'effectue à partir **des coûts imputables aux codes besoins associés déclarés sur la séquence (PU saisi sur le besoin) multiplié par (nombre variable en fonction du type d'unité).**

  - L'imputation sur **rubrique** se fait :
    - » Sur la rubrique reliée au code besoin
    - » S'il n'y a pas de rubrique, le montant est ignoré et (log)

  - L'imputation sur **section** se fait sur la section origine de la séquence

  - Règles sur les **unités** :
    - » Unité = S : Montant = PU* (h/H)
    - » Unité = U : Montant = PU
    - » Unité = J : Montant = PU* H/(nombre d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)
    - » Unité = j : Montant = PU* h /(nombre d'heures/jour (SDG)) (si non renseigné par défaut à 6H/jour)
    - » Unité = H : Montant = PU* somme des durées des plages réalisées
    - » Unité = h : Montant = PU* nombre d'UOA réalisées

4.6.2 CORRECTIONS BUDGETAIRES EN COURS D'EXERCICE

Une fois le budget validé les montants des postes budgétaires ne sont a priori pas modifiables. Ainsi les calculs automatiques concernant le réalisable et le prévisionnel, ainsi que les saisies éventuelles du prévisionnel sont « gelés ». Or il est possible qu'en cours d'exercice un certain nombre de corrections doivent être apportées au Budget Primitif par des **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES, encore appelées DBM.**
Une DBM est un montant différentiel venant, au croisement d'une Section de Production et d'une Rubrique Budgétaire, impacter à la hausse ou à la baisse le montant arrêté par le Budget Primitif.

Attention ! Si plusieurs modifications annuelles doivent avoir lieu au niveau d'un montant budgétaire Section/Rubrique, il convient de saisir en dernier lieu le montant cumulé des différences depuis le début de l'année budgétaire.

Exemple :

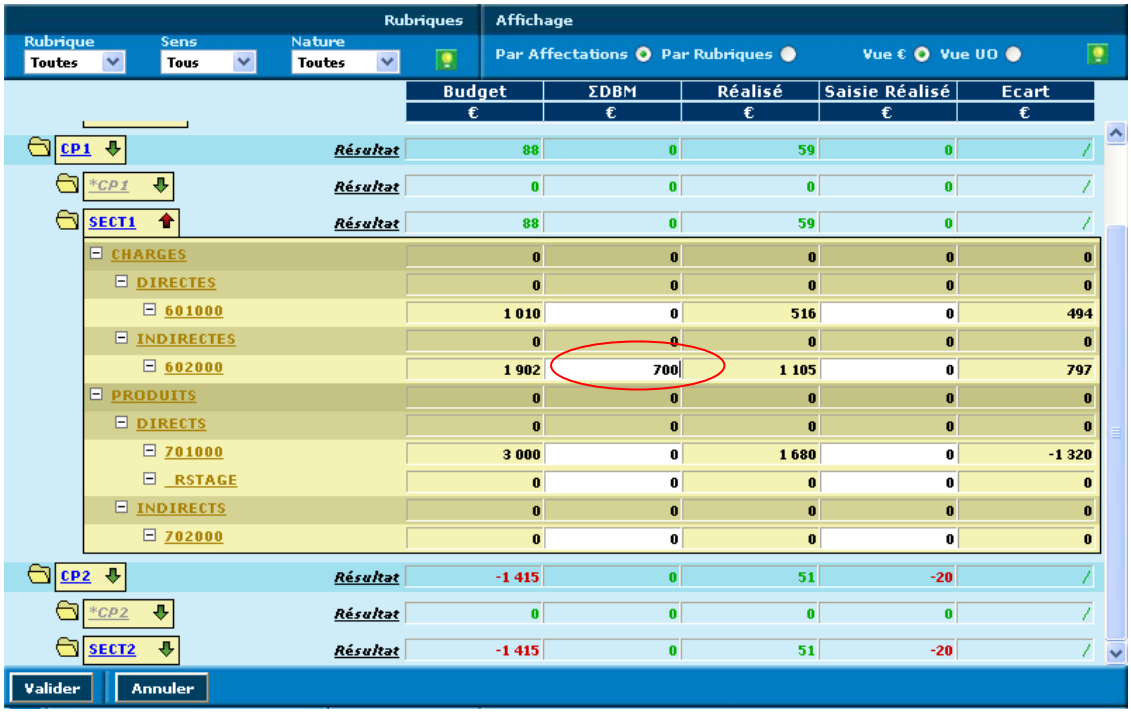

La rubrique 602000 doit faire l'objet d'une réévaluation budgétaire de 700 € au niveau de la Section de Production SECT1 au 15/02/2005. Il suffit de saisir une DBM de 700 € comme indiqué ci-dessus.

Si une autre modification doit intervenir au 30/05/2005 visant à diminuer le budget de cette rubrique pour la section concernée de – 500 €. Il faudra alors modifier la DBM initiale (7000 €) pour saisir le cumul des différences, soit : 200 €.

4.6.3 SUIVI BUDGETAIRE ET EXPLOITATION

Le module de gestion budgétaire permet d'assurer le suivi et l'exploitation du budget au travers de l'ensemble de ses composantes (Réalisable, Prévisionnel, Réalisé, DBM,…).

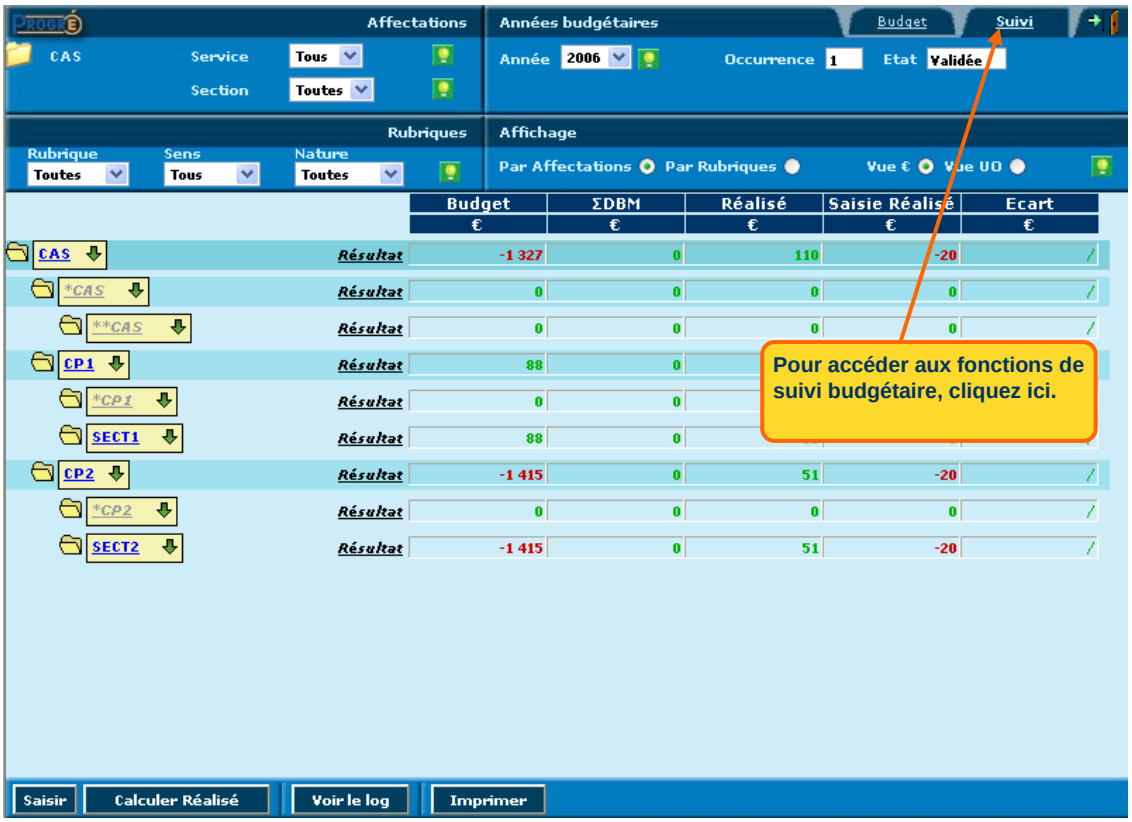

L'onglet « Suivi » du Budget d'un exercice permet de :

- Afficher et saisir les modifications (DBM) de niveau sections
- Afficher le Budget : la valeur du budget primitif , c'est-à-dire Budget+DBM
- Afficher et saisir le Réalisé : une partie est entièrement calculée par le traitement « Calcul du réalisé », l'autre peut être saisie.
- Présenter le Résultat : rapport entre le Corrigé et le Réalisé. Cet écart n'est affiché qu'au niveau du détail d'un élément : l'écart sur les lignes de résultat de niveau Section, CP et GRETA n'est pas affiché.

	Budget €	ΣDBM €	Réalisé €	Saisie Réalisé €	Ecart €
CP1 Résultat	88	0	59	0	/
*CP1 Résultat	0	0	0	0	/
SECT1 Résultat	88	0	59	0	/
CHARGES	0	0	0	0	0
DIRECTES	0	0	0	0	0
601000	1 010	0	516	0	494
INDIRECTES	0	0	0	0	0
602000	1 902	0	1 105	0	797
PRODUITS	0	0	0	0	0
DIRECTS	0	0	0	0	0
701000	3 000	0	1 680	0	-1 320
_RSTAGE	0	0	0	0	0
INDIRECTS	0	0	0	0	0
702000	0	0	0	0	0
CP2 Résultat	-1 415	0	51	-20	/
*CP2 Résultat	0	0	0	0	/
SECT2 Résultat	-1 415	0	51	-20	/

Interprétation des écarts budgétaires

La colonne écart du tableau de bord budgétaire indique le résultat du calcul arithmétique suivant :

- **CHARGES : ECART = (BUDGET+DBM) – (REALISE CALCULE+REALISE SAISI)**
- **PRODUITS : ECART = (REALISE CALCULE+REALISE SAISI) - (BUDGET+DBM)**

Le sens de l'écart se lit comme suit :

- **Positif : Favorable**
- **Négatif : Défavorable**

5 PILOTAGE

5.1 PRINCIPES GENERAUX

Le pilotage consiste en la production de 16 indicateurs mensuels pour chaque GRETA. Ces indicateurs sont positionnés par un programme de calcul qui est lancé mensuellement au niveau de l'académie pour tous les GRETA, chaque GRETA disposant en plus de la possibilité de définir deux jours dans le mois pour lesquels un calcul intermédiaire sera exécuté.

Ces indicateurs une fois calculés sont stockés dans une table de la base de données (table SPV), et peuvent ensuite être restitués sous deux formes : PDF (consultable avec un outil de visualisation de fichiers PDF) ou CSV (fichier texte), et à deux niveaux de détail (« maille ») : GRETA ou Centre de Production.

5.2 LISTE DES INDICATEURS

Les indicateurs sont classés sur 4 domaines :

- Ressources humaines (RH)
- Production
- Commercial
- Financier

et sont au nombre de 16 :

Indicateurs RH	Taux de couverture
	Ratio Vacataire /Permanent
	Suivi des contrats
Indicateurs Financiers	Suivi des recettes et des dépenses
	Ratio charges/ Chiffre d'affaires
	Tableau d'avancement d'activité
	Etat des factures non réglées
Indicateurs Production	Suivi d'activité en heures stagiaires
	Taux d'utilisation des séquences
	Taux d'encadrement pédagogique
	Taux d'absentéisme des stagiaires
	Suivi des parcours des actions
Indicateurs commerciaux	Nombre de Prospects contactés
	Nombre de nouvelles conventions
	Actions commerciales ayant abouti
	Liste des demandes non satisfaites

Voici le menu de pilotage, permettant entre autres la consultation des indicateurs :

5.3 CALCUL DES INDICATEURS

Le calcul des indicateurs ne peut être lancé que par l'administrateur académique ; il s'exécute sur une période et à des dates (2 par mois au maximum, en plus du traitement de fin de mois) définies au niveau de chaque GRETA. L'unité de période est le mois, mais chaque période consultable est en fait le cumul du début de l'année jusqu'au mois demandé.

Ces paramétrages de niveau GRETA se font sur la table paramétrique SDG :

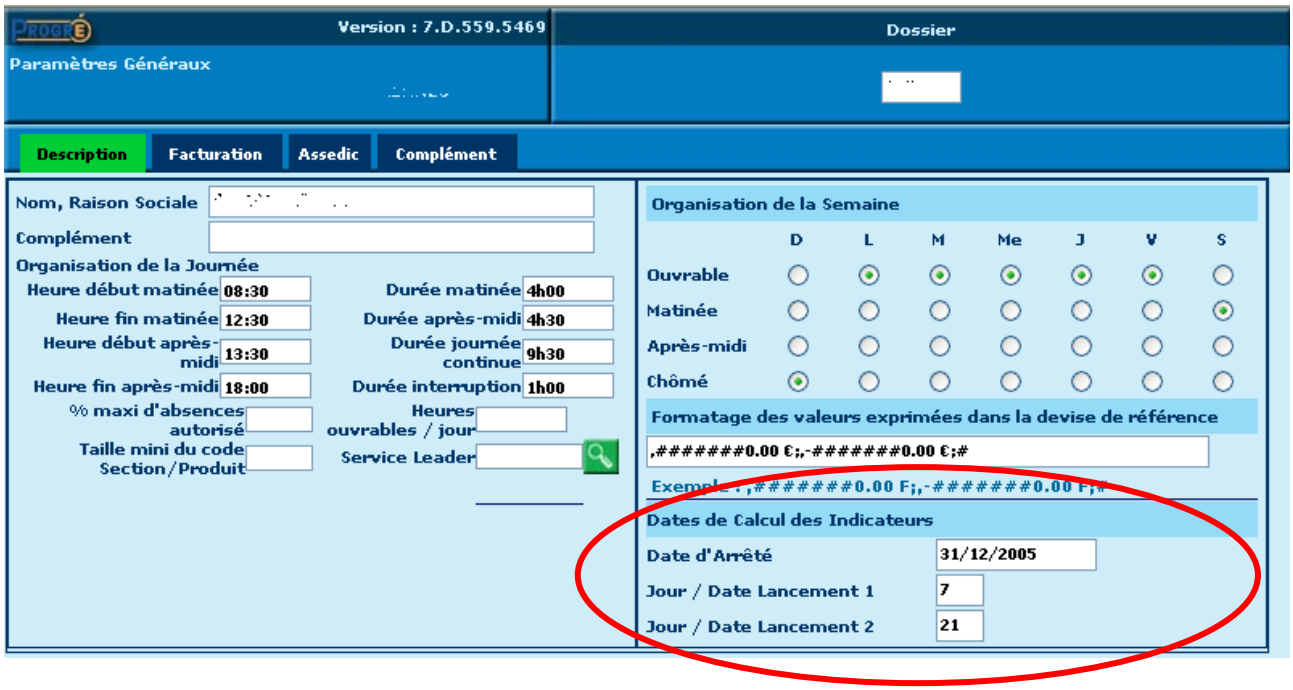

- **Date d'arrêté :**

Il s'agit de la date en-dessous de laquelle les indicateurs ne sont pas recalculés ; les valeurs calculées sur les périodes antérieures à cette date sont stockées et consultables, mais ne seront plus remises en cause. Par contre, à partir de cette date, les valeurs d'indicateurs sont systématiquement recalculées à chaque lancement du calcul des indicateurs. Cette date doit être gérée manuellement par l'administrateur du GRETA. Il est donc important de faire progresser cette date quand on souhaite « figer » des calculs d'indicateurs, afin qu'ils ne soient pas remis en cause ultérieurement si des saisies complémentaires ont été faites rétroactivement (ces saisies seront prises en compte sur les périodes non encore arrêtées puisque chaque période est un calcul cumulatif depuis le début de l'année.

- **Jours de lancement 1 et 2 :**

Il s'agit des jours du mois où un calcul intermédiaire des indicateurs peut être lancé pour ce GRETA. Quoi qu'il en soit, le calcul des indicateurs sera systématiquement lancé le dernier jour du mois.

Le calcul des indicateurs se lance à partir du menu de pilotage académique :

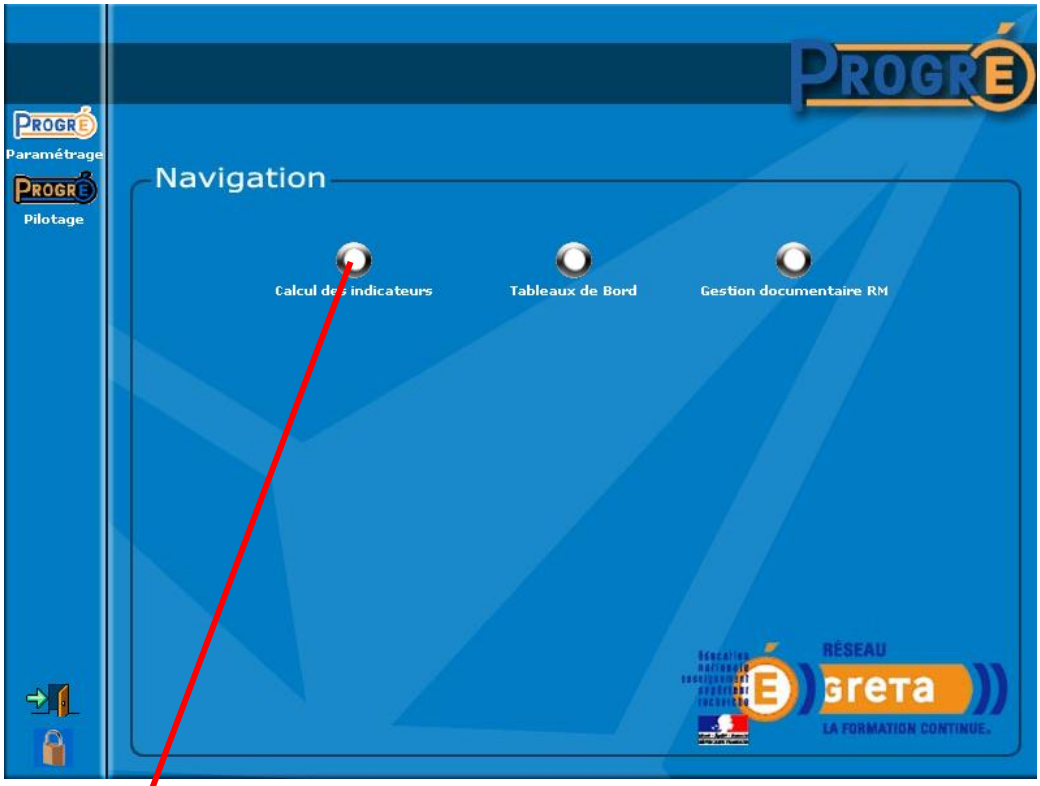

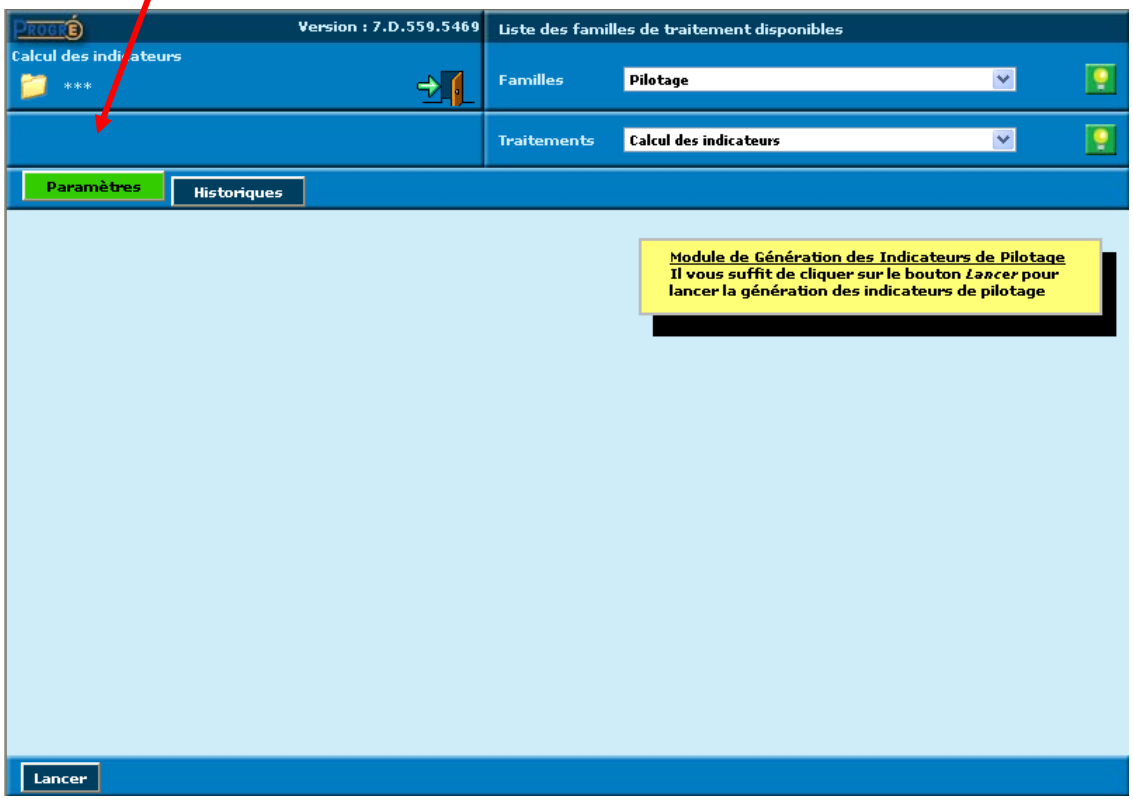

Appuyer sur le bouton « Lancer » pour lancer le calcul, qui s'exécutera en arrière-plan. Une fois le traitement terminé, une nouvelle période sera ouverte dans la consultation des indicateurs.

5.4 INDICATEURS RH

Depuis le menu des indicateurs, lancer le module « Indicateurs RH » :

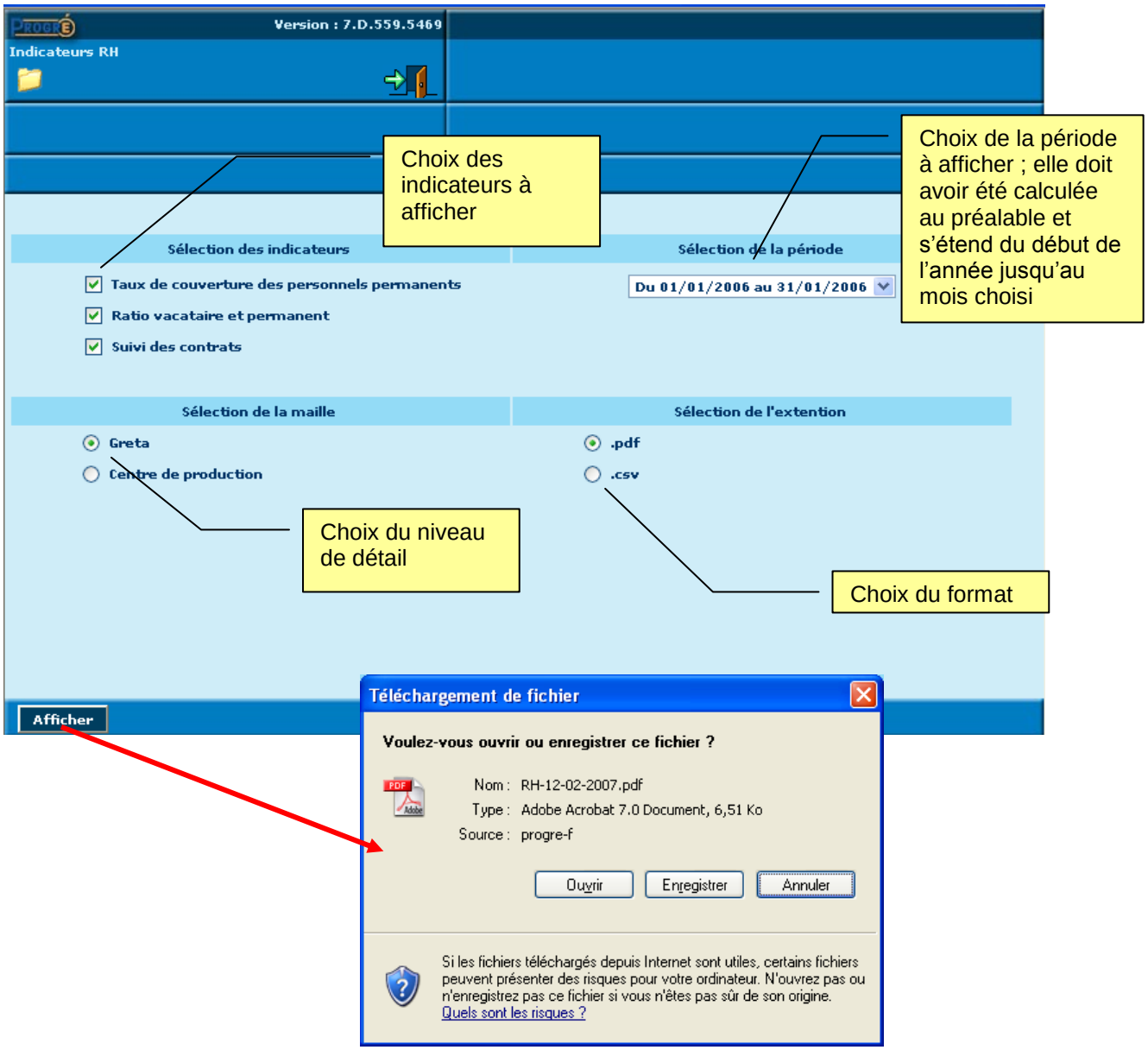

Le format du fichier téléchargé dépendra de l'extension sélectionnée (.pdf ou .csv) ; le contenu sera composé en fonction de la liste des indicateurs cochés.

5.4.1 TAUX DE COUVERTURE DES PERSONNELS PERMANENTS

- Taux de couverture des personnels permanents
  - Taux de couverture (THP) / (HSA-Absences)
    - Greta : 0.25

Cet indicateur calcule le ratio des Heures planifiées des personnels permanents (ceux pour lesquels le type de S.A. est identifié « Permanent ») sur le total des heures de S.A. de ces mêmes personnels, diminué des heures d'absence (affectations hors planning avec top « blocage planning »).

5.4.2 RATIO VACATAIRES ET PERMANENTS

- Ratio vacataire et permanent
  - Ratio Non permanents
    - Greta : 0.81
  - Ratio Permanents
    - Greta : 0.19

Cet indicateur calcule le ratio des heures de S.A des personnels vacataires sur le total des heures de S.A. de l'ensemble des personnels, ainsi que le ratio des heures de S.A. des personnels permanents sur le total des heures de S.A. de l'ensemble des personnels.

5.4.3 SUIVI DES CONTRATS

- Suivi des contrats
  - Taux de couverture (THR) / (HSA-Absences)
    - Greta : 0.12

Cet indicateur calcule le ratio de réalisation des heures réalisées sur le total des heures de S.A., diminué des heures d'absence (affectations hors planning avec top « blocage planning »).

5.5 INDICATEURS FINANCIERS

Depuis le menu des indicateurs, lancer le module « Indicateurs Financiers » :

5.5.1 SUIVI DES RECETTES ET DES DEPENSES

- Suivi des recettes et des dépenses
  - Ecart en Euro
    - Greta : -1348259.75
  - Ecart en %
    - Greta : -103.05

Ecart en euros et en pourcentage entre le résultat réalisé de l'année en cours et le résultat du budget à la période demandée.

5.5.2 RATIO CHARGES / CHIFFRE D'AFFAIRES

- Ratio charges / chiffre d affaire
  - Ratio Charges/ CA (Budget)
    - Greta : 0.1
  - Ratio Charges/ CA (Réalisé)
    - Greta : 0

Ratio des charges sur le chiffre d'affaires (budget et réalisé) à la période demandée.

5.5.3 TABLEAU D'AVANCEMENT D'ACTIVITE

- **Tableau d'avancement d'activité**

% d'avancement	
Greta :	0

Ratio du résultat réalisé sur le résultat budgété cumulé à la période demandée (pondéré par la répartition mensuelle paramétrée sur les CP).

5.5.4 ETAT DES FACTURES NON REGLEES

- **Etat des factures non réglées**

Etat des factures non réglées	
Greta :	0.72

Ratio du montant réglé des factures sur le montant total des factures sur la période demandée.

5.6 INDICATEURS PRODUCTION

Depuis le menu des indicateurs, lancer le module « Indicateurs Production » :

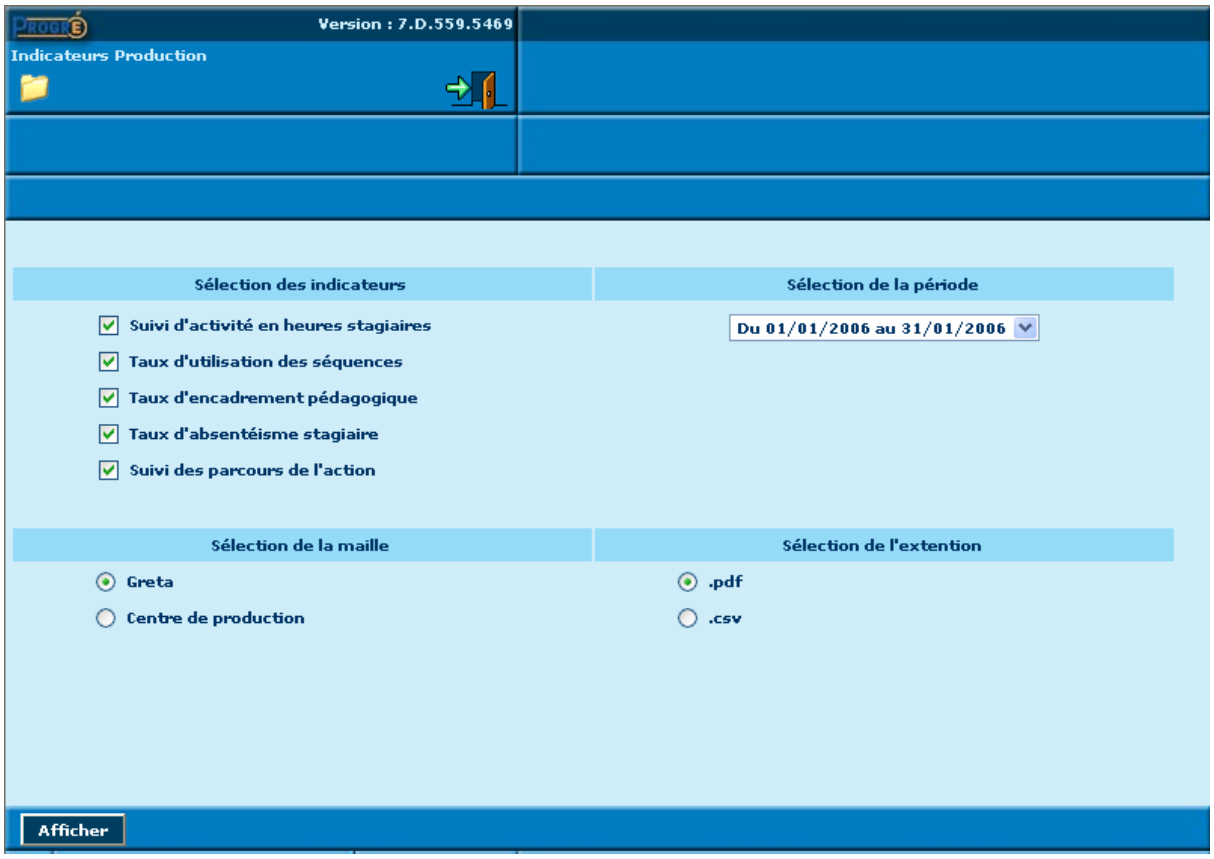

5.6.1 SUIVI D'ACTIVITE EN HEURES STAGIAIRES

- Suivi d'activité en heures stagiaires
  - Prévisionnelles
    - Greta : 0
  - Réalisables
    - Greta : 160

Total des heures prévues, réalisables et réalisées des stagiaires sur la période demandée.

5.6.2 TAUX D'UTILISATION DES PLAGES

- Taux d'utilisation des plages
  - Prévisionnel
    - Greta : 0.35
  - Réalisé
    - Greta : 0.09

Ratio des heures planifiées (plages) sur les heures prévues (plages types) et ratio des heures réalisées (plages) sur les heures prévues (plages types) pour les séquences comprises dans la période demandée.

5.6.3 TAUX D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

- **Taux d'encadrement pédagogique**
  - TEP Prévu
    - Greta : 14.43
  - TEP Réalisé
    - Greta : 23.09

Ratio des heures stagiaires sur les heures formateurs en prévu (plages types) et en réalisé (plages) pour les séquences comprises dans la période demandée.

5.6.4 TAUX D'ABSENTEISME STAGIAIRE

- **Taux d'absentéisme stagiaire**
  - Taux Absenteisme des Stagiaires
    - Greta : 0.06

Ratio des heures d'absences sur les heures réalisées des stagiaires pour les séquences comprises dans la période demandée.

5.6.5 SUIVI DES PARCOURS DE L'ACTION

- **Suivi des parcours de l'action**
  - Suivi des parcours de l'action
    - Greta : 0.02

Ratio des heures d'absence sur les heures affectées des stagiaires pour les actions comprises dans la période demandée.

5.7 INDICATEURS COMMERCIAUX

Depuis le menu des indicateurs, lancer le module « Indicateurs Commerciaux » :

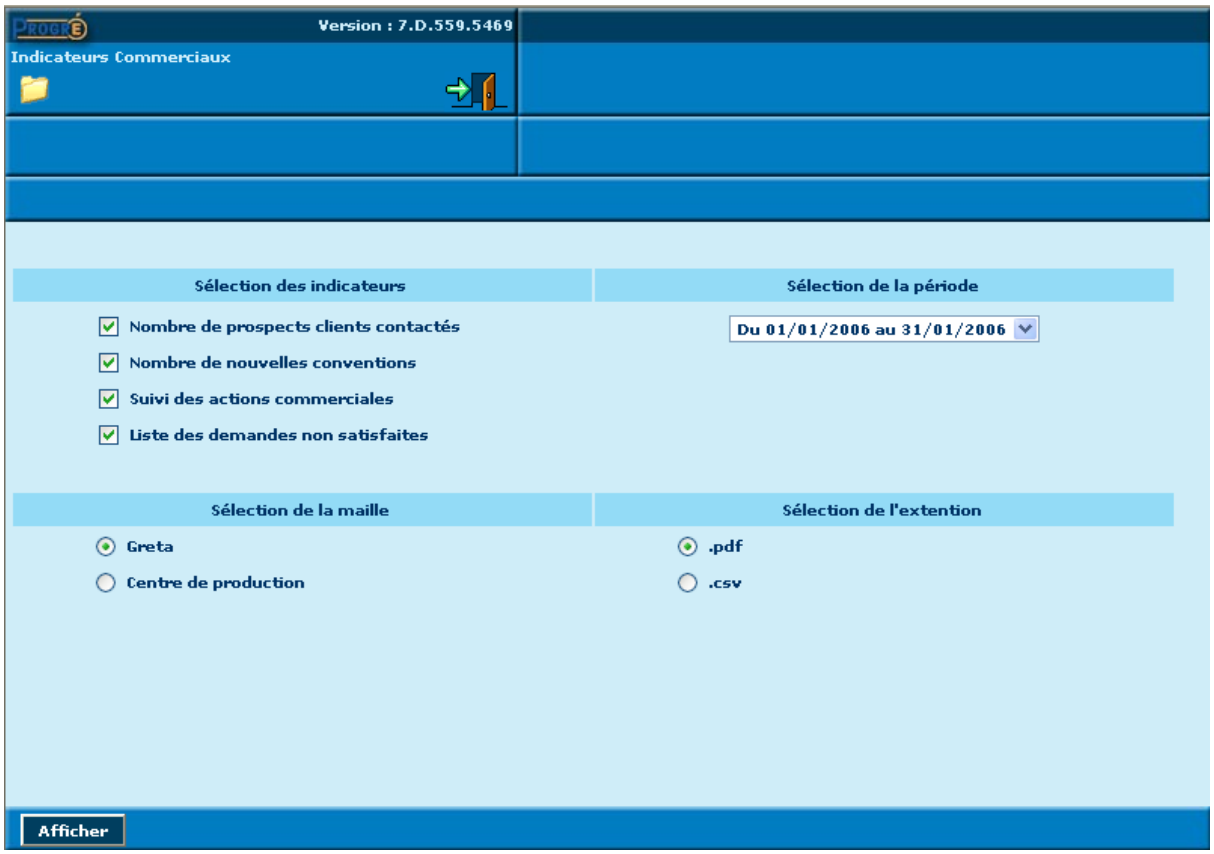

5.7.1 NOMBRE DE PROSPECTS ET DE CLIENTS CONTACTES

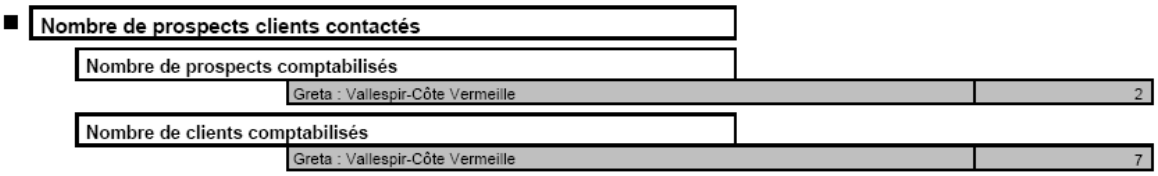

Nombre de prospects (top « Client » non coché) et de clients (top « Client » coché) sur lesquels des actions commerciales ont été créées dans la période demandée (date de création de l'action comprise dans la période).

5.7.2 NOMBRE DE NOUVELLES CONVENTIONS

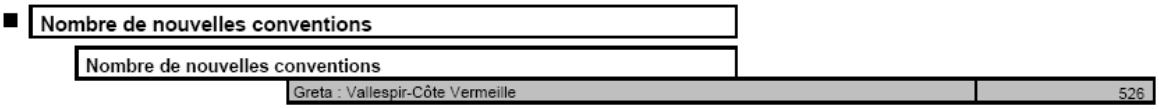

Nombre de conventions dans un état supérieur ou égal à « Editée » dans la période demandée (date de début de la convention comprise dans la période demandée).

5.7.3 SUIVI DES ACTIONS COMMERCIALES

- **Suivi des actions commerciales**

Nombre d'actions abouties	
Greta : Vallespir-Côte Vermeille	1

Nombre d'actions commerciales ayant abouti (état = « Convention ») dans la période demandée (date de création de l'action comprise dans la période).

5.7.4 LISTE DES DEMANDES NON SATISFAITES

- **Liste des demandes non satisfaites**

Nombre d'actions non satisfaites	
Greta : Vallespir-Côte Vermeille	2

Nombre d'actions commerciales non satisfaites (état = « Demande non satisfaite ») dans la période demandée (date de création de l'action comprise dans la période).

5.8 TABLEAUX DE BORD

Depuis le menu des indicateurs, lancer le module « Tableaux de bord » :

Ce module n'apporte pas d'indicateurs supplémentaires, mais permet d'accéder en une seule demande à l'ensemble des indicateurs, ou à une sélection des domaines d'indicateurs.

5.9 CONSULTATION DES INDICATEURS AU NIVEAU ACADEMIQUE

Depuis le menu « Pilotage » d'un utilisateur académique, sur un utilisateur créé pour la consultation du pilotage (voir manuel « Habilitations », au §2.2.1), on peut aussi consulter les indicateurs :
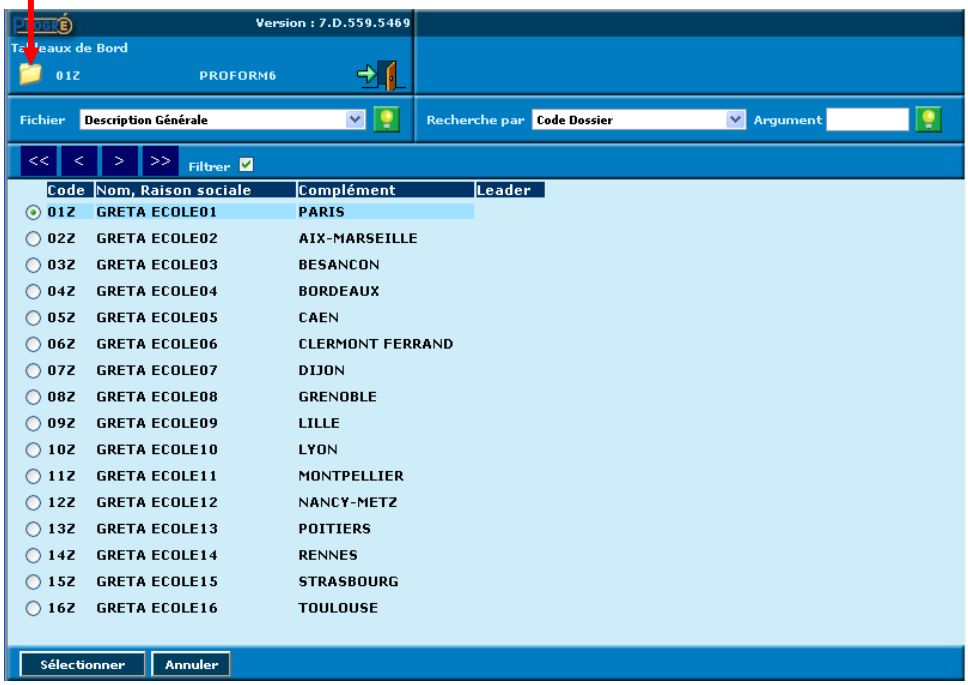
On a accès ici aux mêmes indicateurs qu'au niveau du GRETA, mais au niveau académique on a la possibilité de choisir le GRETA pour lequel on souhaite consulter les indicateurs :